

droit & Liberté

SPECIAL
1971

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

DECEMBRE 1970 - JANVIER 1971 • N° 298 • PRIX 4 FRANCS



mais
de quelle
race
êtes-vous
donc ?

ANNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION RACIALE

ANNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION RACIALE

ANNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION RACIALE

à votre Caisse d'Epargne,
on ne se contente pas
de vous sourire.

on vous informe.

L'argent, c'est une chose sérieuse.
Alors, vous sourire c'est bien
- nous considérons même
que c'est la moindre des choses -
mais ce n'est pas suffisant. Nous,
Caisse d'Epargne et de Prévoyance,
nous avons décidé de vous en dire
plus sur les différents placements
que nous tenons à votre disposition.



Quand vous viendrez à votre Caisse d'Epargne
pour vous renseigner à leur sujet,

vous trouverez mieux qu'un guichet :
un conseiller.
Il vous dira tout, absolument tout,
avec le sourire bien sûr,
mais aussi avec toutes les précisions
qui feront de vos opérations,
des opérations sûres et rentables.
En vous confiant
à votre Caisse d'Epargne
- là où est l'écureuil -
vous êtes sûr de ne pas vous tromper.

1 ^{er} LIVRET	5% net d'impôt
2 ^e LIVRET	5% avec option fiscale
LIVRET D'EPARGNE-LOGEMENT	net d'impôt - permet d'obtenir un prêt ultérieur
PLAN D'EPARGNE-LOGEMENT	8% net d'impôt - Assurance invalidité-décès
BONS D'EPARGNE	anonymes à 2 ou 5 ans
SICAV	Livret portefeuille ou SNFO
PLAN D'EPARGNE SICAV	intérêts exonérés d'impôts

demain, rendez visite à votre Caisse d'Epargne et de Prévoyance.



Caisse d'Epargne et de Prévoyance.

PLUS DE 14.000 POINTS DE RENCONTRE POUR PRES DE 20 MILLIONS DE DEPOSANTS

Êtes-vous un « 71 » ?

Si oui, vous pouvez recevoir gratuitement « Droit
et Liberté » pendant 3 mois.

Pourquoi ?

Parce que « 71 » est l'année interna-
tionale de lutte contre le racisme et la
discrimination raciale proclamée par
l'O.N.U.

Et que « Droit et Liberté » lance à cette
occasion une campagne exceptionnelle

de promotion et de diffusion. Son objec-
tif : se faire connaître par un nombre
important de nouveaux lecteurs, qui,
ainsi connaîtront mieux les problèmes
que pose le racisme en France et dans le
monde, et s'intéresseront aux combats
menés contre ce fléau.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne habitant en France
peut recevoir un abonnement gratuit de
3 mois à une seule condition : que le
chiffre 71 joue un rôle dans sa vie, dans
ses activités...

Vous êtes, par exemple, dans ce cas :
- Si vous avez soixante et onze ans
ou si vous êtes né (e) en 1871, ou encore
si vous vous mariez en 1971, si un de vos
enfants naît cette même année...
- Si vous habitez au n° 71 de votre
rue, ou dans le département « 71 »

(heureux habitants de la Saône-et-
Loire !)

- Si votre numéro de téléphone, celui
de votre voiture, de votre carte d'iden-
tité, de Sécurité sociale... ou du M.R.A.P.,
se termine par 71...

Et, en y réfléchissant, vous trouverez
sans doute d'autres cas justifiant pour
vous le bénéfice de cette offre : les de-
mandes seront accueillies avec le maxi-
mum de compréhension.

Que faut-il faire ?

Il suffit à chaque bénéficiaire d'écrire
à « Droit et Liberté », 120, rue Saint-
Denis, Paris (2^e), en précisant en quoi le
chiffre 71 le concerne personnellement

(joindre, autant que possible, un justi-
ficatif).

Cette demande doit être envoyée
avant le 31 mars 1971.

Directeur de publication : Albert Lévy

Dans ce numéro

● <u>Le racisme aujourd'hui</u> , par Pierre Paraf, président du M.R.A.P.....	9-10
● <u>Mais de quelle race êtes-vous donc ?</u> par Jean Hiernaux	11
● <u>Immigrés :</u>	
Le point de vue des syndicats : interviews de Marcel Caille (C.G.T.), Pierre Evain (C.F.D.T.), Robert Degris (C.G.T.-F.O.), Corentin Calvez (C.G.C.).....	12-19
● <u>Histoire présente :</u>	
- Actualité du nazisme, par Pierre Gascar.	
- Les bataillons de la jeunesse, par André Ouzoulias.	
- Des crimes qui n'ont pas vieilli, par Olga Wormser-Migot	21-24
● <u>Gitans, Manouches, Tziganes</u> , par Vanko Rouda	25-26
● <u>Apartheid :</u>	
- Comment peut-on supporter cela ? par Jean-Jacques de Félice	27
- Un événement théâtral : « Ta vue me dérange, Hotnot ! »	28-29
● <u>Positions :</u>	
- Table ronde : des jeunes discutent.....	30-32
- Messages de Georges Marchais et Claude Estier	31
- Deux documents d'Eglise, présentés par l'abbé Jean Pihan, vice-président du M.R.A.P.....	33-34
● <u>D.L.-Actualités</u>	37-44
● <u>A l'écran :</u>	
- Michel Drach, Prix de la Fraternité pour « Elise ou la vraie vie »	47
- Du cinéma-cliché au cinéma-combat, par Marie-Claire Ropars.	
- Post-scriptum, par Marcel Martin	48-50
● <u>Romans</u> : Le match en noir sur blanc des Bons et des Méchants, par Juliette Raabe....	51-52
● <u>Éducation à la fraternité :</u>	
- Message de M. René Maheu, directeur général de l'U.N.E.S.C.O.	53
- Le rôle des éducateurs, par Marc-André Bloch, président du C.L.E.P.R.	55
- Une interview de James Marangé, secrétaire général de la F.E.N.	56-57
- Enfants d'immigrés : Les loisirs des jeunes, par Raoul Dubois ; Vivre la fraternité, par Geneviève Abt	58-61
● <u>Poésie</u> : Greffe, par Marie-Magdeleine Carbet	63
● <u>Cultures :</u>	
- Ce que l'Afrique nous apprend, par Michel Leiris	64-65
- Les relations inter-raciales au microscope : visite à l'IDERIC, par Marguerite Kagan	66-67
● <u>Anniversaire</u> : Une voix sur l'abîme, par Roger Chateauneu	69
● <u>M.R.A.P. :</u>	
- Bonne année, camarades ! par Charles Palant, vice-président du M.R.A.P.	71
- L'action des comités locaux.....	72-74
● <u>Document :</u>	
La Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	75-77

EN COUVERTURE : Picasso : « Les quatre parties du monde » (Vallauris)

éditorial

Une année d'efforts

UN engagement des Etats, un engagement demandé aux « organisations appropriées » et, à travers elles, aux peuples : ainsi se présente la résolution n° 2514 (XXIV) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre 1969, définissant « un programme en vue de l'observation, en 1971, d'une Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. »

Cet engagement, le M.R.A.P. entend, quant à lui, l'honorer de son mieux ; et il est prêt à appuyer tout ce qui sera fait en France pour appliquer les suggestions très concrètes formulées par l'O.N.U. D'ores et déjà, il s'est adressé au Premier Ministre et à divers ministères intéressés, pour demander que soient prises sans tarder des mesures dans ce sens, afin que notre pays soit dignement représenté au palmarès final de cette immense campagne mondiale.

LA célébration de l'Année internationale, « a pour objet, indique l'O.N.U., de permettre la réalisation de progrès importants dans les efforts visant à assurer l'élimination de toutes les formes et manifestations de racisme et de discrimination raciale, y compris la politique d'apartheid, l'égalité de tous les hommes, le plein exercice pour tous des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sans distinction de race, de couleur, de nationalité ou d'origine ethnique, et par là même, de favoriser le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier. »

Les Etats membres (dont la France) qui ont voté la résolution du 11 décembre 1969 sont invités, notamment : à ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; à réviser leur législation nationale dans l'esprit de cette Convention ; à « fournir une assistance morale et matérielle aux peuples qui luttent

contre la discrimination raciale sous quelque forme que ce soit » ; à faire en sorte que les programmes des écoles et l'action des enseignants contribuent efficacement à la disparition des préjugés raciaux ; à promouvoir la publication de livres, brochures et rapports, à favoriser l'établissement de programmes de radio et de télévision, ainsi que la distribution de films, sur les thèmes de l'Année internationale ; à encourager les échanges culturels et les rencontres sportives entre pays de races différentes ; à émettre des timbres spéciaux ; à convoquer, sur l'ensemble de ces problèmes, une réunion extraordinaire du Parlement. Nous ignorons, alors que l'Année internationale commence, quelles dispositions sont envisagées en haut lieu, et s'il est prévu, comme le demande l'O.N.U., de créer un « comité national chargé d'établir, pour la célébration de l'Année internationale, des programmes correspondant au caractère national et à la situation sociale du pays, et de coordonner les diverses activités de l'Année. »

SI les Pouvoirs publics peuvent et doivent jouer un rôle important dans cette vaste entreprise, celle-ci ne peut prendre, il est vrai, sa pleine signification, dans notre pays comme ailleurs, qu'avec la participation des associations, des institutions et des hommes désireux d'agir pour l'égalité et la compréhension réciproque, pour les échanges fraternels entre les groupes ethniques, entre les nations. Soulignons-le : la lutte contre le racisme, particulièrement cette année, ne saurait être une affaire de « spécialistes » : elle concerne, sans aucune limite, quiconque se veut humain et honnête, et dont les préoccupations se trouvent au diapason des grands problèmes de notre temps.

Il est exaltant d'imaginer tout ce qui est possible et réalisable, quel pourrait être en fin d'année le recul du racisme, le progrès des idéaux que nous défendons,

si chacun, à quelque niveau de responsabilité que ce soit, accomplissait sans défaillance son devoir.

LE présent numéro de « Droit et Liberté » est la première contribution du M.R.A.P. à l'Année internationale. Elle sera suivie, dès le 17 janvier, par la présentation au Théâtre de l'Ouest Parisien, d'une remarquable création, qui est une dénonciation de l'apartheid dans ses rouages les plus intimes et les plus destructeurs, sous une forme artistique susceptible d'émouvoir un large public. D'autres initiatives sont prévues tout au long de l'année, dont nos lecteurs seront en permanence informés.

Dans l'immédiat, nous leur demandons, tandis qu'ils feuilleteront ces pages, une pensée amicale à tous ceux, journalistes, écrivains, chercheurs, dessinateurs, militants, qui ont pris part bénévolement à la réalisation de cet ensemble sans précédent qui, pendant les douze prochains mois, sera un instrument de choix à la disposition de tous ceux qui répondront positivement à l'appel des Nations Unies.

Ce numéro est un acte. Il faut qu'il soit prolongé par l'activité, le dévouement de milliers de diffuseurs, d'adhérents, anciens et nouveaux, sur qui repose, en définitive, le succès de l'Année internationale. C'est, répétons-le, chaque homme conscient, et pas seulement les autorités officielles, qu'interpelle l'O.N.U. en demandant « que soient entrepris de nouveaux efforts encore plus énergiques et intenses, tant sur le plan international que sur le plan national, en vue de l'élimination rapide et totale de la discrimination raciale, y compris la politique d'apartheid, le nazisme et toutes ses formes contemporaines, ainsi que les autres manifestations d'intolérance raciale. »

Plus que jamais, les circonstances soulignent combien le M.R.A.P. est nécessaire. Plus que jamais, votre adhésion active est nécessaire au M.R.A.P.

Albert LÉVY

Pour l'ouverture de l'Année internationale
contre le racisme et la discrimination raciale

UN ÉVÉNEMENT THÉÂTRAL

Sous le patronage du M.R.A.P.

au
**THÉÂTRE
DE L'OUEST
PARISIEN**

AVANT-PREMIÈRE

de la pièce d'Athol Fugard

« Ta vue me dérange, Hotnot ! »

DIMANCHE 17 JANVIER 1971 A 14 H 30

Bon de commande

M. _____

Adresse _____

Souhaite recevoir

— places à 30 F, soit _____ F

— places à 12 F, soit _____ F

Total : _____ F

Adressez d'urgence votre commande et
votre paiement au M.R.A.P., 120, rue
Saint-Denis, Paris (2^e), C.C.P. 14.825-85
Paris.

Adaptation française de Michel Arnaud
Décors de Pierre Bobillot
Musique de Claude Cagnasso
MISE EN SCÈNE DE
PIERRE VIELHESCAZE

LOCATION AU M.R.A.P.

et au

THÉÂTRE DE L'OUEST PARISIEN
60, rue de la Belle-Feuille
Boulogne-Billancourt
(A 100 m du métro Marcel-Sembat)

Voir notre article pages 28 et 29

1971: Année internationale de lutte contre le racisme

Un appel du M.R.A.P.

LES Nations unies ont proclamé 1971 « Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale ».

Le Conseil national du M.R.A.P. salue cette initiative et s'y associe sans réserve. Sous l'égide de la plus haute instance internationale, l'année qui va s'ouvrir doit apporter une consécration nouvelle aux activités antiracistes.

Il faut que la France participe dignement à cette Année internationale.

L'appel de l'O.N.U. s'adresse à la fois aux gouvernements et aux élus, aux institutions officielles et aux organisations non gouvernementales, aux Eglises, aux syndicats, aux enseignants, aux jeunes, à tous ceux qui, dans les domaines les plus divers, sont à même d'alerter l'opinion publique et d'agir contre le racisme.

Solidaire de tous ceux qui souffrent du racisme et qui le combattent à travers le monde, le M.R.A.P. souhaite que l'Année internationale soit marquée en France par :

- la ratification de la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- l'adoption des trois propositions de lois anti-racistes qu'il a élaborées dans l'esprit de cette Convention et qui sont déposées au Parlement depuis plus de dix ans ;
- l'amélioration du sort dramatique auquel sont voués trop souvent les travailleurs immigrés, et la suppression de toute discrimination de droit ou de fait à leur égard ;
- des mesures assurant aux Gitans l'égalité des droits et une vie plus humaine ;
- la mise hors d'état de nuire des groupes et des publications qui se livrent à des campagnes d'excitation à la haine raciste ;
- un effort important d'information et d'éducation en faveur de la connaissance réciproque et la compréhension entre les hommes, entre les peuples.

Il est souhaitable, aussi, que notre pays applique rigoureusement les résolutions de l'O.N.U. invitant les Etats membres à cesser toute aide matérielle et morale aux dirigeants

de l'Afrique du Sud, seul pays au monde où le racisme est inscrit dans la Constitution et dans les lois.

Le M.R.A.P. espère que l'Année internationale se traduira en France à la fois par une action efficace des Pouvoirs publics et une mobilisation des bonnes volontés.

Il prépare un grand nombre de manifestations et d'initiatives et se déclare prêt à apporter son concours à tout ce qui sera entrepris pour donner à l'Année internationale le plus de retentissement et d'efficacité possible.

Il convie tous ceux qui condamnent le racisme et ses horreurs à se joindre, avec lui, à ce combat de justice et de fraternité, de progrès et de paix.

C'est aux peuples, donc à chacun de nous, qu'il appartient en cette année 1971 de donner vie à l'appel des Nations unies et aux espoirs dont il est porteur.

Le Conseil National
du M.R.A.P.
8 novembre 1970.



QUESTION RACIALE, ANNÉE ZÉRO...



— Son meilleur copain est un noir : ils sont inséparables! —

Le racisme aujourd'hui

L'HISTOIRE marche à pas précipités. Elle fait plus de chemin en vingt ans qu'elle ne faisait, en 1914, en un siècle.

Les maux permanents auxquels nous nous confrontons, guerre, injustice sociale, racisme, il faut les étudier, tenter de les élucider, de les guérir dans la perspective d'une Europe, d'un monde nouveaux.

Lorsque le M.R.A.P. est né, il y a plus de deux décennies, nous frémissions encore de l'horreur de six millions de juifs exterminés.

Issus pour la plupart de la Résistance, les créateurs de notre Mouvement, en pleine guerre froide, continuaient leur combat. Ils l'étaient à toutes les victimes du racisme, africaines, asiatiques qui secouaient alors le joug du colonialisme. Au cri de tous ceux que l'on persécutait encore, dans un univers libéré du nazisme, pour leur origine, leur confession, leur couleur, nous répondions « présents ».

1971 n'est plus 1949. Si les blocs adverses continuent à se heurter sur les théâtres extérieurs, souvent par peuples interposés, la détente se consolide en Europe. L'Allemagne, foyer traditionnel de guerres, a révisé sa politique. Les moins optimistes constatent qu'elle n'est plus, sous la direction de l'ancien résistant Willy Brandt, ce qu'elle était sous l'ancien nazi Kiesinger.

Le Tiers-Monde est décolonisé, théoriquement tout au moins : car les impérialismes économiques, sa surpopulation ne lui ont pas permis de conquérir totalement son indépendance.

Des événements politiques, sociaux, psychologiques sont survenus qui confèrent au racisme de nouveaux visages.

Nos camarades en sont parfaitement conscients. Ils attendent de nous comme nous attendons de leur expérience quotidienne l'analyse exacte et les remèdes efficaces.

Deux constatations d'abord. Le racisme continue d'assombrir, de déshonorer l'humanité. Il survit aux changements de régime, de l'est à l'ouest, sans prendre, sauf dans les nations de l'apartheid, les formes honteuses que lui donna le nazisme. Est-il en progression ? Est-il en recul ? Tout dépend des pays, des classes, des professions, des générations. Les documents de **Droit et**

Liberté peuvent apporter là-dessus des éléments de réponse.

Mais il indigné un plus grand nombre d'hommes et de femmes qu'autrefois. Ce qui apparaissait comme une sorte de fatalité de l'histoire, tout comme l'oppression des pauvres, est de plus en plus dénoncé, flétri par ceux qui s'en accommodaient pour le faire subir sans remords ou pour le subir avec résignation. Un long chemin reste à parcourir. D'incontestables conquêtes ont été réalisées.

— par —

Pierre Paraf

président du M.R.A.P.

COMMENÇONS en ce rapide survol du « racisme aujourd'hui » par l'antisémitisme. On s'étonne parfois de le voir figurer tout spécialement dans le sigle de notre Mouvement. Une telle mention s'explique par les circonstances historiques où il est né. Elle ne comporte en rien qu'il y ait pour nous des victimes privilégiées. Toutes nous sont également chères. Toutes ont droit à part entière à notre totale solidarité.

L'antisémitisme, tentacule du monstre raciste, qui procède de la même ignorance, de la même haine, mêle en lui tout un complexe de préjugés religieux, économiques, sociaux, psychologiques. Il exige à ce titre une thérapeutique spéciale.

La « famille juive » a été secouée jusqu'en ses profondeurs pendant les quatre années d'occupation. Et c'est parfois avec vingt ans de recul qu'elle a ressenti toute l'intensité du choc. Pour certains de ses éléments, la tentation d'Israël a joué. Tentation nationale, parée de toutes les réalisations du travail pionnier, de toute la ferveur d'une mystique, en fait plus humaine que déiste.

De tout cela, l'antiraciste doit tenir compte. Il doit comprendre la légitimité d'une solidarité familiale envers le peuple israélien, dissiper toute équivoque autour d'une double appartenance dont s'alarment des esprits peu rompus aux détours de la psychologie. Il doit aussi mettre en garde les Israélites de France contre les pièges de leurs ennemis antisé-

mites, leur rappeler qu'ils ont été, sont et seront encore partie indivisible de la nation française et qu'il serait étrange d'apporter, par la moindre démission, satisfaction à leurs anciens persécuteurs, saisissant toute occasion de se débarasser de leurs compatriotes juifs.

Nous connaissons pleinement les angoisses et les susceptibilités que la crise du Proche-Orient a exacerbées dans notre pays, où coexistent — quelquefois porte à porte, à Belleville — Juifs et Arabes, en nombre à peu près égal, et où subsistent bien des vestiges douloureux de la guerre d'Algérie.

Hommes du dialogue et de la compréhension réciproque, les antiracistes doivent faire en sorte que les conflits politiques aigus de notre temps ne dressent pas irrémédiablement les communautés ou les hommes en des passions contraires. Ils combattent avec une égale rigueur racisme anti-juif et racisme anti-arabe. Au Proche-Orient, doit s'instaurer une paix juste et durable, prenant en considération simultanément, comme le M.R.A.P. le soulignait dès la veille de la guerre des Six Jours, le droit irréversible de l'Etat d'Israël, si longtemps menacé de destruction, à l'existence et à la pleine sécurité, aussi bien que les aspirations de la communauté nationale arabe palestinienne.

L'antisémitisme sévit en de nombreux points du monde. Il prend des formes diverses, violentes parfois, comme dans les attentats répétés contre des édifices religieux et les attaques du Ku Klux Klan, aux Etats-Unis, où s'opposent également, hélas ! des groupes juifs et noirs ; ailleurs, il se teinte de nationalisme, comme dans certains pays arabes ; et il emprunte en d'autres cas des voies plus subtiles, comme on l'a vu lors des rumeurs d'Orléans, Amiens et autres lieux, dans notre propre pays, où nous observons avec inquiétude les menées d'une organisation telle que « Ordre nouveau ».

Les séquelles ou la renaissance de l'antisémitisme en certains pays socialistes, comme partout ailleurs ne peuvent manquer d'alerter notre Mouvement. Nous nous sommes gardés de toute manifestation publicitaire inspirée par des préoccupations politiques étrangères à nos buts. Mais nous avons le devoir d'étudier objectivement toutes manifestations de ce racisme. Nous ne saurions, en aucun cas, garder le silence.

→ Nous tenterons de toutes nos forces d'aider efficacement à ce que les juifs de l'Est, dans le cadre des structures des révolutions socialistes, bénéficient, lorsqu'ils le réclament, de toutes les libertés incluses dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris celles de maintenir et de développer leur culture.

..

LA lutte contre l'antisémitisme ne constitue qu'un des aspects de notre combat. Il concerne toutes les victimes de tous les racismes, celui qui frappe encore les noirs d'Amérique, en proie à la discrimination, à la misère, au chômage, que leur juste impatience ne doit pas détourner de leurs frères blancs, les noirs de l'Union sud-africaine et de la Rhodésie opprimés par l'apartheid. Et celui qui frappe les Gitans, réclamant une existence digne et tranquille, à l'abri de toutes tracasseries d'administration dans notre pays dont ils sont les citoyens loyaux, où ils remplissent leurs devoirs de contribuables et de soldats.

Car ce n'est pas assez de dénoncer par des protestations, des discours et des slogans, des racismes lointains sur lesquels nous n'avons que peu de prise.

C'est en France qu'il faut agir, tout près de nous, en nous-mêmes.

La présence de trois millions et demi de travailleurs immigrés, dont le nombre ne cesse de croître, pose des problèmes toujours plus graves. Autour de ces «étranges étrangers», le racisme est à nos portes. Il nous guette au coin de la rue.

Une telle présence exige notre action quotidienne, un constant examen de conscience. Qu'avons-nous fait pour rompre l'isolement dont ils sont victimes? Qu'avons-nous fait pour leur apprendre à lire et à écrire, pour leur enseigner ce français élémentaire qui leur permettra de se défendre et d'accéder à une vie vraiment humaine? Qu'avons-nous fait pour que soit amélioré leur accueil en France, leur contrôle sanitaire au départ, à l'arrivée, durant leur séjour, pour que leur emploi soit préservé des manœuvres des trafiquants, pour que la honte des bidonvilles, selon la promesse des Pouvoirs publics, soit

promptement effacée? Avons-nous, comme il le fallait, tendu la main à ces exilés qui vivent mal chez nous, qui peut-être mourraient de faim chez eux?

..

À U seuil de l'année 1971, que les Nations-Unies ont proclamée année contre le racisme, ce message s'adresse aux plus anciens compagnons de notre combat comme aux jeunes qui prennent la relève.

Il s'adresse aux ouvriers et aux étudiants, aux enseignants, aux lycéens, aux écoliers, aux prêtres et aux laïcs.

Nous leur demandons de se pencher sur un problème angoissant et difficile où la coupable réaction raciste est parfois provoquée par les réalités sociales, où elle est déclenchée par le démon de l'agressivité qui peut se changer par l'éducation en force salutaire au service du droit.

Nous leur demandons de réfléchir et nous leur demandons d'agir.

Et les vœux qui accompagnent cet appel, nos vœux de bonheur comportent celui de se dédier à une grande cause dont l'avenir est en leurs mains.

Mais de quelle race

PAS plus que deux individus, il n'est deux groupes humains qui soient identiques pour l'ensemble des caractères biologiques, quel que soit le critère de groupement.

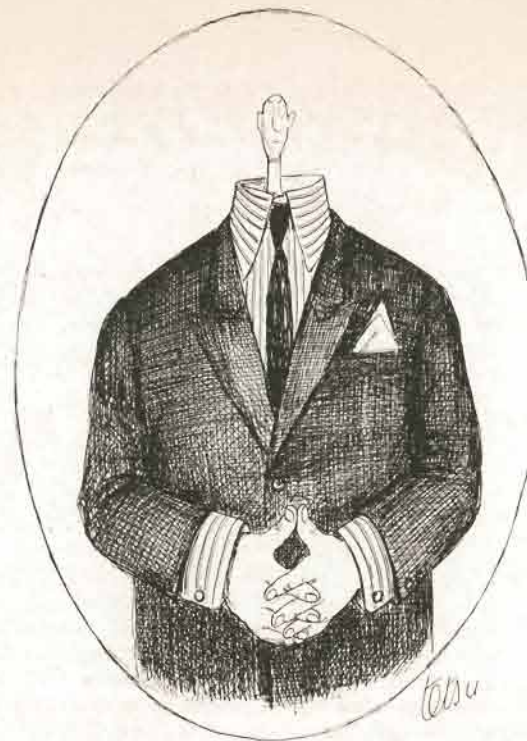
Même les anthropologues qui persistent à considérer les races humaines comme des entités biologiques naturelles, admettent leur caractère changeant, éphémère.

Les caractères biologiques d'un individu sont déterminés conjointement par l'hérédité et le milieu. Pour caractériser un groupe humain, le biologiste essaiera de déterminer le patrimoine héréditaire de ce groupe et il étudiera, parallèlement, dans quelle mesure celui-ci peut épanouir ses capacités génétiques en fonction des conditions dans lesquelles il vit.

Certains caractères sont déterminés intégralement par l'hérédité — c'est le cas par exemple des groupes sanguins. Pour beaucoup d'autres caractères : la taille, la couleur de la peau, la largeur des épaules, etc., il y a intrication de facteurs génétiques et de facteurs du milieu dans les caractéristiques moyennes des groupes et à plus forte raison des individus.

Pour de tels caractères, il est souvent difficile de départager ce qui est génétique dans les différences que peuvent présenter deux groupes humains. Il faut en effet, pour le faire, observer des fractions de ces populations que la vie a placées dans les mêmes conditions de milieu. Si l'on veut par exemple mettre en évidence les particularités génétiques du physique de telle population qui a telle alimentation, on ne peut comparer cette population qu'avec des groupes qui ont la même alimentation.

On se pose parfois la question : « Les Français constituent-ils un groupe racial ? ». Je pense qu'il ne faut pas essayer de circonscrire dans des frontières politiques des groupes porteurs de caractéristiques particulières. On peut dire qu'il y a une variation anthropologique sur le territoire français comme dans tout autre groupe national. On trouvera, bien sûr, des différences entre les gens du Nord et ceux du Midi, mais cela n'implique pas qu'on puisse tracer une limite nette, étant donné l'intensité du mélange des populations. Les multiples migrations ont fait évoluer la population, dans la mesure où les groupes immigrés n'ont pas conservé leur originalité en se gardant de se mélanger avec le reste de la population.



êtes-vous donc ?

L'esprit de conservation physique d'un petit groupe peut avoir des conséquences, il faut le dire, dans la mesure où il entraîne des unions entre individus fortement apparentés. Dans ce dernier cas, il va y avoir augmentation de la fréquence des porteurs de tares héréditaires. Les mariages mixtes ne sont donc certainement pas maléfiques! En moyenne, les enfants nés d'unions mixtes sont intermédiaires entre les populations parentales. Quelques observations suggèrent cependant une légère supériorité en vigueur par rapport aux autres enfants.

Mais ce phénomène, net lorsque l'on croise des souches animales sélectionnées, est atténué chez l'homme parce qu'en fait toute population humaine est le résultat d'innombrables mélanges. Bien sûr, pour ce qui concerne les mariages mixtes, les problèmes sociaux et culturels que supposent de telles unions doivent être pris en considération.

Il n'a pas été mis en évidence de différences génétiques moyennes entre les populations humaines dans le domaine de l'intelligence. Aujourd'hui, c'est à la différence des conditions de vie et aux particu-

larités culturelles qu'on attribue les différences de comportement entre les populations. La connaissance du groupe auquel appartient un individu ne permet en rien de préjuger ses capacités innées d'intelligence.

En définitive, les classifications raciales présentent une part d'arbitraire. L'humanité n'est pas subdivisée en trois blocs raciaux : blancs, noirs, jaunes. La réalité est beaucoup plus complexe et nuancée. Par exemple, la race noire peut-elle être définie par la peau foncée, les cheveux crépus, le nez large et les lèvres épaisses? On rencontre en Afrique des populations qui sont très loin de répondre à cette définition. Ainsi, de toute l'humanité, ce sont les pygmées qui ont les lèvres les plus fines...

En réalité, il n'y a pas vraiment de groupements naturels de l'humanité en races. Celles-ci sont des subdivisions créées par le classificateur pour des besoins scientifiques.

L'humanité actuelle ne constitue qu'une seule espèce : sa diversité génétique est superficielle. Cette diversité comme la diversité culturelle, est bénéfique car elle augmente les capacités d'adaptation de notre espèce qui transforme son milieu à un rythme sans cesse accéléré.

Propos recueillis par Jacques TENESSI

Connaissez-vous le CLUB FRANÇAIS DE LA MÉDAILLE ?

Venez visiter ses galeries en l'Hôtel des Monnaies. Les médailles que vous verrez exposées sont des œuvres d'art originales à tirage limité et numérotées, qui, rehaussant le caractère de votre intérieur, témoigneront de votre goût.



XX^e ANNIVERSAIRE
DE LA
DECLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME
Œuvre de Raymond CORBIN

Tirage limité à 100 exemplaires numérotés
en cuivre - diamètre 86 mm - Prix 65 F



Pour recevoir gratuitement une documentation sur le CLUB FRANÇAIS DE LA MÉDAILLE, veuillez découper ce bon et l'adresser à :

LA MONNAIE DE PARIS
Service DL Publicité 11, quai de Conti - Paris-6^e

NOM _____

ADRESSE _____

3.177.400...

AU 1^{er} janvier dernier, selon les dernières statistiques établies, 3 177 400 étrangers résidaient en France, représentant 7,5 % de la population globale.

D'après les estimations de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques en 1968, 376 780 personnes étaient employées dans le bâtiment et les travaux publics, 155 440 dans les industries mécaniques, 109 160 dans les travaux de pêche et d'agriculture, etc.

Il est établi depuis longtemps que l'émigration a des causes économiques et sociales le plus souvent, politiques parfois.

Le gouvernement a pratiqué jusqu'ici une politique d'immigration massive sans pour autant prévoir les structures d'accueil nécessaires. L'office national d'immigration contrôle moins de 20 % de l'immigration. M. Maurice Jannenev, alors même qu'il était ministre du Travail, déclarait que si le gouvernement n'avait pas accepté la main-d'œuvre « clandestine », on aurait manqué de travailleurs dans l'économie française.

Au cours d'un débat télévisé, M. Michel Massenet, directeur de la Population et des migrations affirmait qu'il y avait en France une carence de l'information sur les problèmes de l'immigration.

Pour ce qui concerne « Droit et Liberté » nous avons évoqué sans cesse ces problèmes et, pour ne citer que cet exemple, nous publions en avril dernier un document — « Pour une politique de la migration » — établi par le M.R.A.P. et dans lequel étaient relevées les responsabilités des pouvoirs publics et du patronat.

En particulier nous avons souligné combien insuffisantes étaient les mesures prises en matière de logement. Le 12 février, après avoir visité un bidonville et quelques taudis, le Premier ministre lui-même, M. Chaban-Delmas, déclarait : « Je compte que d'ici à la fin de l'année, nous aurons éliminé plus de la moitié des cas inacceptables ; notre action vise à ce que, fin 1971, il en soit fini avec cette situation ».

Nous avons interrogé des responsables d'organisations syndicales sur les problèmes de l'immigration. Tous soulignent que les préoccupations sociales pèsent bien peu en regard des préoccupations économiques et politiques.

C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C. demandent à être associées à l'élaboration d'une politique d'immigration cohérente et équilibrée...

Jacques TENESSI



Gérald Bloncourt



D.R.

C.G.T. : Ils contribuent aux luttes de la classe ouvrière et du peuple français

M. Marcel Caille, Secrétaire de la Confédération Générale du Travail



Elie Kagin

— Quelle politique d'immigration préconise la C.G.T. ?

— La C.G.T. préconise dans notre pays une politique de développement industriel qui réponde aux aspirations et besoins sociaux, matériels et moraux du peuple français. Une telle politique permettrait de donner un emploi à plusieurs centaines de milliers de salariés.

Si une telle politique était appliquée dans les pays d'émigration elle aurait pour effet de donner du travail à des milliers de travailleurs contraints à s'expatrier massivement dans des conditions inhumaines pour rechercher, hors de leur pays, les moyens de subsistance pour eux et leurs familles.

Ceci dit, la C.G.T. préconise, en matière d'immigration dans notre pays, une politique de recrutement, d'accueil et de séjour, qui garantisse à cette catégorie de travailleurs, par un statut de l'immigration, le plein exercice des droits et des libertés, afin qu'ils puissent vivre en France sans aucune discrimination.

C'est une réalité que plus de 2 000 000 de salariés dans nos industries sont des immigrés, que le bâtiment, la métallurgie, les mines, l'agriculture, la chimie, etc. n'auraient pu se développer aussi rapidement sans l'apport de la main-d'œuvre étrangère.

Pour se soustraire à ses obligations envers ces travailleurs, le pouvoir et le patronat ont réduit l'Office national de l'immigration à un rôle dérisoire en matière d'accueil, d'emploi, de forma-

tion professionnelle, d'alphabétisation, de logement, etc. en favorisant les entrées « clandestines » ou dites « touristiques », ce qui représente actuellement près de 70 % de l'immigration.

Le pouvoir et le patronat, à la recherche du profit maximum, frappent les travailleurs immigrés de toutes sortes de discriminations, en matière de salaires, conditions de travail, libertés syndicales et individuelles, de prestations sociales.

Exiger un tel statut démocratique de l'immigration répond à la solidarité de classe qui anime les travailleurs français et immigrés dans la défense de leurs intérêts communs, face à leurs mêmes exploitateurs ; c'est pour la C.G.T., continuer ses riches traditions d'internationalisme prolétarien.

— Selon certaines estimations, le nombre de chômeurs en France dépasserait 400 000. Comment apprécier « l'argument » qui rend responsables de ce chômage, de son accroissement, les immigrés ?

— Le chômage est le fruit d'une forme de gestion économique et politique, le capitalisme. En aucune façon, les producteurs, quelle que soit leur place dans l'appareil de production et quelle que soit leur nationalité, ne peuvent être rendus responsables du chômage ! C'est si vrai, qu'y compris des pays



→
comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie qui ne connaissent pas un apport de main-d'œuvre extérieure mais l'exportent, sont touchés à des degrés différents par un chômage chronique.

C'est dans le but d'affaiblir les luttes ouvrières et d'opposer à leur politique rétrograde que pouvoir et patronat s'efforcent de détourner le mécontentement populaire, en dressant les salariés entre eux et rendent responsables les travailleurs immigrés d'une situation dont ceux-là sont les seuls responsables.

Pour éviter que les salariés immigrés ne soient des victimes venant grossir la masse des chômeurs dont a besoin le capital pour faire pression sur l'ensemble des salariés, la C.G.T. préconise que l'Office National d'Immigration soit le seul organisme compétent concernant le recrutement, l'introduction, l'accueil des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Qu'un Comité national de l'immigration soit constitué, à représentation tripartite (gouvernement, centrales syndicales représentatives et patronat). Ce Comité doit avoir un droit de regard sur l'ensemble de la politique d'immigration.

Qu'obligation soit faite au patronat pour le recrutement de main-d'œuvre immigrée de passer par l'O.N.I.

— **Les travailleurs immigrés connaissent des problèmes particuliers : ils subissent plus que d'autres la crise du logement, leur formation professionnelle est souvent nulle, ils sont isolés du reste de la population dans des foyers et des quartiers. La C.G.T. a-t-elle une position sur chacun de ces problèmes ?**

— Pour tous les problèmes qui concernent les travailleurs immigrés, en matière de conditions d'introduction, de séjour ou de travail, de droits syndicaux, de droits sociaux, de libertés individuelles, de logement, de l'alphabétisation ou de la préformation et formation professionnelles, la C.G.T. a des positions claires, définies dans sa Charte revendicative pour une politique de l'immigration, qui répondent aux intérêts des travailleurs français et immigrés.

Elle préconise par exemple en matière de logement : la suppression des bidonvilles, îlots insalubres, caves, taudis avec, dans le cadre d'une politique nationale conforme à l'intérêt de la population laborieuse, la construction de 600 000 logements par année, dont 300 000 H.L.M., ce qui permettrait de reloger décemment les salariés, y compris immigrés.

Des crédits plus importants pourraient être versés aux Offices d'H.L.M. ou au Fonds d'Action sociale, provenant de contributions des patrons embauchant de la main-d'œuvre immigrée, et pour la construction de logements destinés à ces derniers.

En matière d'alphabétisation, sans entrer dans le détail, la C.G.T. préconise l'intégration de ce problème dans l'activité de l'Education nationale. A charge pour les employeurs de donner la possibilité à leurs salariés immigrés d'assister à des cours d'alphabétisation, soit par l'attribution d'heures prises sur le temps de travail, soit par une compensation des pertes de salaires.

Il en va de même en ce qui concerne la formation professionnelle.

— **En France, des manifestations de racisme, allant du graffiti à l'agression, se produisent parallèlement à des campagnes d'antisémitisme : comment analyser ces manifestations, ces campagnes ? Comment, au sein de la classe ouvrière, la C.G.T. lutte-t-elle contre ce racisme ?**



— **La contribution des travailleurs immigrés aux luttes de la classe ouvrière et du peuple français, avec une plus grande prise en main de leurs propres revendications, est indéniable.**

Cette attitude gêne le patronat et le pouvoir dans les espoirs de division et de surexploitation qu'ils nourrissent à l'égard de ces travailleurs et de l'ensemble de la classe ouvrière.

Aussi, entretiennent-ils dans les entreprises et sur le plan national, un climat de répression patronale et policière, nourri par d'insidieuses campagnes xénophobes, chauvines, raciales.

La C.G.T. exige que les travailleurs immigrés vivent en France sous un régime de droit et non sous un régime d'exception qui donne, par l'ordonnance du 2 novembre 1945, des pouvoirs abusifs au ministre de l'Intérieur pour frapper ces travailleurs d'assignation à résidence, d'interdit, d'expulsion.

Elle exige enfin que les menées racistes et xénophobes soient interdites et sévèrement sanctionnées par la loi.

Toutes les revendications qui intéressent les travailleurs immigrés, la C.G.T. les a soumises au Premier ministre lors de la délégation du 21 mai 1970.

A ce jour, hormis quelques améliorations budgétaires en matière de logements, loin d'ailleurs de faire face à une venue accrue des travailleurs immigrés et de leurs conditions précaires d'habitat, l'essentiel des problèmes posés sont restés pratiquement sans réponse.

Seule une vague promesse de consultation des organisations syndicales sur ce sujet subsiste.

La C.G.T., ses organisations syndicales et sa presse développent leurs

explications sur la situation de toutes les catégories de salariés.

C'est là une forme efficace pour faire face aux tentatives de diversion de la bourgeoisie et d'unir l'ensemble des travailleurs français et immigrés pour l'obtention de leurs légitimes revendications.

GANTS - TÊTINES

“OLLA”

Chez votre pharmacien

C.F.D.T. : Les pays « sous-développés » viennent en aide à la France

— **La C.F.D.T. semble actuellement manifester une attention toute particulière à la situation des travailleurs immigrés...**

— L'attention que la C.F.D.T. porte à la situation des travailleurs immigrés ne constitue pas un fait nouveau. Depuis des années, nous nous préoccupons de cette situation et nous agissons en commun avec des responsables syndicaux immigrés des diverses nationalités pour la transformation de la condition de ces travailleurs en France.

En ce qui concerne l'action revendicative, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler ici l'essentiel d'une note remise en janvier 1970 au Premier ministre français :

Il n'existe aucune structure administrative en France qui permette une véritable confrontation sur ces problèmes, en même temps qu'une intervention des organisations syndicales sur des questions qui concernent, au premier chef, les travailleurs qu'elles représentent.

Or, nous sommes amenés aux constatations suivantes.

— L'absence d'évaluation, de prévision et de contrôle, entraînant une immigration dite « clandestine » ou spontanée, qui atteint aujourd'hui plus de 80 % des entrées en France, expose des travailleurs à de multiples exploitations, tant au passage des frontières qu'à leur arrivée en France.

— Les accords bilatéraux de main-d'œuvre signés par la France ne sont pas respectés dans la plupart des cas ; qu'il s'agisse des conditions de travail, des salaires, de la formation professionnelle, du logement, ils restent lettre morte. Les organisations syndicales tiennent de nombreux faits à la disposition des pouvoirs publics.

— La protection des travailleurs immigrés, qui est une responsabilité première du Gouvernement français, est souvent inopérante. Les moyens dérisoires de l'Inspection du travail et de la main-d'œuvre rendant inapplicable, le plus souvent, la réglementation prévue notamment par l'ordonnance du 2 novembre 1945.

— Nous assistons aujourd'hui à une dénonciation de l'immigration dite « clandestine » par le C.N.P.F. Charger cette immigration de tous les maux permet au patronat de décliner toute responsabilité concernant la condition actuelle des travailleurs immigrés.



M. Pierre Evain Secrétaire de la Confédération Française Démocratique du Travail

Or, les chiffres les plus récents montrent que cette immigration est largement utilisée par le patronat, encouragée et souvent organisée directement par des entreprises, de l'automobile et du bâtiment notamment.

Ces constatations nous amènent à déplorer l'absence d'une véritable politique de l'immigration dans notre pays.

Cette politique ne saurait en effet se fonder sur le seul objectif de l'accroissement de la population française, par naturalisation de travailleurs immigrés. C'est pourtant ainsi qu'elle est présentée dans les déclarations les plus autorisées.

Devant une telle situation, la mise en place d'une structure administrative nous apparaît capitale. C'est pourquoi nous rappelons ici l'essentiel de nos propositions :

Les divers bureaux de l'Office national d'immigration (O.N.I.) à l'étranger, près des frontières, et en France, ainsi que les centres d'accueil devraient être pla-

cés sous le contrôle d'une commission nationale.

L'activité des commissions départementales, régionales et nationales de la main-d'œuvre déjà existantes et où siègent les syndicats serait — pour tout ce qui concerne la main-d'œuvre immigrée — rattachée à cette commission et coordonnée par elle. Sur un autre plan, les comités d'entreprise devraient également avoir un rôle à jouer.

De cette manière, depuis l'entreprise, le département, la région, jusqu'au niveau national, les employeurs seraient mis en demeure de préciser avec exactitude la quantité et les qualifications de la main-d'œuvre dont ils ont besoin et de signifier les conditions de salaires, de travail et de vie.

Les organisations syndicales de travailleurs pourraient y présenter, à tous les échelons, les besoins des travailleurs immigrés qu'elles sont les seules à bien connaître.

Elles pourraient apprécier également les besoins réels en main-d'œuvre étrangère. La présence de syndicalistes éviterait certaines pratiques de « trafics d'hommes », exercées par des individus sans scrupules, tels ceux qui procurent une carte de travail ou de l'embauche contre d'importantes sommes d'argent.

La commission proposée aurait à définir une véritable politique de l'immigration, qui ne considère pas les travailleurs immigrés sous l'angle du seul appoint pour l'économie nationale, mais comme des hommes à respecter dans leurs conditions de vie et de travail.

— **La mise en œuvre d'une telle politique suppose un effort important...**

— En effet et en tout premier lieu dans trois directions :

Premièrement le logement des travailleurs immigrés :

La mort de cinq travailleurs africains à Aubervilliers vient brutalement de rappeler l'urgence des mesures à prendre en ce domaine. Elles concernent en premier lieu :

- La suppression des bidonvilles et des « foyers-taudis » qui souvent les remplacent ;
- Une action vigoureuse contre les exploités et autres « marchands de sommeil » ;
- L'obligation faite au patronat qui em-



plioie de la main-d'œuvre immigrée d'assurer à celle-ci un logement convenable. Il est inadmissible en effet que les employeurs introduisant des demandes de main-d'œuvre ou profitant de la main-d'œuvre « clandestine » ne soient pas, en même temps, tenus de garantir à ces travailleurs des logements salubres ; La collectivité française, qui bénéficie de l'apport irremplaçable des travailleurs immigrés à l'économie du pays, doit assurer également ses responsabilités en ce domaine. Il est anormal, à ce sujet, que les communes à dominante populaire, où vivent les travailleurs immigrés, en supportent principalement les charges.

— La mise en œuvre d'une politique de logement pour les travailleurs immigrés, dans le contexte français, appelle des réalisations pratiques. La C.F.D.T. rappelle à ce sujet la proposition suivante :

- La suppression des bidonvilles exige la réservation en urgence de terrains où la population immigrée puisse être hébergée correctement ;
- Sur ces emplacements, il serait facile à moindre frais d'installer des constructions légères, pourvues d'un équipement sanitaire et social de première urgence, avec implantation des services administratifs nécessaires. Evidemment, ces logements devraient conserver un caractère provisoire et limité dans le temps. Une échéance précise de relogement en habitations, à égalité avec les Français, serait signifiée à leurs habitants.

Deuxièmement : l'alphabétisation. Le nombre d'analphabètes étrangers en France est évalué au minimum à un demi-million, suivant les sources officielles.

Dans sa totalité, l'enseignement des adultes étrangers concerne environ 55 000 personnes (enquête récente dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O.).

Il est urgent de définir une action d'envergure pour permettre à de nombreux travailleurs immigrés de sortir de l'ignorance.

L'alphabétisation des travailleurs immigrés a besoin de perspectives et de moyens. Elle reste une affaire privée, alors qu'elle devrait devenir une affaire publique.

Troisièmement la formation professionnelle.

Actuellement, 10% des travailleurs admis en F.P.A. sont des travailleurs immigrés. Un gros effort reste à faire en ce domaine. Un programme spécifique devrait être mis en œuvre : il devrait permettre la multiplication des



D. A.C.

centres de préformation dans les diverses régions industrielles et l'accroissement rapide du nombre des travailleurs immigrés dans les centres de formation professionnelle.

— **Dernièrement au cours d'une conférence de presse, vous avez soulevé le problème du fonctionnement du Fonds d'action sociale...**

— Les ressources du Fonds viennent pour leur quasi-totalité de la partie des prestations dues aux familles des travailleurs immigrés et non versées à ces dernières lorsqu'elles sont restées dans leur pays d'origine. La détermination de la dotation est faite en dernier ressort par un acte gouvernemental, sans qu'il soit tenu compte — semble-t-il — du montant des ressources dégagées par les allocations familiales non versées.

La gestion du F.A.S. est entièrement assurée par des représentants de l'administration, issus des différents ministères intéressés.

Nous sommes donc en présence d'une institution administrée et dirigée actuellement par les seuls Pouvoirs publics, alors que ses ressources proviennent quasi exclusivement du salaire différé des travailleurs immigrés.

Cette pratique de mainmise de la part des Pouvoirs publics sur cette partie du salaire des travailleurs immigrés est absolument inadmissible.

La C.F.D.T. estime que la gestion et l'orientation du F.A.S. doivent être l'objet de délibérations auxquelles doivent, de droit, participer les organisations syndicales.

Au cours de la même conférence, nous avons évoqué le droit syndical.

Dans l'état actuel de la législation, la grande majorité des travailleurs immigrés ne peut se présenter aux élections de délégués du personnel et du Comité d'entreprise. En ce qui concerne le délégué syndical, cette interdiction s'applique à l'ensemble des travailleurs immigrés.

Nous demandons : que soit supprimée la condition de nationalité pour être électeur et éligible aux élections de délégués du personnel et du comité d'entreprise ; que soit supprimée la

condition de nationalité pour être désigné comme délégué syndical.

— **Le mouvement de grève de 1968, auquel les travailleurs immigrés ont participé massivement, a-t-il joué un rôle dans cette prise de conscience que vous évoquez ?**

— Pour un certain nombre de travailleurs immigrés, et Français, certainement. Pour d'autres, Français comme immigrés, la prise de conscience est plus ancienne, parfois beaucoup plus ancienne. La solidarité, au fond, n'est jamais totalement spontanée. Ça s'apprend, ça s'approfondit. La connaissance réciproque en constitue un facteur essentiel. Le contexte dans lequel cette solidarité doit se développer représente également un élément important. La concurrence, une des bases du système économique actuel, joue également au niveau des hommes et tend à les diviser. Ce n'est pas nouveau, nous avons connu, nous connaissons cela encore avec les migrations intérieures françaises. Ce qui nous fait dire qu'il n'y a pas de différence de nature entre migrations intérieures et migrations internationales, mais seulement différence de degré. L'insertion de ces travailleurs dans l'action syndicale se réalise dans la mesure où ces faux clivages se dépassent.

Dans ce domaine, le problème de l'information est capital. Trop de Français, y compris des travailleurs, pensent qu'en recevant les travailleurs immigrés, nous leur faisons des cadeaux. On oublie trop souvent qu'en fait des pays dits « sous-développés » viennent en aide à des pays développés, comme la France. Le racisme peut ici prendre racine sur la méconnaissance des réalités. Le mouvement de 1968 a certainement favorisé une prise de conscience, mais n'oublions pas que l'action syndicale est quotidienne. Pour nous, il s'agit d'intégrer les questions posées au syndicalisme dans une perspective syndicale d'ensemble sur les plans économique et politique, dans le sens large du terme. Le problème de l'immigration n'est pas seulement celui de l'accueil. C'est surtout celui de l'avenir économique et politique des pays d'origine, comme également celui du pays d'accueil.

F.O. : Des travailleurs indispensables à l'économie du pays

Ils sont ensuite utilisés pour les travaux les plus durs, les moins payés parce que souvent ils manquent de formation professionnelle.

— **Face à cette situation, qu'est-il possible de faire ?**

— Il est nécessaire d'élaborer une politique de l'immigration dans le cadre de la Communauté économique européenne et avec d'autres pays européens.

Il faut d'abord que les migrants soient informés sur les conditions réelles de vie en France, les problèmes sanitaires, les institutions sociales, la formation professionnelle, les possibilités de transferts de salaires (beaucoup viennent à seule fin d'aider matériellement leurs familles). Cela pourrait incomber aux représentants de l'Office national d'immigration dans les pays exportateurs de main-d'œuvre.

Ensuite, l'accueil devrait être mieux adapté : ainsi par exemple, on pourrait simplifier et accélérer les formalités administratives imposées aux migrants, installer des centres d'accueil aux postes-frontière et dans les principales gares d'arrivée.

Le problème du logement des immigrés est extrêmement important. Le V^e Plan avait estimé les besoins pour les travailleurs immigrés à 65 000 lits par an et on est loin du compte. Les bidonvilles sont habités dans une proportion de 92 % par des immigrés et, dans la seule région parisienne, 39 % des mal logés sont des immigrés. Il est donc indispensable de promouvoir une réelle politique du logement, correspondant aux besoins de la population.

Parallèlement l'autorisation d'immigrer pour les familles devrait être subordonnée à la possibilité de logement.

Bien sûr, il ne suffit pas de proclamer une nécessité ! La dotation du Fonds d'Action Sociale pourrait être augmentée. Le F.A.S. intervient pour l'accueil, pour le logement, pour la formation professionnelle (dont bénéficient seulement 4 000 immigrés). Il dispose actuellement d'un budget de 100 millions par an, 100 millions provenant principalement des régimes de prestations familiales, des travailleurs eux-mêmes donc.

Les travailleurs immigrés sont indispensables à l'économie du pays, ce n'est plus à démontrer. De cela l'Etat devrait tenir compte dans ses dotations budgétaires ; et les patrons utilisant une

telle main-d'œuvre devraient participer à l'alimentation financière du F.A.S.

— **Les organisations concernées par ces problèmes de l'immigration ne pourraient-elles pas être associées à une politique complète de l'immigration ?**

— Une telle politique nous paraît devoir reposer sur un contrôle du volume et de la composition de l'immigration.

On ne peut pas dire que les mesures empiriques que prend l'Etat constituent une politique.



Elie Kagan

Le Conseil économique et social avait proposé la création d'une commission consultative avec participation des « partenaires sociaux ». Il n'a pas été suivi.

Nous, nous revendiquons la participation de représentants syndicaux au Fonds d'action sociale et à l'Office national d'immigration.

Nous avons évoqué les problèmes les plus criants, celui du logement et celui de la formation professionnelle. Il y en a de nombreux autres comme, pour ne citer que cet exemple, l'enseignement du français.

Nous sommes pour l'égalisation des droits syndicaux entre travailleurs français et immigrés.

Organisation syndicale, dans laquelle sont groupés Français et immigrés, nous entendons être associés à la définition et à la réalisation d'une politique de l'immigration qui en définitive concerne tous les travailleurs de France, Français et immigrés.

M. Robert Degrès Secrétaire de Force Ouvrière



A.M.P.

— **La confédération Force Ouvrière a-t-elle sur les problèmes que pose en France l'immigration une politique précise ?**

— Nous avons participé récemment à une conférence internationale sur le problème des migrations de travailleurs et nous avons été amenés à préciser nos positions dans ce domaine.

Quelle est actuellement la situation en France ? On compte quelque 3 500 000 personnes immigrées, dont 70 à 80 000 venant des départements ou des territoires d'outre-mer.

Il faut noter qu'au départ du pays d'origine, les migrants sont ignorants des conditions de vie qui seront les leurs. Ils ignorent tout en effet du coût de la vie en France, de la crise du logement, de la nature du travail qui pourra être le leur. Beaucoup sont endettés ; on sait à quels trafics donne lieu l'émigration, les exemples, concernant les Portugais par exemple, sont malheureusement nombreux.

En arrivant en France, les migrants trouvent d'autant moins de structures d'accueil qu'un grand nombre d'entre eux sont venus irrégulièrement.

C.G.C. : Il reste beaucoup à faire dans un domaine très vaste

M. Corentin Calvez Secrétaire général de la Confédération Générale des Cadres



D.R.

— Y a-t-il en France une politique d'immigration cohérente ?

— L'économie française a le plus grand besoin d'une main-d'œuvre étrangère dans les chantiers des travaux publics et du bâtiment, de la métallurgie et de la mécanique, et également dans la chimie et les industries du bois.

Cette main-d'œuvre est principalement employée dans des postes de travail assez pénibles refusés par nos compatriotes.

A la Régie Renault, plus du quart des effectifs sont des travailleurs immigrés, cette proportion pouvant dépasser 80% dans certains ateliers de montage.

Hélas, sur le plan social, nous constatons et nous déplorons que la France est insuffisamment équipée pour recevoir et héberger convenablement des hommes, ainsi que leurs familles, qui vivent dans des conditions inadmissibles.

Périodiquement, les membres du gouvernement énoncent ce que doit être une politique française de l'immigration et quelles sont les mesures qui s'imposent pour traduire une telle politique dans les faits.

La France reste l'une des nations dont l'immigration a été le facteur exclusif de l'accroissement de sa popu-

lation active, facteur important de la croissance économique du pays.

Aujourd'hui, à l'heure où la puissance d'une nation industrielle est fondée sur la technicité et la productivité de la main-d'œuvre, la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas dans un proche avenir envisager de sélectionner une partie des immigrants en fonction de leurs aptitudes professionnelles, comme cela se passe dans plusieurs régions de l'Allemagne fédérale.

Il est évident qu'une telle politique doit entraîner une amélioration des conditions de travail, de rémunération, d'investissements sociaux, de formation professionnelle, donc des conditions de vie en France des travailleurs migrants.

Il est vraisemblable que notre économie française ne peut retirer qu'un profit de la mécanisation des tâches confiées à une main-d'œuvre qui occupe les plus bas échelons de la hiérarchie.

La Confédération Générale des Cadres a exprimé à différentes reprises son opinion sur la politique d'immigration telle qu'elle est actuellement pratiquée en France.

Jusqu'en 1968, nous n'avons pas eu de politique d'immigration, les Pouvoirs publics s'en sont rendu compte, mais il reste, malgré des déclarations optimistes, beaucoup à faire dans un domaine très vaste où les bonnes volontés ne manquent pas mais où elles sont

insuffisantes si elles ne sont pas mieux aidées par le gouvernement.

— La C.G.C. estime-t-elle, à l'instar des autres confédérations, que les organisations syndicales doivent être associées à la définition de la politique d'immigration ?

— Nous disons que les représentants des organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs devraient être étroitement associés au développement de notre politique d'immigration au sein de l'Office national d'immigration.

Il s'agit là d'un souhait maintes fois exprimé qui ne coûterait rien à l'Etat, mais qui pourrait lui apporter beaucoup car nous assistons encore à des situations où les travailleurs étrangers sont exploités par des intermédiaires qui incitent des entreprises à avoir recours à des facilités de recrutement qui ne sont pas toujours conformes à leurs véritables intérêts.

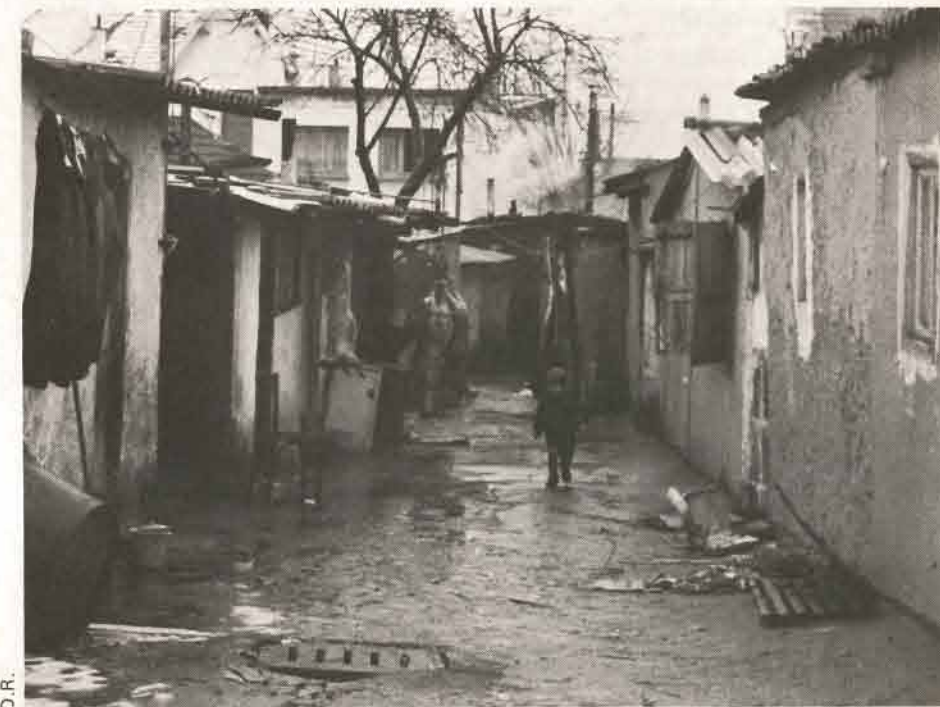
Les problèmes de l'accueil et de l'action sociale ne sont pas au nombre des moins importants :

— L'hébergement qui demeure l'un des objectifs prioritaires de l'action sociale ;

— La situation des travailleurs étrangers au regard de l'emploi ;

— Les risques de santé encourus.

Il est très important de protéger les travailleurs immigrés en améliorant leurs



D.R.

conditions d'existence sur notre sol ; les structures d'accueil doivent répondre à leurs besoins, afin qu'ils se sentent en sécurité non seulement à l'intérieur des entreprises mais dans la vie quotidienne.

— Comment définir les rapports entre le personnel d'encadrement et les travailleurs immigrés ?

— Ces rapports se situent sur le plan de l'entreprise et sur le plan de la cité.

Sur le plan de l'entreprise, il est indispensable que les cadres participent à l'amélioration de la qualification de ces travailleurs par une formation professionnelle appropriée, entraînant une augmentation de leur rémunération et facilitant ainsi leur promotion sociale.

Les cadres doivent apporter une attention particulière à la sécurité des travailleurs étrangers, les informer convenablement des dangers qu'ils peuvent

encourir et des règles à observer. Sur le plan de la cité ils doivent, comme l'ensemble des Français, assurer l'intégration des populations immigrées dans notre population par une action sociale et éducative.

La politique traditionnelle de notre pays a été d'inciter les familles étrangères à accompagner ou à rejoindre les travailleurs pour des considérations démographiques et de politique familiale.

La situation démographique actuelle de notre pays ne doit pas nous conduire à décourager l'entrée des familles étrangères, car la naissance d'enfants étrangers sur notre sol est un élément important d'une politique de main-d'œuvre qualifiée.

Des mesures propres à assurer l'hébergement des travailleurs étrangers et de leurs familles doivent être prises, mais il apparaît que si l'égalité des

droits entre les migrants et les nationaux existe pour devenir locataires de logements primés, la question n'est pas pour autant réglée en fait.

L'enseignement du français doit être intensifié, car l'action des organisations syndicales ou des associations privées n'est pas en mesure de faire face à l'importance des besoins.

Il faut également favoriser la promotion sociale des familles par une intervention plus importante du Fonds d'action sociale dans le domaine de l'octroi des bourses en faveur des adolescents, pour donner une qualification professionnelle aux jeunes migrants possédant les aptitudes requises.

Une action doit s'exercer également au niveau des femmes et des jeunes filles, l'isolement social dans lequel elles vivent constituant un frein à l'adaptation et à l'intégration des familles.

Quelques faits

● Le 19 novembre dernier, M. Marc Hartzfeld a été condamné à trois ans de prison avec sursis pour avoir participé à l'attaque de la mairie de Meulan. Au cours des débats, le nom de M. Marcel Dupont a été cité à plusieurs reprises. En 1967, M. Dupont avait fondé un cabinet de « conseils techniques en matière de main-d'œuvre étrangère ». Son but avoué était de « faciliter ou faire faciliter par tous moyens oraux ou matériels » les démarches des immigrés. Pour cela, il fallait s'abonner ! Le prix de « l'abonnement » était fixé « à la tête du client ».

« Si des poursuites pénales n'ont pas été engagées contre Dupont, c'est qu'il n'était pas juridiquement possible de le faire », a dit l'avocat général qui a requis un an de prison ferme contre M. Hartzfeld.

Au cours du procès, notre ami Sally N'Dongo, président de l'Union générale des travailleurs sénégalais a apporté son témoignage sur la situation des immigrés en France.

● Le comité de défense des cités de transit du port de Gennevilliers a, au cours d'une conférence de presse, dénoncé la situation de 115 enfants d'immigrés qui ne pouvaient être scolarisés, faute de locaux. Les crédits

nécessaires à la construction de quatre classes avaient été votés par le Conseil général en janvier 1970, mais cette construction avait été sans cesse retardée.

Selon les spécialistes, deux ans de préparation préscolaire peuvent permettre à des enfants non-francophones de suivre ensuite un cours préparatoire normal. Il faut donc établir une « discrimination positive » pour ces enfants.

A la suite d'une grève des enseignants et de l'action du comité, la construction des classes a enfin été décidée par la préfecture. Celles-ci devaient être ouvertes dès janvier 1971.

● Le scandale du « foyer-taudis » d'Ivry (« Droit & Li-

berté » n° 290) se termine enfin. Tous les Africains qui y « logeaient » ont été relogés dans trois centres neufs : 220 à Ivry même, 130 à Thiais et 160 à Villejuif.

Le jour-même de leur déménagement, toutes les issues du « foyer-taudis » devaient être murées, celui-ci étant déclaré totalement insalubre.

Cette solution a été obtenue par l'action tenace des Africains et la solidarité que leur ont témoignée de nombreuses organisations, grâce aussi à la façon dont les municipalités d'Ivry, de Thiais et de Villejuif posent les problèmes.

● Mme H., une Algérienne, est actuellement dans une maison de repos, à la suite d'un accident de travail.

Quand elle sortira, elle sera... à la rue.

Qui pourra l'aider ?

● L'Association pour la lutte contre le vol et l'agression a édité récemment un « Guide de la cambriole ».

Au nombre des causes des cambriolages ou actes de vandalisme, l'association, dans une publicité parue dans « La vie des métiers » (n° 288), compte la présence... des travailleurs étrangers !

● « Les Echos » ont publié un commentaire sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (1 800 000 travailleurs) en République fédérale allemande.

Selon « Les Echos », cet « apport » serait considéré à Bonn « comme intéressant », mais « pas tellement sous l'angle du rapprochement des peuples ».

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

Sangène

**BAS-SLIP
COMBINÉ**

Sangène

ELASTIQUE
INDÉMAILLABLE
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

A partir de
5^{fr}

Imprimé en Belgique

Distribution : Sangène - Mercier : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-gérant : Roger MARIA
5, rue Rollin, PARIS-5^e - Tél. : 326-84-29

Vient de paraître :

André WURMSER
« L'Éternel, les Juifs
et moi »

avec une lettre liminaire
de Roland LEROY
(12 francs)

*

Gilles PERRAULT
(auteur de « L'Orchestre rouge »)

« Du service secret
au gouvernement invisible »
(7,50 francs)

Vente aux libraires : ODEON-DIFFUSION, 24, rue Racine, PARIS-6^e

ESPRIT

DERNIERS NUMÉROS SPÉCIAUX

LES COOPÉRANTS
ET LA COOPÉRATION Juillet-août 1970, 15 F

Après dix ans de fonctionnement, la coopération française entre dans une phase difficile. Ce numéro, nourri de témoignages, en apporte un premier bilan. Il fait état d'un désarroi, mais il indique un chemin, car la coopération, influencée par une politique de puissance, est désormais une réalité qu'il est possible d'améliorer.

LES ÉTATS-UNIS
EN RÉVOLUTION Octobre 1970, 9 F

Les hippies, les Panthères noires, les femmes, les homosexuels... C'est une explosion souvent violente, inattendue, et qui va dans tous les sens. S'agit-il vraiment d'une « révolution » ? Pas au sens européen du mot. Mais peut-être la « révolution culturelle » nous viendra-t-elle de l'Ouest plutôt que de l'Est.

Abonnement :	France :		Autres pays :	
	6 mois	1 an	6 mois	1 an
Ordinaire	35 F	65 F	40 F	70 F
Soutien	45 F	90 F	45 F	90 F
Luxe numéroté .	65 F	130 F	65 F	130 F

ESPRIT - 19, rue Jacob - Paris-6^e - C.G.P.
Paris 1154-51.

Actualité du nazisme

En 1971, doit-on encore parler du nazisme, ou bien faut-il considérer que la page est définitivement tournée, que cette époque est révolue et que son cortège de crimes ne menace plus l'humanité ? L'écrivain *Pierre Gascar*, prix Goncourt, *Albert Ouzoulias*, ancien dirigeant de la Résistance, et *Olga Wormser-Migot*, historienne, estiment qu'il s'agit toujours d'un problème d'actualité même si aujourd'hui, il ne peut plus se manifester à l'hitlérienne, mais cherche des formes nouvelles pour mieux s'implanter.

JE ne pense pas qu'il faille avoir peur aujourd'hui du nazisme qui se découvre, qui recourt à ses vieux emblèmes, ses vieux symboles extérieurs. L'inquiétude qu'on en éprouve ne doit pas aller au-delà de celle que nous donne le comportement des malades mentaux. Collectionner des croix gammées ou des insignes de la S.S. relève de la psychopathie, comme collectionner des poisons ou des instruments de torture (il existe des collections de ce genre, on le sait). Ce sont là les plaisirs solitaires de la perversité, l'onanisme du sadisme. Qu'on interdise la mise en circulation et la vente de ces sinistres fétiches, rien de plus naturel : il est des objets qui peuvent favoriser les aberrations, chez les individus psychiquement instables. Il s'agit de prophylaxie mentale plus que de vigilance politique.

Le nazisme ne peut renaître que d'une façon insidieuse, par l'affermissement des régimes fascistes ou fascistes qui restent en place ou qui se sont instaurés

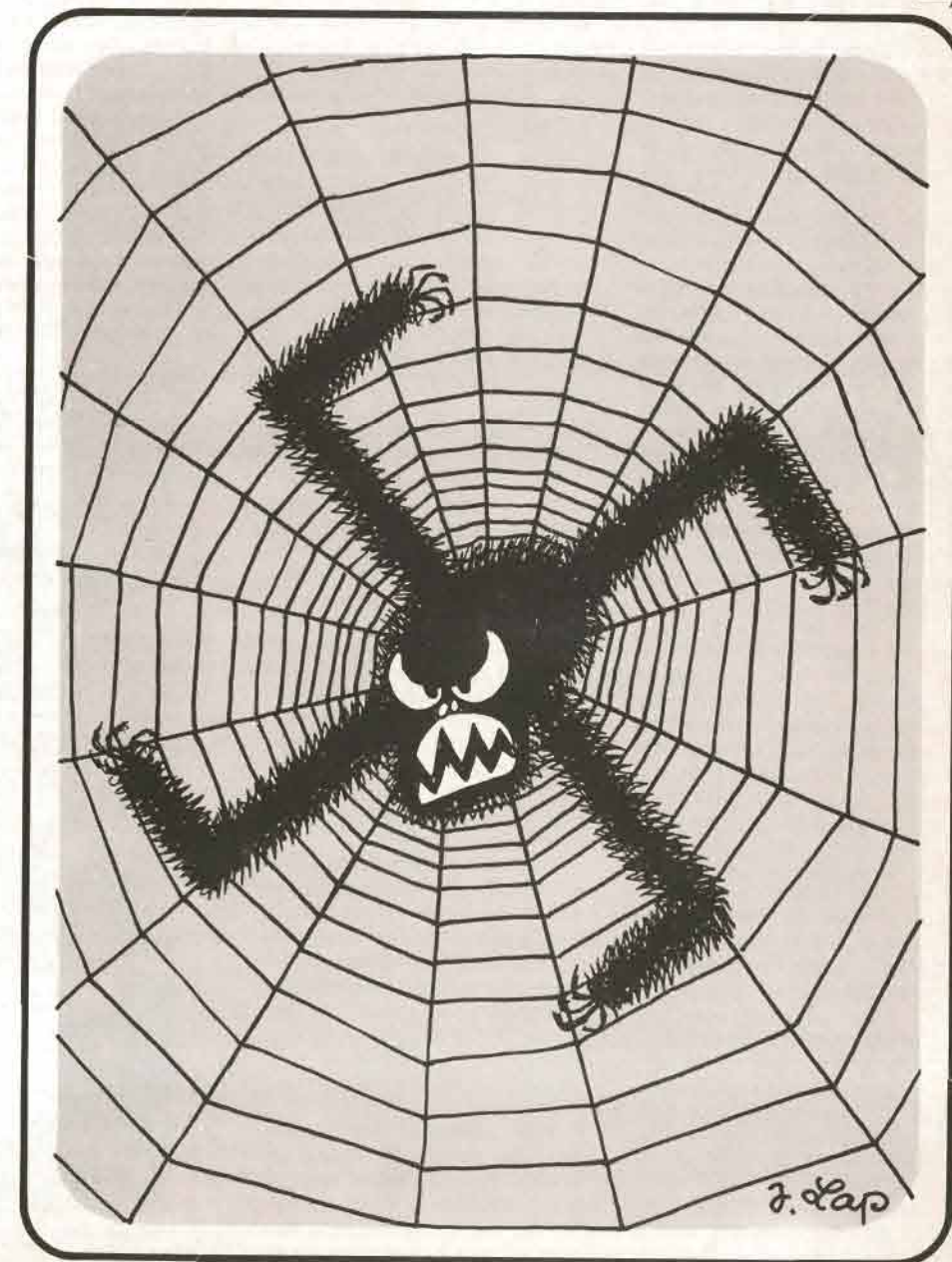
par
Pierre Gascar

dans plusieurs pays. Il ne saurait réapparaître soudainement et de façon théâtrale, dans le bruit de bottes et la lueur des flambeaux de Nuremberg. Il a renoncé à se référer à l'Allemagne hitlérienne et à lui emprunter son décor de cauchemar. Aussi importe-t-il que nous n'accordions pas trop d'attention à ce dernier lorsque des individus isolés ou de petits groupes essaient de l'exhumer. Nous risquons de foncer sur un leurre et de gaspiller nos efforts. Il existe, par exemple, aux États-Unis, une vague organisation dont les membres s'habillent quelquefois en nazis. Chacun admettra que cette odieuse mascarade est, politiquement moins inquiétante que les déclarations et l'action de M. Spiro Agnew (qui a, derrière lui, presque la moitié des Américains).

La faiblesse de la gauche française résulte, en partie, de l'inactualité des images dont son manichéisme se nourrit. Elle prête couramment à ses ennemis le visage qu'ils avaient un quart de siècle avant. C'est que les bons senti-

métamorphose), sans changer de nature pour autant. Il existe un nazisme présent, encore larvé la plupart du temps, qui a définitivement rejeté les symboles du III^e Reich ou tout ce qui peut y ressembler. Nous ne sommes plus à l'époque des signes, des rites collectifs. Le perfectionnement de la technique, la généralisation de l'information audiovisuelle notamment, permettent aujourd'hui un plus sûr et plus rapide asservissement des esprits.

Il est vrai : nombreux sont les gouvernants, de ce côté-ci du monde, qui rappellent fréquemment les crimes du





nazisme. Mais c'est toujours pour laisser entendre qu'il a disparu à jamais. Ils voudraient détourner sur un objet déjà éloigné dans le temps et devenu inactuel l'attention du public qu'ils n'agiraient pas autrement. Il suffit de se reporter en pensée dans un camp d'extermination hitlérien pour trouver le monde d'aujourd'hui relativement innocent. Or, il ne l'est pas. Nous vivons dans un monde où, en mille endroits, l'homme est opprimé, exploité, avili, dans un monde où, chaque jour un peu

La Résistance hier et aujourd'hui

JEUNES d'aujourd'hui ! nous avions votre âge en 1940 et 1944. Nous n'appartenions pas tous au même milieu social ; nos tempéraments différaient et nous n'épousions pas tous le même idéal. Surtout, n'avez pas le sentiment que les résistants furent des êtres exceptionnels. Ils étaient des jeunes comme vous, ils aimaient la vie. A notre place, vous n'auriez pas accepté, vous non plus, d'être colonisés, réduits à la famine, à l'esclavage, d'être condamnés aux travaux forcés dans les usines de guerre en Allemagne. Comme nous, vous n'auriez pu admettre de vivre sans votre liberté, votre dignité d'être humain. Vous n'auriez pas accepté de voir votre culture piétinée, vos livres brûlés et votre pays asservi par la nouvelle race des seigneurs prussiens. Oui, la Résistance vous l'auriez faite comme nous l'avons faite. »

J'ai écrit cela il y a quatre ans en présentant à la jeunesse d'aujourd'hui mon livre sur la Résistance (1). J'en suis plus que jamais, profondément convaincu après avoir fait environ 500 conférences ou débats avec des jeunes dans toute la France (environ 80 000 participants).

Cependant, bien des gens (jeunes ou adultes), aujourd'hui disent en parlant de cette période : « C'est du passé, cela n'a plus rien à voir avec les problèmes d'aujourd'hui, pourquoi encore en parler. »

Pour toutes les libertés

Au moment où ils disent cela, en 1970, d'autres jeunes tombent dans les rizières du Sud-Vietnam ou les forêts du Laos et du Cambodge.

Dans les maquis du Sud-Vietnam, du Laos et du Cambodge, les bouddhistes, les chrétiens,

plus, on extermine (depuis vingt-cinq ans le nombre de morts par suite de « violences publiques », c'est à dire par suite de guerres ou d'actions de répression, n'a cessé d'augmenter). Tout cela a des causes multiples et se présente dans des conditions extrêmement variées, mais qui osera prétendre que ce qui animait les hitlériens, il y a plus d'un quart de siècle, en est absent ?

Aussi, pourchassons les signes de l'hitlérisme, mais ne croyons pas ainsi conjurer le mal. Dans une certaine me-

sure, c'est en cessant d'être obsédés (il est vrai qu'on le serait à moins) par les événements d'il y a trente ans que nous en éviterons le retour. Le présent est chargé de trop de menaces et porte déjà en lui trop de maux pour ne pas nous requérir complètement. Cessons de regarder en arrière : le nazisme est devant nous. C'est en en étant conscients que nous pourrions nous associer au combat que mène la jeunesse.

P. G.

les communistes se battent et meurent côte à côte pour chasser les armées étrangères qui occupent leur pays comme hier sur notre sol, luttèrent et mourraient « ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas ».

par
Albert Ouzoulias
(colonel André)

Peu importe dans quel pays du sud-est asiatique tombent le Laotien, le Cambodgien, le Sud ou Nord-Vietnamien : ils tombent pour toutes les patries et pour toutes les libertés, comme le firent de 1940 à 1945 tant d'hommes et de femmes de tous les pays.

Dans certains pays, le fascisme a réussi à survivre après cette infernale tourmente. En Grèce, Manolis Glezos qui arracha en avril 1941 le drapeau hitlérien planté sur l'Acropole est à nouveau en prison avec des milliers de démocrates grecs. Par contre, ceux qui étaient à cette époque avec les nazis sont au pouvoir à Athènes.

En 1970, l'admirable nation hellène connaît la dictature des colonels, relent de ce passé maudit dont certains parlent avec tant de légèreté.

Il en est de même en Espagne où le fascisme campe dans la patrie de Garcia Lorca depuis 1938. Les prisons regorgent de communistes, de socialistes, d'anarchistes, de libéraux, de catholiques, de nationalistes basques ou catalans, avec un Franco tenant la peine de mort suspendue en permanence sur leurs têtes.

« Ne chantons pas victoire hors de saison, le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde. » C'est Bertolt Brecht, il y a vingt-cinq ans, qui nous lançait cet avertissement.

En Allemagne, le N.P.D. vient de reculer aux dernières élections en R.F.A., mais ne nous réjouissons pas trop vite ; nous aurions de durs réveils. La C.D.U. de Kessinger (ancien lieutenant de Goebbels à la Propagendstafel) et la C.S.U. de Strauss réchauffent en leur sein non seulement les hommes d'hier, mais ce qui est plus grave, leur sanglante idéologie. Ils viennent de progresser aux récentes élections. Ils mènent des campagnes haineuses contre la détente et la politique de paix du chancelier Brandt, exaltant

le chauvinisme et le racisme. Beaucoup d'hommes de la C.D.U. et pas des moindres prennent ainsi le relais du N.P.D. Cette activité a ses prolongements en France avec des groupements fascistes tel « Ordre nouveau », pâle copie de « l'ordre nouveau » hitlérien, à qui cependant le gouvernement accorde généreusement la possibilité de se réunir à la Mutualité sous la protection de la police.

C'est pourquoi, la Résistance, ce n'est pas un peu de cendre qu'on peut conserver pieusement



L'Europe entière connaît des insurrections auxquelles les jeunes participèrent en grand nombre.

dans un musée. La Résistance ce fut la conscience commune de la dignité de l'homme. Elle fut le combat pour la reconquête. Elle enseigna à écarter les divisions, à unir tous ceux qui sont attachés à la liberté de l'homme et la dignité de leur peuple.

La Résistance nous a enseigné pour toujours que rien de grand

ne se fait sans cette union sur des objectifs communs.

Tout cela fait partie de notre présent, participe et participera longtemps aux luttes pour un avenir à la mesure de nos rêves : un monde sans guerre et sans fascisme ; un monde fraternel.

Tant qu'inlassablement on fera connaître ce que fut le fas-

cisme, le nazisme, la guerre, tant que des expositions, des conférences, des films, des livres (regrettons qu'il y ait si peu de bons films et de livres vrais sur cette période) feront connaître ce que fut la Résistance et la déportation, il sera difficile à l'idéologie de meurtre et de sang du fascisme et du

nazisme, de se frayer à nouveau son chemin.

A. O.

(1) « Les Bataillons de la jeunesse », 4^e édition, 30^e mille, Editions sociales, 21 F, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (10^e).

Des crimes qui n'ont pas vieilli...

EN cette année proclamée par l'O.N.U., de lutte officielle contre le racisme, le fait d'évoquer le génocide et le système concentrationnaire nazis, ne doit pas être considéré comme une simple plongée dans l'histoire d'un passé enterré. Il ne s'agit pas « d'histoire périmée », puisque la dénonciation des crimes du nazisme n'a pas empêché le racisme de sévir insidieusement ou ouvertement dans le monde entier depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les composantes du racisme, ses motivations, ses buts restent identiques — dans la mesure où une analyse scientifique peut en être faite malgré la frange d'irrationnel, d'irréductible à toute analyse logique que comporte tout racisme.

C'est dans cette optique que nous examinerons quelques-uns des ouvrages éclairant tel ou tel aspect du racisme nazi, auquel s'apparente tout « racisme ordinaire », même si les crimes et les méfaits qu'il engendre sont moins spectaculaires.

L'ouvrage de Eliahu Ben Elissar « La diplomatie du 3^e Reich et les Juifs » (1933 et 1939), dépeint, pourrait-on dire le vestibule de la solution finale : l'auteur montre très justement que l'antisémitisme nazi n'est pas une simple mystique, ni une allergie fondée sur un recours à des philosophies nébuleuses ou à des théories détournées de leur sens. C'est une mesure politique : « Le devoir primordial d'un Führer est de trouver un idéal plus puissant que les facteurs qui divisent le peuple ». Faute de pouvoir combattre le marxisme par la force matérielle (qu'il emploiera également) il donnera au combat « la forme d'une attaque au profit d'une nouvelle position spirituelle ». Ce sera l'antisémitisme, la lente élimination, dès la prise de pouvoir, des juifs de tous les secteurs de la vie publique. En même temps, Hitler et les siens s'attachent à rassurer l'opinion internationale, inquiète des bruits de persécution et de brutalité contre les juifs. L'opinion internationale se rassurera. La question posée par l'auteur est la suivante : Hitler a-t-il vraiment voulu

exterminer toute la communauté juive ? a-t-il adopté cette solution extrême devant la mauvaise volonté mise par l'ensemble des chancelleries à ses plans de regroupement des juifs « ailleurs » ?

par
Olga Wormser-Migot

L'indifférence du monde est-elle, tout autant que le délire d'Hitler, responsable de l'échelonnement fatidique de la solution finale ? La question reste ouverte même, si aux yeux de la sagesse des nations, la non-assistance à personne en danger est un délit moindre que le crime lui-même.

L'aspect le plus machiavélique du crime absolu est évoqué dans l'ouvrage que les docteurs Ternon et Helman consacrent à la médecine S.S., fondée sur le mythe du racisme biologique. Au nom de billevesées scientifiques préconisées par les théoriciens nazis, dans le cadre des divers centres de recherches raciales des instituts S.S., sont posées des données de pureté raciale qui ne reposent sur aucun fondement biologique, sont déterminées les catégories de races pures, métissées ou inférieures — catégories au nom desquelles, des médecins ou des chercheurs, dont certains étaient de vrais chercheurs, susciteront de mutilantes et délirantes recherches sur les cobayes humains, déterminant aussi les données de mise hors d'état de reproduire des races inférieures. Il faut suivre dans le livre de Ternon et Helman le processus d'assombrissement et de dégénérescence de la science allemande pendant le nazisme au bénéfice d'un idéal pervers, mais aussi de soucis très matériels de rentabilité humaine, processus aussi terrifiant que les expériences médicales déjà tristement révélées dans maints ouvrages.

Ce que ressentait, ce que supportait un Allemand pendant le nazisme : Reck-Malleczewen l'a inscrit dans son journal passionné, intitulé par ses héritiers (il est mort au camp de Dachau),

« La haine et la honte ». Cet aristocrate, lié à toutes les grandes familles allemandes, à toutes les gloires intellectuelles de son temps, ne peut ressentir que haine et mépris pour le « caporal parvenu » et ses séides, dont il collectionne les bourdes, les gaffes, les exactions et les crimes. Pas de plaidoyer pour les victimes, pas de plaintes personnelles — ses fils sont sur le front russe — mais une ironie glacée qui rend dérisoire, voire ubuesque le comportement de ceux qui s'instaurent chefs de la race des seigneurs.

Ce n'est pas l'arme de la dérision qu'emploie Eugen Kogon dans *L'Etat S.S.*, ouvrage désormais classique, réédité aujourd'hui en livre de poche, et qu'il avait publié au sortir de huit ans de camp de concentration. Son expérience à Buchenwald lui a fait comprendre les ressorts du système concentrationnaire nazi, forme la plus représentative de la domination S.S. — matériellement rentable pour la S.S., et introduisant dans la vie hors la vie du camp, une caricature de lutte de classe entre les S.S., les puissants de la hiérarchie interne et le troupeau des victimes ordinaires.

Les cobayes humains

Après des œuvres fortes, dont nous venons rapidement d'esquisser le caractère, d'autres ouvrages récemment parus apportent une illustration personnelle sur la toile de fond du nazisme, par exemple « Pendu à Auschwitz » de Sim Kessel. Torturé en France et au camp pour qu'il avoue ses activités résistantes, il évitera la chambre à gaz par le miracle d'un combat de boxe gagné. Nous citerons pour mémoire « Le train de la Mort », de Christian Bernadac, le train du 2 juillet 1944 pour Dachau qui déversera sur le quai d'arrivée une terrifiante cargaison de morts et de fous. Les survivants du train rappellent leurs souvenirs. Un roman, enfin plein de bonnes intentions peut-être appelé « Les dents agacées » par réminiscence biblique : parce que son père fut un dirigeant S.S. le fils culpabilisé, vivra en Israël dans un

kibboutz, aimera une jeune fille juive, sans réussir à rompre son lien d'appartenance filiale, non sans ressentir la douleur de la mort du père. Le fait que Himmler eût été bon époux et un bon père ou que Franck jouât bien du piano au château de Wavel à Cracovie, a changé peu de chose au déroulement de la solution finale, mais il est évident qu'il ne doit pas être aisé d'être le fils de Himmler ou de Franck.



Cet escalier de 186 marches de granit, construit par les détenus, conduisait à la carrière du camp de Mauthausen. Un homme est mort pour chacune de ces dalles...

Dans la floraison renouvelée d'ouvrages parus ces derniers mois, nous avons laissé de côté ceux qui évoquaient la résistance en Europe occupée, la lutte des juifs dans la Résistance, en nous attachant particulièrement aux ouvrages qui démontrent la nocivité de la mise en application de doctrines néfastes utilisées dans des buts toujours politiques où l'idéologie n'a rien à voir. Le dossier reste toujours ouvert.

O. W.-M.

Bibliographie

C. BERNADAC : Le train de la mort (France-Empire, 1970) ; Hans HABE : Les dents agacées (Presses de la Cité, 1970) ; Sim KESSEL : Pendu à Auschwitz (Solar, 1970) ; Eugen KOGON : L'Etat S.S. (Réédition), (Editions du Seuil, 1970) ; RECK-MALLECZEWEN : La haine et la honte (Editions du Seuil, 1968) ; Dr. Y. TERNON et Dr S. HELMAN : La médecine S.S. ou le mythe du racisme biologique (Casterman, 1969).

Voir également :

Claude LEVY : Les parias de la Résistance (Fayard 1970) ; O. WORMSER-MIGOT : L'ère concentrationnaire (Club-Art-Loisir, 1970).

EUROPE

revue littéraire mensuelle

Ses derniers numéros spéciaux

FLAUBERT 15 F

DICKENS 15 F

ERASME, HERTZ ... 15 F

DUMAS 15 F

PICASSO 15 F

PROUST 15 F

BEETHOVEN 15 F

LA COMMUNE

21, rue de Richelieu
PARIS (1^{er})

C.C.P. 4560 04
Paris



Exceptionnel !

Pour vos cadeaux de fin d'année, l'ouvrage du peintre Maurice Mendjisky

HOMMAGE AUX COMBATTANTS MARTYRS DU GHETTO DE VARSOVIE

est vendu
50 F au lieu de **100 F**

● 35 dessins sur planches sous jaquette et couverture forte, numérotée.

● Préface de Vercors.

● Poème inédit de Paul Eluard. Le bon de commande ci-dessous doit être adressé à Droit et Liberté, 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e. C.C.P. 6070-98 Paris.

BON DE COMMANDE

M

Adresse

désire recevoir un exemplaire de l'ouvrage de Maurice Mendjisky.

Ci joint la somme de 50 F par

Tziganes Manouches Gitans

Un même peuple

LES Gitans et Tziganes ont certainement l'une des origines les plus anciennes de la terre. Si beaucoup de tzigantologues s'accordent pour fixer leur pays de départ au nord de l'Inde antique, dans la région du Cachemire, leurs traditions propres semblent les faire remonter aux tous premiers âges de l'humanité, à un « Premier Monde » dont eux seuls ont conservé le souvenir.

Actuellement, et tout spécialement en France, l'ensemble du peuple rom (c'est le nom qu'ils se donnent entre eux et qui signifie « homme » en sanscrit) se divise en trois grands groupes principaux :

1° Les Tziganes ou Roms proprement dits, pour la plupart originaires de Roumanie, de Hongrie, d'U.R.S.S., de Yougoslavie, dont la langue parlée reste la langue tzigane ou « cib romani ». Ils sont en immense majorité sédentaires et leurs intellectuels fournissent de nombreux cadres aux régimes socialistes d'Europe centrale. Les villes de Montreuil-sous-Bois, Romainville, Noisy-le-Sec, Pantin aux portes de Paris, possèdent de très fortes communautés roms.

2° Les Manouches qui forment la majeure partie de la population nomade de France. Beaucoup vivent encore, d'une manière presque constante, en caravanes (les vieilles « verdines » tirées par des chevaux ne se rencontrent pratiquement plus que dans le centre de la France) et ce sont eux qu'on appelle toujours les « Bohémiens ». Ils parlent le français, mais beaucoup utilisent entre eux un dialecte tzigane teinté de mots allemands, appelé « manouche ». La partie de leur communauté originaire d'Italie forme le groupe des Sinté. Django Reinhardt était un Manouche.

3° Les Gitans (ou Gitanos en Espagne) forment le groupe du sud de l'Europe et d'Afrique du Nord. Ils sont appe-



lés les « Kalé » — les noirs — par les autres groupes du peuple rom. Ce sont eux que l'on rencontre aux Saintes-Maries-de-la-Mer, et la plupart considèrent l'espagnol comme leur langue maternelle (la vieille langue gitane proche de la langue tzigane n'étant plus parlée que par les « pouré » : les anciens).

Mais, malgré leurs apparentes différences, ces trois grands groupes appartiennent bien au même peuple façonné par des origines communes, des traditions millénaires qui ont su résister incomparablement au temps, une langue composée de dialectes cousins, une conception de la nature, de la vie et de la famille identique. Et ceci se concrétise actuellement au sein des « Romano Phralipé » (ou Fraternités tziganes) mises mondialement en place par le Comité international tzigane.

Un peuple aux origines nomades

Pour beaucoup de personnes, le peuple gitan est surtout, semble-t-il, formé de « nomades » ; or ce terme, aux concepts d'ailleurs mal définis, recouvre bien à tort l'ensemble des Gitans et Tziganes. N'oublions pas que sur les douze millions de Roms de par le monde, deux à trois millions seulement sont concernés par une certaine forme de nomadisme. Les pays de l'Est de l'Europe où les Tziganes sont fort nombreux (près d'un million en Yougoslavie, environ 600 000 en Roumanie, etc.) possèdent pratiquement fort peu de nomades. En France, sur une population globale avoisinant 200 000 personnes, il y a seulement 50 000 Tziganes nomades.

Mais le goût des déplacements reste très ancré chez la plus sédentaire des familles Roms. Certains Tziganes « barvalé » (riches) des Etats-Unis viennent encore « prendre femme » aux environs

de Paris. Toutes les poésies tziganes chantent le charme du voyage, de la vieille « verdine », l'attrance de la route, le désespoir d'être séparé d'une partie de la famille nomadisant dans un pays lointain.

Dans « Droit & Liberté », nous avons plusieurs fois exposé les difficultés auxquelles se heurtent les Tziganes nomades de France et notamment pour ceux d'entre eux qui restent soumis au raciste carnet anthropométrique.

Les conditions de stationnement deviennent de plus en plus sévères pour ceux du « voyage », et les pancartes « interdit aux nomades » continuent de leur souhaiter une curieuse bienvenue à l'entrée de la plupart des villages de France. Récemment, le bourg alsacien de Kaltenhouse s'est illustré par son refus de donner l'eau au hameau tzigane installé depuis quarante ans sur son territoire. Et, lorsque les associations tziganes de France organisent de grands rassemblements des communautés nomades, elles voient s'exercer, d'une manière de plus en plus pressante, un contrôle policier des plus soupçonneux.

Actuellement, le peuple rom se compose d'environ douze millions de ressortissants, mais il est possible que sa population totale soit plus importante encore, car il est très difficile de recenser le nombre exact de Tziganes établis, par exemple, aux Indes, en Iran ou en Turquie. Ce peuple a commencé, depuis une quinzaine d'années, une sorte de « révolution tranquille » qui tend à regrouper les membres de ses communautés dispersées à l'intérieur d'un même pays et à établir des liens de plus en plus étroits d'une organisation tzigane à une autre organisation tzigane, sans tenir compte de l'arbitraire des frontières des Etats. Ce courant se manifeste parallèlement à d'autres qui se sont pro-

→
duits, par exemple, parmi les juifs ou les Arméniens.

Mais cette découverte moderne que fait le peuple tzigane de sa propre spécificité ne saurait être comparée au sionisme. Les Tziganes entendent rester — et même, pour certains groupes, devenir — des citoyens à part entière du pays où leur communauté est implantée. Mais, de plus en plus, les Tziganes préfèrent avoir pour responsables des gens instruits sortis de leurs rangs, et le développement de leur élite s'accroît fortement. Dans les pays de l'Est, de nombreux Tziganes occupent de très hauts postes administratifs. En Yougoslavie, la langue tzigane devient un excellent moyen de culture. Les associations et comités tziganes organisent des rencontres importantes, dirigent des services sociaux, sont reconnus et parfois aidés par nombre de pays européens et combattent partout le racisme sous toutes ses formes.

En Angleterre, le « Gypsy Council », affilié au Comité international tzigane, organise une rencontre mondiale des dirigeants tziganes à Londres du 5 au 10 avril 1971, avec l'appui du Gouvernement britannique. Des Roms viendront d'Europe centrale, de Suède, de Yougoslavie, du Canada, du Maroc pour participer aux rassemblements où riches et pauvres seront mêlés, où les caravanes peintes aux couleurs tziganes (le bleu, symbole du cosmos et de liberté, le vert, symbole de l'homme et de la nature, auxquelles s'ajoute le rouge rappelant le martyr des 500 000 Roms morts dans les camps de déportation de l'Allemagne nazie) se grouperont autour des feux de camp, le soir, où violons et guitares s'accorderont en une fraternelle symphonie.

Vanko ROUDA

Révolte gitane en Italie

LES Manouches sont en colère. A peine viennent-ils de voir leur droit à l'eau municipale reconnu à Kaltenhouse en France, que leur situation devient critique à Bolzano, en Italie du Nord.

Dans cette région, les « Sinté » nomades ne disposent plus de terrain de stationnement. Et la tolérance de la police à leur égard a soudain disparu. On cite le cas d'une famille contrainte de déménager cinq fois dans la même journée. Ils ne peuvent plus envoyer leurs enfants dans les écoles, spécialement créées cependant pour eux par le **Komitia Lumiatî Romani** et l'organisme officiel **Opera Nomadi**. De plus, la majorité d'entre eux vivent sous la tente, c'est-à-dire dans des conditions particulièrement précaires sous ce climat : les Dolomites sont déjà recouvertes de neige.

Saisi de cette situation par Derek Tipler, président de sa section italienne, le Comité international tzigane s'est adressé au président de la Giunta Provinciale de Bolzano qui l'a renvoyé au maire de la ville. Et les « Sinté » se sont mis en grève, refusant de remplir, pour certains d'entre eux, leurs emplois occupés auprès de l'administration communale, comme, par exemple, celui de conducteurs des cars des écoles.

40 ans pour obtenir de l'eau...

A 30 km au nord de Strasbourg, à l'orée de la forêt de Haguenau, se situe la localité de Kaltenhouse, forte de 1 600 habitants ; et sur le territoire de cette commune, un village tzigane s'est installé depuis environ 1930.

Sédentarisés, les quelque cent Manouches du village vivent néanmoins, en grande majorité, dans des caravanes pour la plupart anciennes et en bois. Les hommes et les jeunes gens travaillent dans des entreprises voisines ;

Un reporter du « Figaro » note que les Tziganes de Kaltenhouse sont de « véritables parias en proie à l'hostilité de toute la population et même des édiles de la commune, comme les commerçants juifs d'Orléans ou d'Amiens, victimes de la « rumeur », démontrant la résurgence d'un racisme dont nous devrions tous avoir honte ». Ainsi, depuis de longues années et par des démarches répétées, les familles manouches ont demandé à la municipalité une adduction d'eau qu'elle leur a refusée.

Ainsi, chaque jour, femmes et enfants devaient aller chercher l'eau à un kilomètre de distance pour trente centimes le seau.

Il y a deux ans, les Manouches crurent à la solution. A côté de leur propriété, se construisait une usine ; la municipalité aménagea une route (qui empiète d'ailleurs sur le hameau tzigane sans qu'aucune

Rien « sous la pression extérieure » ?

Devant la détermination des responsables manouches d'« Im Teich », de l'appui qu'ils reçoivent de leur communauté, des démarches officielles et de l'intervention de la presse en faveur des Tziganes, le

expropriation n'ait été prononcée, ni aucun dédommagement accordé) et une nouvelle canalisation d'eau fut posée. Mais le raccordement demandé par les Manouches fut refusé par la municipalité.

Le conseil municipal expliqua ainsi son refus :

— Il y a un ruisseau qui passe à proximité « d'Im Teich ». Les Gitans n'ont qu'à y prendre de l'eau.

— Si l'eau est installée au village tzigane, d'autres Gitans viendront à « Im Teich ».

— Depuis des dizaines d'années, les Gitans vont chercher l'eau dans la commune : qu'ils continuent.

Devant la mauvaise volonté répétée de la municipalité, la communauté manouche organise alors une plus vaste offensive. La Faculté des Lettres de Strasbourg, par l'entremise de la Société Areno, se pose en défenseur. On fait valoir que l'attitude du conseil municipal de Kaltenhouse est contraire aux dispositions de la loi municipale de droit local du 6 juin 1895, qui stipule l'égalité des droits de tous les habitants d'une commune à l'usage des institutions et établissements publics communaux, ainsi qu'à la jouissance des biens communaux.

conseil municipal déclare, en séance extraordinaire, qu'il ne cédera pas « sous la pression extérieure ».

Mais cette « pression extérieure » s'accroît. La télévision et la presse s'emparent du problème. Le journaliste strasbourgeois François Bernard, grand ami des Roms, multiplie les prises de position. Et le 2 novembre, alors que des cameramen de l'O.R.T.F. commencent à filmer une gitane prenant de l'eau à une fontaine de la commune, une altercation est provoquée par des habitants de Kaltenhouse ; on déplore un blessé. Le 7 novembre, une réunion d'information est tenue au siège parisien du Comité international tzigane où Charles Reinhardt expose la situation des frères manouches alsaciens.

C'est alors que le conseil municipal décide soudainement de faire droit à la requête de la population tzigane d'« Im Teich » et promet l'installation de la bouche d'eau souhaitée.

Ne peut-on souhaiter maintenant que disparaissent de Kaltenhouse les affiches apposées sur les cafés : « Ce local est interdit aux nomades » ?

Apartheid

Comment peut-on supporter cela ?

CHACQUE fois que nous présentons à un public nouveau — lors d'une réunion d'information, le tableau réel de l'apartheid, avec ses déplacements de populations, ses répressions, ses injustices, la réaction de nos auditeurs est la même : « Comment est-ce possible en 1970 ? Comment de telles aberrations, un tel mépris du droit, un tel racisme légalisé, de tels comportements peuvent-ils subsister ? Que fait l'O.N.U. ? Que font les grandes puissances ? »

Hélas, nous ne pouvons que répondre : « L'O.N.U. n'a cessé depuis vingt ans de condamner l'apartheid, mais il se renforce et constitue un danger de plus en plus évident qui menace la paix du monde, et les grandes puissances ne cessent — tout en condamnant du bout des lèvres l'affreux racisme — de rendre difficile, sinon impossible toute libération effective du Sud de l'Afrique — car l'opresseur trouve auprès d'elles l'appui le plus constant. »

Le soutien à l'oppression

Certes parmi ces grandes puissances la France n'est pas seule, et il serait injuste de lui attribuer la plus grande part de responsabilité. Même si elle viole délibérément la résolution de 1963 du Conseil de sécurité, interdisant toute vente d'armes à l'Afrique du Sud, elle est — au milieu des autres — un partenaire d'un poids très relatif et le volume de ses échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud — même s'il a tendance à s'accroître — ne peut être comparé à celui des échanges avec la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis.

Mais il reste que notre opinion publique doit mieux se mobiliser pour que cesse toute aide, directe ou indirecte, aux racistes d'Afrique du Sud, qu'en particulier toute participation au financement et à la construction du barrage de Cabora-Bassa soit retirée, et surtout que soit mis fin à tout envoi d'armes françaises à l'Afrique du Sud. Et nous ne saurions considérer les promesses faites récemment par le président Pompidou au président Kaunda, de ne plus envoyer certaines armes légères — dont l'Afrique du Sud peut facilement s'approvisionner dans ses propres entreprises — comme une attitude acceptable de notre gouvernement. Certes, il y a quelque progrès, dans la mesure où la France prend ainsi — pour la première fois — une posi-

tion un peu plus explicite et concrète en face du pays de l'apartheid — mais les livraisons d'armes lourdes, d'avions de combat, de sous-marins, d'engins sol-sol ou sol-air de toutes sortes, font de notre pays — devant les masses opprimées d'Afrique du Sud, de Rhodésie,

par

Jean-Jacques de Félice

d'Angola et du Mozambique — un symbole du soutien au racisme et à l'oppression, et les millions d'hommes de couleur habitant ces régions ne l'oublieront pas.

Une guerre terrible

Soyons réalistes : l'Afrique du Sud est une puissance économique et financière que l'on préfère aduler que combattre, et l'attitude « compréhensive » de nombreux chefs d'Etats africains nous montre jusqu'à quel point les opprimés du Sud de l'Afrique peuvent être abandonnés, même par leurs frères africains. Que la Côte-d'Ivoire ou Madagascar préfèrent envoyer des ambassadeurs à Prétoria et organiser chez eux des « Club Méditerranée » pour touristes sud-africains est significatif : la décolonisation d'une bonne partie de l'Afrique reste à faire. Mais la France peut, là encore, si elle le veut, user de son influence sur les pays africains francophones pour les amener à interrompre toute relation avec le pays de l'apartheid. Certes, la libération du Sud de l'Afrique ne pourra se faire sans la participation des populations elles-mêmes,

mais rien n'est plus démobilisateur pour elles que l'appui apporté par la France et certains pays africains à l'Afrique du Sud ou au Portugal. Et nous ne pouvons être indifférents à cet aspect important de notre politique étrangère.

Il y a quelques années déjà la France a fait connaître ainsi à l'O.N.U. sa position en face du racisme sud-africain : « La délégation française espère ardemment que le gouvernement de Prétoria et la population blanche de l'Afrique du Sud, enfin conscients de l'indignation universelle, renonceront à leur détestable et malsaine conception des rapports entre humains ».

Cette déclaration pourrait apparaître bien cynique à des combattants du Sud-Ouest Africain ou de Rhodésie, s'il leur advenait d'être mitraillés par des hélicoptères français ; mais notre action ne doit pas se limiter à une critique de l'attitude française.

L'opinion publique de notre pays est encore trop mal informée de ces problèmes pour agir et faire modifier des comportements. Il nous faut organiser des réunions, des conférences, engager partout la discussion sur l'avenir du Sud de l'Afrique, dénoncer le colonialisme portugais et ceux qui le soutiennent avec, au premier rang, l'impérialisme américain. Il faut montrer que se prépare dans cette région du monde une guerre terrible qui pourrait bien embraser tout le continent africain.

Vouloir l'élimination du racisme sud-africain c'est d'abord le faire connaître. Trop de Français l'ignorent et leurs réactions — après une information complète — est toujours la même : « Comment peut-on supporter cela ? »

R. C. SEINE 56 A 16.557
LICENCE DE VOYAGES A N° 423



Adr. Télégr. : OVELTOURS-PARIS
C. C. P. PARIS 1056 805

OFFICE DE VOYAGES LAFAYETTE

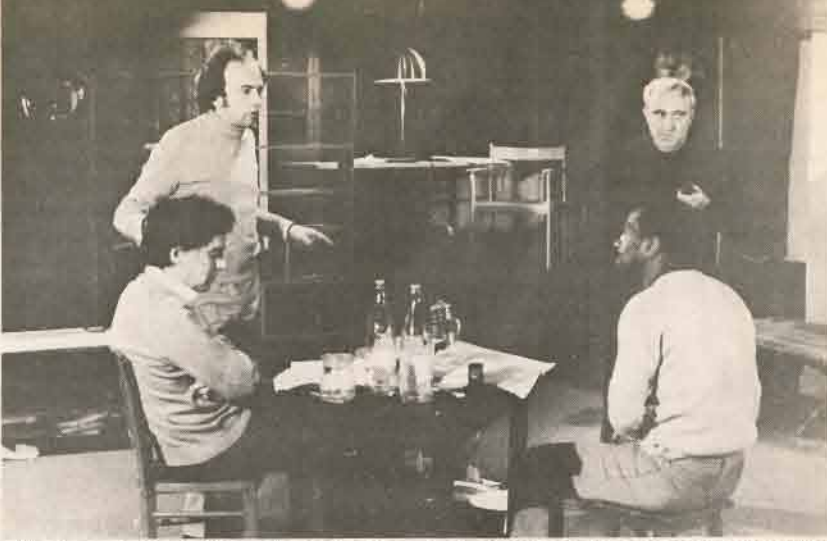
Tout billet
air - fer - mer
Réservation d'hôtel

Voyages individuels
et en groupes
pour toutes destinations

18, rue Bleue - Paris (9^e) - Tél. : 770.91.09

Ta vue me dérange, Hotnot !...

Michel Simonnet



« Nous jouerons « les M. Fabre », observateurs blancs de cette fourmilière noire, partie de cette oppression blanche, qui tient prisonnier le monde noir, derrière des grillages... » (P. Vielhescaze).

QUAND on est un jeune directeur de théâtre, metteur en scène et acteur, quand on a été le collaborateur de Gabriel Garran et qu'on poursuit comme lui la tâche ardue de décentralisation théâtrale. Quand on dispose d'un excellent outil (le Théâtre de l'Ouest parisien) d'une équipe homogène et efficace. Quand on a la ferveur et l'enthousiasme du militant face à l'incompréhension et à l'indifférence des autorités, quand on conçoit le théâtre, non pas comme seul divertissement mais comme un moyen d'expression, d'information en soi, quand on s'appelle Pierre Vielhescaze... alors on ne donne pas dans le facile, on aide à faire connaître des auteurs et des pièces ignorés des Français, sur des thèmes gênants et l'on monte « **Ta vue me dérange, Hotnot !...** » d'Athol Fugard (1), qui fait pénétrer dans les tréfonds psychologiques du système de l'apartheid.

Un problème contemporain

« J'ai eu le coup de foudre pour cette pièce, me dit Pierre Vielhescaze qui interrompt avec gentillesse le véritable corps à corps que lui et Yvan Labéjof font subir au texte depuis plus d'une heure. **Bien écrite, bien construite, simple d'accès, claire, elle me change des spectacles à grandes mises en scène que moi et d'autres avions montés au T.O.P. et me permet de faire un travail en profondeur avec les comédiens : ils sont deux, Yvan Labéjof et Robert Rimbaut.**

Et surtout cette œuvre séduisante, empreinte d'humour « convient parfaitement au répertoire du T.O.P. : des créations contemporaines qui traitent de problèmes contemporains ».

— Vous avez donc fait là un choix politique ?

— Effectivement, mon intérêt pour l'Afrique du Sud date de la création des « Chiens » chez Gabriel Garran.

J'ai été frappé et je le suis toujours par la perfection du système de l'apartheid, qui est à mon avis le stade suprême du capitalisme et du colonialisme, et qui de par ses contradictions économiques et politiques porte en lui-même tous les éléments qui doivent l'amener à la mort.

Je pense aussi que les Français devraient se sentir directement concernés, et à plusieurs titres : de nombreuses familles françaises chassées par la révocation de l'Edit de Nantes ont fait souche en Afrique du Sud, et surtout la France fournit des armes au gouvernement de Vorster tandis que d'importantes industries (Peugeot, Renault, etc.), s'y implantent.

Et pourtant les Français restent indifférents. Comme on est loin ici des réactions en Angleterre !

Une telle pièce peut aider à la réflexion et à la prise de conscience d'autant plus qu'elle n'est pas une pièce-meeting.

— C'est en effet peut-être une qualité et aussi un élément de réussite. Mais n'est-ce pas en même temps une limite quant à sa portée ? N'est-elle pas en retrait par rapport à la situation existante en Afrique du Sud ?

— N'oublions pas que Fugard est un auteur blanc et que tout progressiste qu'il soit, il est conditionné par sa culture blanche. Les dirigeants de l'African National Congress que j'ai rencontrés à Londres m'ont dit : « Vous êtes Français, vous pouvez le juger quelque peu paternaliste, mais vous devez savoir et faire savoir combien il est en réalité profondément progressiste, étant donné le contexte politique et son environnement social ».

Car la pièce de Fugard qui pourrait à la limite être jouée sur les boulevards, qui est bien écrite et pleine d'humour, est en fait une pièce politique parce qu'elle se passe en Afrique du Sud et

pas ailleurs. Elle n'apporte pas de démonstration, elle se borne à constater.

Elle est honnête en reflétant une certaine prise de conscience qui reste certes sur un plan individuel. Soyons réalistes ! Le niveau politique des dirigeants de l'A.N.C. n'est pas celui de toute la masse. Et comment serait-ce possible avec ce régime policier, ce système concentrationnaire. Il ne s'agit pas, bien sûr, de minimiser l'importance d'une organisation comme l'A.N.C. qui bien qu'interdit et donc clandestine, reste solide et assez implantée, et des actions armées menées d'ailleurs sur les frontières plutôt qu'à l'intérieur...

Ainsi donc, les deux héros de la pièce, deux demi-frères, le blanc qui a essayé en vain de passer la ligne, décide à la fin de la pièce de s'affirmer comme noir, et l'autre, le noir qui se satisfaisait avant l'arrivée de son frère d'une vie sans problèmes avec son copain Minnie, l'alcool, les nénettes, etc., prend conscience de sa condition. Ils ne débouchent évidemment pas sur la révolution, même pas sur la révolte, mais peut-être sur la nécessité de lutter ensemble.

Une tranche de vie

— Il y a d'ailleurs une contradiction entre le côté dérisoire de la vie de ces deux hommes repliés sur eux-mêmes et préoccupés de leur rituel quotidien, et le monde extérieur, lourd de menaces et d'oppression.

— Je conçois cette pièce comme une chronique, celle d'un couple dans un quartier noir de Port-Elizabeth. Mais chacun des rites qu'ils observent scandés par les sonneries du réveil, subit l'influence de la réalité extérieure. Le noir sort pour travailler et ramène ses propres images, lui qui empêche les petits noirs d'entrer dans un parc réservé aux blancs, lui qu'on laisse debout, les pieds en

sang, lui à qui on refuse de vendre un costume de gentleman, etc.

Le blanc, au sein de cette cellule familiale c'est à la fois le père, le maque-reau, le maître qui est aux petits soins pour son instrument. Il est à son service, pour mieux en tirer profit. Et puis lui qui est blanc apparemment, qui s'est senti blanc, ne peut accepter un travail réservé aux noirs.

L'un et l'autre sont la proie du monde extérieur, cet apartheid qui intervient jusque dans leur vie la plus intime...

— C'est là que l'idée de Pierre, une mise en scène sur théâtre en rond, prend toute sa valeur, intervient alors Yvan Labéjof. Les personnages James et Zach que nous interprétons, Robert Rimbaud et moi, seront isolés et en même temps cernés par le public blanc. Ils en sont les prisonniers et, de par cette situation, ils rendent le public actif, ils lui donnent un rôle.

Si le sujet m'a emballé — je tiens à tout faire pour dénoncer l'apartheid — à la lecture pourtant, la pièce m'a donné l'impression d'une certaine fadeur. Mais je m'aperçois, en travaillant, toutes les possibilités explosives qu'elle renferme par son humour surtout, qui ne vient pas du dialogue, ni de la situation mais du climat qui va s'instaurer dans le public, un climat d'angoisse, de tension accrue par la chaleur et la pointeur qui se dégage du lac près duquel vivent les personnages.

Deux heures de discussion avec Pierre Vielhescaze et Yvan Labéjof — Robert Rimbaud était en province — n'ont pas suffi pour épuiser ce sujet qui nous réunissait et deux pages encore moins.

Mais pourtant, comment ne pas dire un mot du caractère collectif de cette création à laquelle ont participé l'adaptateur Michel Arnaud, le décorateur Pierre Bobillot, le compositeur Claude Cagnasso, toute l'équipe du T.O.P., et bien sûr les acteurs Yvan Labéjof et Robert Rimbaud ? Comment ne pas dire un mot du travail de sensibilisation et d'information réalisé par le T.O.P. avant, après et autour de la pièce par des montages audio-visuels, des expositions, des conférences, des débats, la diffusion de ses Carnets auprès de ses abonnés, etc ?...

« Il est rare, conclut Pierre Vielhescaze, et je ne cherche pas à flatter mon équipe de création, qu'aussi loin de la « première » d'un spectacle, il y ait un travail aussi considérable effectué par les gens chargés de préparer toute l'infrastructure. »

Marguerite KAGAN

(1) Le dimanche 17 janvier à 14 h 30, cette pièce sera présentée en avant-première sous le patronage du M.R.A.P. (informations page 6).

"CROWD OF BULLIES" SAYS BITTER PLAYWRIGHT OF GOVERNMENT

I will not quit, says Fugard

By PAMELA DIAMOND

CAPE TOWN, Saturday.

ATHOL FUGARD, the South African playwright, today denounced the South African Government as "a crowd of bullies". He said: "I think they would like me to take a one-way exit visa, but I will not do it."

Mr. Fugard was in a letter to the Minister of the Interior, Mr. F. P. van der Byl, on Wednesday. He said: "I want to inform you that the Ministry of the Interior has, without my consent, arranged for my passport to be cancelled."

Mr. Fugard said: "When I asked the reason why my passport was cancelled, I was told that the Government had decided to withdraw it."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

PASSPORT BAN RAISES STORM



Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

Mr. Fugard said: "I would like to see the Minister in my own country."

«Je ne partirai pas»

Il y a trois ans, le gouvernement sud-africain a retiré son passeport à Athol Fugard, le meilleur des auteurs dramatiques d'Afrique du Sud. Ses convictions libérales, le sujet de ses pièces, ses amitiés avec les intellectuels africains l'ont en effet désigné à la vindicte des autorités du pays de l'apartheid.

Si Athol Fugard veut quitter l'Afrique du Sud, il lui faut demander ce qu'on appelle dans le jargon juridique de son pays, un « exit permit », un permis de sortie, document qui n'est délivré qu'aux adversaires du régime, et qui spécifie que son détenteur s'engage à ne jamais revenir en Afrique du Sud. Fugard s'y est jusqu'à présent obstinément refusé.

Athol Fugard est blanc. Il est né dans une famille pauvre, où se mêle le sang d'immigrants récents d'origine irlandaise et d'une vieille famille afrikaner (c'est ainsi que l'on appelle aujourd'hui les Boers de souche hollandaise), les Potgieter. Proche de la quarantaine, il habite depuis des années Port-Elizabeth, après un séjour au Cap, où il fit connaissance d'une jeune actrice, devenue sa femme, qui l'attira vers le théâtre.

Mais, à l'inverse du comportement habituel de la majorité des « petits blancs » d'Afrique du Sud, chez qui le racisme est le plus profondément ancré, Fugard devait s'intéresser aux noirs. Acteur-auteur, il a joué avec des Africains dans les rares troupes multi- raciales qui ont réussi à subsister en Afrique du Sud, malgré les mille et une entraves qu'apporte la législation aux entreprises de ce genre, et en particulier la loi qui interdit en pratique aux noirs de se mêler aux blancs dans les salles de spectacles payants.

« La plupart des acteurs africains de ma troupe (de Port Elizabeth) sont aujourd'hui en prison », déclarait-il en juin 1967, peu après le retrait de son passeport.

Il est aussi lié avec plusieurs des exilés politiques de son pays, qu'il a vus à Londres — sans s'en cacher — lors de son dernier voyage à l'étranger : le poète métis Dennis Brutus, qui anime la campagne pour l'exclusion de l'Afrique du Sud des compétitions sportives internationales, ainsi que Mary Benson et Ruth First, deux blanches à qui leurs essais politiques et historiques ont valu, à la première la prison, à la seconde l'assignation à résidence surveillée, avant leur exil.

Enfin, le sujet de ses pièces — que ce soit « No good Friday », « Nongogo », « Hello and Good-bye », « Boesman and Lena » — n'est pas fait, la plupart du temps, pour plaire aux autorités, encore qu'aucune n'ait été interdite.

« The blood knot » (« Ta vue me dérange. Hotnot ! ») que monte le T.O.P., expose la stupidité de la ségrégation raciale en milieu métis par le biais d'une situation spectaculaire — mais moins exceptionnelle qu'on pourrait le penser : l'amitié ambiguë entre deux demi-frères, dont l'un peut se faire passer pour blanc tant il a le teint clair, mais n'ose plus le faire de crainte de se trahir et vit aux crochets de l'autre, qui est de peau foncée.

En Afrique du Sud, Athol Fugard s'ingénie à faire jouer ses pièces dans les quartiers africains, et, en quartier européen, dans les quelques salles privées qui accueillent une assistance multiraciale.

Mais depuis 1967, il n'a pu assister à aucune représentation de ses œuvres à l'étranger, tant à New York qu'à Londres.

A chaque fois, la presse d'opposition de langue anglaise, le Pen-Club sud-africain, et plusieurs écrivains sud-africains, isolément ou en groupe, ont élevé leurs protestations.

En 1970, alors qu'il avait demandé vainement à pouvoir se rendre aux Etats-Unis pour y voir jouer « Boesman and Lena », une pétition entreprise à l'initiative de l'écrivain Nadine Gordimer — une européenne dont plusieurs romans ont été interdits — et réclamant aux autorités la restitution de son passeport à Athol Fugard, et qui avait réuni 2 000 signatures, est restée sans effet, de même que les protestations de plusieurs écrivains afrikaners du groupe dit des « Sestigers ».

Le gouvernement de M. Balthazar Vorster sait que l'impressionnant appareil policier qu'il a méticuleusement mis en place est suffisamment intimidant pour lui permettre d'ignorer le dégoût qu'inspire sa politique à une poignée d'intellectuels isolés. Il sait aussi qu'il est fort de l'appui de la majorité de la population européenne qui vit dans le confort et la prospérité que lui apporte l'apartheid.

Claude AUDRAN

Des jeunes discutent



Elie Kagan

FRANÇOIS, Alain F., Gabriel, étudiants ; Christine, employée ; Alain B., mécanicien : cinq jeunes — de dix-huit à vingt-trois ans — sont réunis autour d'un magnétophone, avec Albert Lévy, directeur de « Droit et Liberté ». Ils ne se connaissent pas tous. Deux sont abonnés à notre revue, les autres

prennent contact pour la première fois avec le M.R.A.P. Après avoir posé le problème : **Le racisme vous paraît-il un phénomène d'actualité ? Intéresse-t-il la jeunesse ? Comment peut-on le combattre ?** Albert Lévy s'abstiendra d'intervenir, si ce n'est, de temps en temps, pour formuler une question précise.

François. — Comme nous appartenons à des milieux très différents, nous pourrions d'abord faire un tour de table pour savoir si nous constatons, les uns et les autres, du racisme autour de nous.

Alain F. — Je crois qu'il faut aborder le problème sur un plan plus général. Et d'abord savoir ce qu'on entend par racisme. L'exploitation des pays du tiers-monde par l'impérialisme peut être considérée comme une forme de racisme ; il y en a une autre qui se situe aux Etats-Unis et qui est différente.

Christine. — On doit présenter le racisme non pas comme une des formes que prend l'impérialisme, mais plutôt comme son résultat au niveau des idées : en gros, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme ou l'exploitation de peuples entiers qui est la cause du racisme.

Gabriel. — Pour répondre à la question posée au début, je voudrais dire qu'à l'heure actuelle, le racisme reste un problème important, et dont nous devons nous préoccuper en tant que jeunes.

Alain F. — Oui, le racisme est un phénomène important, et son importance ne fait qu'augmenter. Mais je ne vois pas de points communs entre l'impérialisme et le racisme en tant que phénomène psychologique ayant des conséquences sociologiques.

François. — Je vois une relation précise. Si un petit garçon noir et une petite fille jaune jouaient sur une plage, dans une île déserte, je ne crois pas qu'ils auraient des réflexes racistes ; la réalité c'est que nous vivons dans une société bien déterminée. A quoi sert le racisme ?... Plus exactement, je dirais même : à qui ? Autant qu'on puisse en juger, il sert surtout à ce que des gens qui ont des intérêts communs — les

ouvriers, par rapport au patronat — soient dressés les uns contre les autres, sur la base de leurs différences d'origines.

Gabriel. — Je suis d'accord : le racisme apparaît avec un certain type de société, la société capitaliste ; d'ailleurs pas automatiquement : il n'est pas obligatoire que le racisme, se manifeste ouvertement dans une telle société, mais il existe ou bien à l'état de fait, ou bien à l'état de menace, c'est-à-dire qu'il pourra toujours être utilisé. Pourtant, si on applique cette idée trop mécaniquement, on s'expose à un danger, qui serait de croire que le seul moyen de combattre le racisme, c'est de mener directement la lutte pour changer de société, et de se croiser les bras, en attendant, devant les manifestations de racisme. En fait, on peut, par une lutte spécifique contre le racisme en tant que tel, d'abord faire prendre conscience à beaucoup de gens, et ensuite remporter des succès partiels contre le racisme — comme le fait le M.R.A.P.

Alain B. — Il est vrai, comme l'a dit Christine, que, pendant la guerre d'Algérie, on a formé les Français dans un esprit anti-algérien. Mais on continue aujourd'hui encore. Le problème racial n'a pas disparu dans le milieu ouvrier : je m'en suis rendu compte en discutant avec des camarades de travail.

Alain F. — En Europe, le racisme est lié au phénomène du sous-prolétariat. Aux Etats-Unis, c'est différent. En France, il n'y a pas un groupe comparable aux Noirs américains, qui pourrait s'affirmer en tant que tel. En France, en combattant l'exploitation du sous-prolétariat, on combattra le racisme.

François. — Je ne suis absolument pas d'accord. Les exemples sont connus d'antisémitisme dans la haute bourgeoisie, de fermeture sur soi de groupes confessionnels qui ne marieront pas entre eux leurs enfants. Indépendamment des structures de la société, lorsque, dans un groupe, il arrive quelqu'un qui a un caractère ethnique, sociologique ou culturel différent — ne serait-ce qu'un provincial qui a passé dix ans à Paris et qui revient chez lui — il se produit à son égard des réactions très hostiles. Dans ces conditions, est-ce que le racisme ne prend pas la forme de ce que les sociologues baptisent du nom plus général de rejet du groupe ? Sans oublier l'analyse fondamentale dont nous avons parlé, on peut se poser la question...

Alain B. — On demande : est-ce que les jeunes sont plus ou moins racistes que les vieux ? Je crois qu'ils le sont plus — du moins dans certains milieux. Tout dépend de l'éducation, c'est un fait, mais le jeune est raciste.

Gabriel. — Il me semble que les jeunes, en général, auraient tendance à être moins racistes que les personnes plus âgées. On peut trouver des raisons historiques : les jeunes n'ont pas connu la période du fascisme, de la propagande raciste directe, et les conséquences de la Seconde Guerre mondiale font que l'idéologie fasciste s'est trouvée discréditée et ne peut plus se montrer à visage découvert, à une aussi vaste échelle qu'auparavant.

Alain F. — Si les jeunes sont moins racistes que leurs aînés, on peut l'expliquer aussi par le fait que la France a perdu ses colonies.

Christine. — Je pense que la France est un Etat raciste. Bien qu'officiellement, elle

ait perdu ses colonies, il y a par exemple les Antilles, où l'on apprend encore aux jeunes : « Nos ancêtres les Gaulois... ». Mais il est sûr que, par ailleurs, on assiste à un développement d'idées contre le racisme, contre la société bourgeoise en général, qui s'effectue dans la jeunesse, en particulier la jeunesse intellectuelle...

François. — Est-ce que c'est seulement dans les milieux révolutionnaires que se manifeste le refus du racisme ? En ce moment, par exemple, on constate un très grand intérêt pour la lutte antiraciste dans les milieux chrétiens qui ne se situent pas forcément à gauche... Il y a peut-être d'autres explications.

Christine. — La référence aux Eglises n'est pas valable dans la mesure où dans les Eglises, se trouvent des gens tels que Billy Graham, qui fait de la propagande en faveur de la guerre au Vietnam, et des gens qui sont pratiquement très engagés, comme le clergé d'Amérique latine. Au sein même de l'Eglise, il y a des positions qui s'affrontent violemment.

Guy. — Je suis chrétien, et je pense que l'Eglise n'a pas de position politique en tant que telle. Chaque chrétien réagit à sa façon. Personnellement, je combats le racisme. Tout à l'heure Gabriel disait que les jeunes étaient moins racistes parce qu'ils n'ont pas connu la guerre ; il me semble que les plus vieux, eux, ont été vaccinés par elle, et qu'aujourd'hui il peut y avoir un risque de voir renaître le racisme dans certaines tranches de jeunes, parce qu'ils en ignorent les conséquences.

François. — Il est vrai aussi que les racistes organisés, ceux qui se groupent par exemple, à « Ordre nouveau », sont, pour la plupart des jeunes...

Guy. — Je crois qu'en règle générale l'extrémisme, sans parler au sens péjoratif, c'est parmi les jeunes qu'on le trouve, qu'il soit de droite ou de gauche.

François. — Pour revenir au rôle joué par le racisme aujourd'hui, j'estime qu'il sert de support idéologique à toutes les agressions contre les pays coloniaux. Pour ce qui est de la France, je le trouve important. Il vise surtout les travailleurs immigrés, dont le patronat se sert comme masse de manœuvre, en exerçant sur eux une politique de bas salaires et d'arbitraire. La guerre d'Algérie est finie, mais il n'y a pas si longtemps qu'on organisait des raffles d'Algériens et qu'on les jetait à la Seine, sur des critères purement racistes.

Alain F. — A mon avis, le racisme à l'égard des travailleurs immigrés, qui est économique, est différent du racisme qu'on rencontre dans la vie de tous les jours. Celui-là ressemble davantage à ce qui se passe aux Etats-Unis, où le racisme se base

Georges Marchais : « Contre toute discrimination. »

Le M.R.A.P. a adressé à toutes les formations politiques françaises l'appel lancé par son Conseil national en vue de l'année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous publions ici les deux premières réponses qui lui sont parvenues : celles de MM. Georges Marchais, secrétaire général adjoint du Parti communiste français et de M. Claude Estier, secrétaire général de la Convention des institutions républicaines.

AU nom du Parti communiste français, j'apporte mon soutien sans réserve à l'appel lancé par le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, à l'occasion de « l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale », proclamée par les Nations-Unies pour 1971.

La lutte contre toute discrimination de caractère raciste, toute manifestation d'antisémitisme, toute excitation à la guerre ou à la haine d'un peuple est inscrite dans les

principes et dans l'action constante de notre Parti. Elle a valeur d'engagement pour l'avenir.

Nous luttons pour que la France des Droits de l'homme donne au monde l'image d'un pays où la discrimination raciale, sous toutes ses formes, se trouve condamnée en droit et bannie en fait.

Les demandes formulées par le M.R.A.P. et les initiatives qu'il annonce pour 1971 tendent à la réalisation de cet objectif.

C'est pourquoi nous leur apportons notre appui entier.

Claude Estier : « Pour une prise de conscience universelle. »

LA Convention a toujours combattu avec la plus grande vigueur toutes les formes de racisme en quelque endroit du monde qu'elles se développent.

Notre inquiétude est grande de voir ce fléau que l'on espérait voir disparaître définitivement au lendemain de la dernière guerre, ressurgir ici ou là de façon parfois virulente, qu'il s'agisse de l'antisémitisme,

du racisme anti-arabe ou de toutes les formes d'apartheid ou de ségrégation.

Il est essentiel, nous semble-t-il, que l'ensemble des peuples du monde soit appelé à prendre conscience de la situation réelle qui existe aujourd'hui en matière de racisme.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver votre initiative qui vise précisément à cette prise de conscience universelle.

sur le préjugé, sur la couleur de la peau : un Noir américain, même s'il appartient à la bourgeoisie, on ne l'admettra pas dans les autobus interdits aux Noirs. En France, quelqu'un qui a ce qu'on appelle « le type méditerranéen » sera rejeté s'il est mal habillé, mais s'il est bien habillé, personne n'y fera attention.

François. — Je ne suis pas d'accord avec toi. En France, il faut un sacré paquet de billets de dix mille pour effacer les différences raciales...

Christine. — Je ne suis pas d'accord non plus pour les Etats-Unis. Je pense que, là-bas, il y a une bourgeoisie noire, qui est assez bien intégrée : les Blancs ne déménagent pas lorsque c'est un avocat noir qui vient habiter dans leur immeuble ; mais c'est essentiellement le prolétariat et le sous-prolétariat noirs qui sont l'objet des discriminations. De même en France, s'il existe des castes dans la bourgeoisie, selon la confession, le problème le plus aigu est celui des travailleurs immigrés, qu'ils viennent de pays étrangers, ou qu'ils soient Antillais.

Guy. — Pour avoir une position va-

lable sur le racisme, il faut bien connaître les travailleurs immigrés, et ce n'est pas mon cas.

Alain B. — Ce n'est pas pour m'opposer à Guy, que je le dis : mais je pense que les catholiques, les protestants, et les représentants de toute autre religion ne peuvent pas lutter contre le racisme, parce que, dans le passé, ils n'ont rien fait pour le détruire, et il y en a beaucoup qui sont racistes.

Guy. — Je pense que tu fais toi-même du racisme en prenant des cas individuels pour les généraliser. On ne peut pas juger une communauté d'après quelques membres qu'on connaît.

Alain B. — Je ne prends pas ton cas, mais je pense que dans l'ensemble, l'éducation religieuse ne permet pas d'être anti-raciste.

François. — Pourtant, il y a beaucoup de catholiques au M.R.A.P.

Guy. — Etant chrétien, je crois que tu fais une confusion : tu considères le catholicisme comme une idéologie, ce qu'il n'est pas. Je ne vis pas ma foi comme une idéologie. →

Christine. — A mon avis, c'est l'existence des gens qui détermine leur conscience. Au sein de chaque confession, les opinions sont très diverses : chaque individu doit être jugé en tant que tel. Mais la lutte contre le racisme a toujours une signification politique.

François. — On ne peut pas séparer la lutte immédiate et concrète contre le racisme, du contexte général de notre société. Un des grands mérites d'un mouvement comme le M.R.A.P., c'est de regrouper des gens d'opinions diverses ou d'idéologie mal définie, mais qui peuvent s'intéresser profondément à certaines conséquences de la lutte des classes, en l'occurrence le racisme.

Gabriel. — L'idée qui se dégage, c'est que la lutte contre le racisme a un sens, et peut être efficace; et que le meilleur moyen, c'est de rassembler le maximum de gens. La participation des catholiques

et en général de gens d'appartenances diverses, accroît l'efficacité de la lutte.

Alain B. — Pour moi, la façon de lutter contre le racisme, c'est d'abord d'avoir de bons rapports avec tout le monde sur le plan individuel. Mais il est vrai que la participation du maximum de personnes à un groupe est également une façon valable. Par conséquent, j'accepte une partie de ce que vous avez dit.

Gabriel. — Au niveau individuel, nous avons tous, bien sûr, une lutte à mener. Mais de par l'analyse même que nous avons faite des causes du racisme, de son rôle, il semble évident que le meilleur moyen de le combattre, c'est de s'organiser dans un mouvement spécialisé.

Alain F. — On se demande aussi s'il faut attaquer le racisme sur le plan psychologique ou dans le cadre de la lutte des classes. Je pense que les deux sont liés : en attaquant les préjugés ra-

ciaux, on détruit un certain nombre d'arguments et d'ignorances qui favorisent le racisme; et on débouche sur des luttes plus larges.

François. — Ce qui est important, c'est de combattre l'ignorance. Il y a quelque chose de positif dans la simple connaissance des habitudes d'autres peuples, dans les contacts avec d'autres groupes culturels. Et quand ce sont des jeunes qui se rencontrent, il est plus facile de surmonter les préjugés, pas seulement racistes d'ailleurs.

Alain F. — En conclusion, on peut dire que les jeunes sont sans doute moins racistes que leurs aînés, tout simplement parce qu'ils ne sont pas encore compromis dans les systèmes qui entretiennent le racisme; peut-être que dans vingt ans, ils le seront à leur tour, mais qu'il y aura d'autres jeunes moins racistes que ceux d'aujourd'hui.



— TOI, T'AS UNE SALE GUEULE D'ETRANGER !...

Deux documents d'Église...

Je suis évidemment très heureux d'avoir à présenter deux importants documents d'Église, qui vont tout à fait dans le sens de notre action. Je voudrais qu'on sache qu'il y a actuellement, au sein des Églises chrétiennes, tant à la base qu'au sommet, un très grand mouvement en faveur de la lutte pour la paix et contre la discrimination raciale.

Bien entendu, je ne serai pas naïf et je sais qu'il y a des inerties, des résistances, des fausses notes. C'est inévitable de la part de « familles spirituelles » aussi vastes, aussi diversifiées et dont le fonctionnement est, somme toute, extrêmement libéral, c'est-à-dire dénué de moyens de coercition. Le tout est de savoir dans quel sens souffle le vent, et quel est le courant qui, actuellement, domine. Je pense que c'est celui qui, précisément, va dans le sens des idées pour lesquelles nous militons ici.

Dans l'Église catholique, à l'initiative de la Commission pontificale « Justice et Paix », la date du 1^{er} janvier a été choisie pour être une Journée mondiale de la Paix. En France comme dans les autres pays, le Mouvement *Pax Christi*, qui entretient avec

nous d'excellents rapports, est chargé de la réalisation effective de cette Journée.

Or, pour le 1^{er} janvier 1971, cette Journée prend pour thème : *Tout homme est mon frère*. Il est précisé que c'est « dans un contexte de coopération avec la campagne des Nations-Unies contre la discrimination raciale ».

Vous trouverez ci-après le document officiel de préparation. Je me permets d'attirer votre attention sur :

— Le point 1, qui montre comment une prise de conscience de la fraternité et de la solidarité entre tous les hommes, sans aucune discrimination, est facteur de paix ;

— Le point 4, qui marque que les chrétiens veulent, non pas travailler isolément, mais en liaison avec tous les promoteurs de la paix dans le monde ;

— Les différents points qui, marquant les motivations de foi propres aux chrétiens, en des termes qui paraîtront peut-être étranges aux non-chrétiens, permettent de comprendre pourquoi une telle action de l'Église résulte d'exigences évangéliques.

Là, nous ne sommes plus sur le plan mondial, mais français; nous ne sommes

plus sur le plan uniquement catholique, mais œcuménique : c'est le premier message adressé conjointement à nos concitoyens chrétiens par les responsables orthodoxes, protestants et catholiques, et — ce qui est très significatif d'un état d'esprit commun qui progresse — il est relatif aux problèmes du Tiers Monde.

Il a été lu le 25 octobre dans toutes les assemblées des différentes confessions.

Il est assorti de commentaires que nous ne pouvons donner ici, qui « entrent dans les détails » et proposent une action en des termes vigoureux.

En gros, on pourrait résumer ainsi appel et commentaires :

— Il y a un énorme problème de justice qui n'est pas satisfaite, tant s'en faut. Ce rétablissement de la justice est exigé par notre sens de la dignité humaine et commande l'avenir de la paix et de la survie de l'humanité.

— Le chrétien est provoqué par sa foi (en même temps que par les motivations communes à tous les hommes) à œuvrer courageusement pour plus de justice entre les peuples : « ce n'est pas un

conseil, c'est un précepte » (cardinal Marty).

— Le rôle des Églises n'est pas d'indiquer des solutions techniques, encore moins de se substituer aux organismes temporels chargés de les prendre : ce serait là du cléricalisme. Elles doivent cependant dénoncer les injustices et les scandales, par exemple la condition inhumaine faite aux travailleurs immigrés, la folle course aux armements, la discrimination raciale. Elles doivent aussi rappeler à tous que, dans toute la mesure où les solutions sont d'ordre politique, ils ont le *devoir absolu* de s'engager politiquement dans un sens qui contribue efficacement et promptement à ces solutions.

Ce sont là deux « signes des temps » entre autres. Croyez-moi : il y en aurait bien davantage à citer (événements d'Afrique du Sud, Journée mondiale des migrants, actions de base de natures diverses). Il importe que chrétiens, non-chrétiens, incroyants, démocrates de toute obédience, se sentent au coude-à-coude dans le combat pour l'homme.

Abbé Jean PIHAN,
Vice-Président du M.R.A.P.

« Tout homme est mon frère »

1. — La 4^e Journée Mondiale de la Paix aura pour thème : « Tout homme est mon frère ». L'intention du Saint-Père en faisant ce choix est d'aider à faire prendre conscience de l'unité de la famille humaine et, par là même, à favoriser une solidarité plus franche et plus profonde entre les hommes, en bannissant des comportements toute forme de discrimination basée sur les distinctions de race, de couleur, de culture, d'ethnie, de sexe, de classe sociale ou de religion.

2. — Motivation évangélique.

La fraternité humaine révèle sa vraie nature et sa vraie noblesse quand on la considère dans sa source suprême, Dieu, qui est Amour (1 Jean 4, 8) et Père de tous les hommes (Math. 5, 48 ; 6, 1, 4, 6, 8, 9 ; Luc 6, 36 ; 12, 32 ; Jean 20, 17 ; Rom. 8, 15-17, Galat. 4, 5-7). Jésus-Christ, « aîné d'une multitude de frères » (Rom. 8, 29) instaure des relations de filiation adoptive entre le Père de l'humanité et assure, par le fait même, des liens de fraternité universelle : « Vous n'avez qu'un seul Père » (Math. 23, 9).

Pour le chrétien, le garant suprême de l'unité de la famille humaine est donc Dieu, Père-créditeur, devant qui tout homme est égal en dignité, créé qu'il est « à son image ».

La mission de l'Église est de travailler au rassemblement de tous en un peuple de Dieu à travers l'Histoire, la réalisation ultime de ce vœu se faisant dans « un ciel nouveau et une terre nouvelle » (Apoc. 21, 10), lorsque Jésus-Christ présentera à son Père l'humanité nouvelle unifiée en un « seul troupeau » (Jean, 10, 16 ; 11, 52).

3. — Partant de ces données évangéliques, la réflexion des chrétiens doit les conduire à prendre conscience des discriminations existantes et dont ils seraient, volontairement ou non, les complices. Leur regard est sollicité de se porter sur leurs opinions et sur leur attitude pratique en famille, dans leur voisinage, leur milieu de travail ou de loisir, au sein des entités nationales ou régionales et de la communauté internationale, où ils seraient appelés à exercer des responsabilités. Comme le déclare nettement le Concile Vatican II : « Nous

→ ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement envers certains des hommes créés à l'image de Dieu. La relation de l'homme à Dieu et la relation de l'homme à ses frères humains sont tellement liées que l'Écriture dit : « Qui n'aime pas ne connaît pas Dieu » (1 Jean 4, 8), (Déclaration Nostra Aetate, 5).

4. — Construire la paix avec tous les hommes.

La Journée mondiale de la Paix a cependant l'ambition de déborder l'attention du seul milieu catholique pour aller à la rencontre de tous les promoteurs de la paix dans le monde. Le choix même du thème situe celui-ci dans un contexte de coopération avec la campagne mondiale des Nations Unies contre le racisme en 1971.

5. — Le racisme.

Vingt-cinq ans après la fin de la dernière guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies, le racisme apparaît comme une menace particulièrement lourde contre la paix : il défigure l'image de l'homme, déforme les consciences sépare violemment les hommes entre eux et divise les nations. Des habitudes de penser se sont propagées et sont profondément ancrées dans les esprits. Les relations sociales en sont marquées d'une manière ouverte ou diffuse. L'on revendique des traditions culturelles pour affirmer la supériorité d'une race sur l'autre et l'on a voulu arguer, en certains endroits, de l'Écriture Sainte elle-même pour soutenir des thèses et des pratiques racistes.

Alors que le monde prend de plus en plus conscience de son unité et de la dépendance réciproque de tous dans une nécessaire solidarité, le thème de la prochaine Journée mondiale de la Paix, rejoignant l'effort international, appelle l'attention des hommes sur cette injustice inspirée de motifs indéfendables et contraire à toute magnanimité, en déclarant : « Tout homme est mon frère ». Il est à souhaiter que l'action conjuguée de tous aboutisse à de nouvelles garanties juridiques efficaces offertes à tous, indépendamment de la race, de la couleur ou de l'ethnie.

Pour le développement des peuples

Cette lettre est lue aujourd'hui dans l'ensemble des communautés chrétiennes de notre pays. Par ce geste, les responsables des Églises catholique, orthodoxe et protestantes de France veulent marquer ensemble, à l'occasion du lancement, par les Nations Unies, de la 2^e décennie du développement, l'importance qu'elles attachent à tout ce qui devra se faire pendant les dix années qui viennent pour le développement des peuples.

On le sait aujourd'hui, ce sont moins les ressources ou les solutions techniques qui font défaut que la volonté et le courage de faire les choix politiques nécessaires. Nous traversons une crise de civilisation qui rend incertain l'avenir du monde. Nous savons pourtant que les années qui viennent sont décisives.

Des efforts ont déjà été faits. Mais, si nous voulons, en vérité, un développement solidaire de tous les peuples, ce sont, en particulier, les rapports

de domination des pays industrialisés sur ceux du tiers monde, aussi bien que les structures internes des uns et des autres, qui doivent être remis en question. Il appartient, de toute manière, aux pays sous-développés d'être les auteurs de leur propre développement.

En ce qui concerne notre pays, il est indispensable, pour commencer, qu'il engage sa responsabilité sur un certain nombre de points :

- une aide publique réelle visant à atteindre 1 % de nos ressources.
- des prêts à long terme et à faible intérêt en faveur du tiers monde ;
- une ouverture plus large de nos marchés aux produits qui y sont fabriqués et un paiement à leur juste prix des matières premières qui en proviennent ;
- une condition juste faite aussi bien aux travailleurs immigrés chez nous qu'aux classes défavorisées de notre société ;
- la renonciation à la course aux armements ;

6. — Les autres formes de discrimination.

Le racisme n'est pourtant pas, dans le monde d'aujourd'hui, la seule source de discriminations injustes entre les hommes. Des attitudes absolument condamnables sont quotidiennement adoptées, sinon prônées, qui s'appuient, au sein des mêmes groupes sociaux, sur la diversité du niveau de culture, de la condition sociale, du sexe ou de la religion.

Ici encore des préjugés tenaces, transmis de génération en génération, parfois inscrits dans les lois, s'opposent à l'accession de tous aux mêmes droits et libertés, entretiennent des cloisons sociales inadmissibles. Le mot « Libération » rencontre ainsi en ce moment une étonnante fortune, car il correspond à la soif des pauvres et des petits de voir la fin de situations qui leur refusent l'exercice de leurs droits essentiels.

Qui ne voit qu'il y a place, en ce domaine extrêmement vaste, pour un redressement vigoureux des esprits et des comportements, tant des personnes que des groupes sociaux ?

7. — Eduquer la paix.

La Journée mondiale de la Paix a un objectif essentiellement éducatif. Les hommes sont invités à un examen de conscience, car l'éducation ne consiste pas à juger et condamner l'autre, ni à lui faire violence, mais à chercher d'abord en quoi chacun est complice du mal. Il ne s'agit pas d'une croisade contre les hommes, les régimes ou les nations, mais d'une traduction, dans la vie de chacun, de la volonté ardente de manifester à tout homme l'estime, le respect et l'amour qu'il mérite en tant que membre de la famille humaine et en tant que créature de Dieu et sujet de son amour.

Au-delà des individus, l'occasion est également proposée d'un examen collectif du comportement de notre génération : dans quelle mesure la force a-t-elle cessé de primer le droit, les faibles ont-ils la possibilité de s'exprimer, les engagements internationaux touchant ces problèmes sont-ils pris en considération ? (...)

- l'accès plus large des hommes du tiers monde aux connaissances et aux compétences.

Ainsi participerons-nous à la construction d'un nouvel ordre international.

Pour nous chrétiens, il s'agit d'une exigence fondamentale de notre foi. Quand des hommes souffrent du désordre et de l'injustice, nous reconnaissons en eux le Christ souffrant ; quand l'amour et la justice libèrent des hommes, nous discernons des signes de sa Résurrection. Nous savons que Jésus est l'espérance de toute la famille humaine et donne un sens à l'avenir du monde. Nous savons aujourd'hui qu'aimer notre prochain c'est l'aimer aussi à travers les relations complexes de l'économie et de la politique.

Devant la tâche immense qui nous attend, nous sommes faibles mais la grâce du Seigneur sera notre force.

**Le Conseil permanent de l'Épiscopat,
Le Comité des Evêques Orthodoxes,
Le Conseil de la Fédération Protestante.**

FABRIQUEZ UNE TIRELIRE POUR AIDER LE M.R.A.P.



Voir au dos

P.)

Insolence « eau » ?



« Ordre nouveau » a maintenant pignon sur rue...

Laissera-t-on se développer l'insolence et l'agressivité de ce groupe dangereux ? A l'annonce des meetings tenus par « Ordre Nouveau » à Lille, Nice et Saint-Étienne, le M.R.A.P. s'était adressé au ministre de l'Intérieur, pour attirer son attention sur ces activités contraires à la loi et menaçant la sécurité de la population. Aucune réponse ne nous est, à ce jour, parvenue, pas plus qu'aux divers députés des départements intéressés, que nous avons alertés, et qui avaient effectué des démarches dans le même sens.

Il appartient à tous ceux qui condamnent le fascisme et le racisme de s'unir pour exiger qu'il soit mis fin à l'indéfinissable agitation d'« Ordre Nouveau ».

(1) Voir « Droit & Liberté » de juin 1970.

→ ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous refusons de nous conduire fraternelle des hommes créés à l'image de Dieu. L à Dieu et la relation de l'homme à se tellement liées que l'Écriture dit : « Qui pas Dieu » (1 Jean 4, 8), (Déclaration Nos

4. — Construire la paix avec tous les ho
La Journée mondiale de la Paix a de déborder l'attention du seul milieu à la rencontre de tous les promoteurs de Le choix même du thème situe celui-ci coopération avec la campagne mondiale contre le racisme en 1971.

5. — Le racisme.
Vingt-cinq ans après la fin de la der et la création de l'Organisation des Nati apparaît comme une menace particulie la paix : il défigure l'image de l'homme, de sépare violemment les hommes entre eu Des habitudes de penser se sont propi dément ancrées dans les esprits. Les sont marquées d'une manière ouverte c d'ique des traditions culturelles pour d'une race sur l'autre et l'on a voulu a droites, de l'Écriture Sainte elle-même po et des pratiques racistes.

Alors que le monde prend de plus e son unité et de la dépendance récipro nécessaire solidarité, le thème de la pro diale de la Paix, rejoignant l'effort intern tion des hommes sur cette injustice infendables et contraire à toute magnar « Tout homme est mon frère ». Il est à conjuguée de tous aboutisse à de nouvel efficaces offertes à tous, indépendamm couleur ou de l'ethnie.

Pour le dé

Cette lettre est lue aujourd'hui dans l'ensemble des communautés chrétiennes de notre pays. Par ce geste, les responsables des Eglises catholique, orthodoxe et protestantes de France veulent marquer ensemble, à l'occasion du lancement, par les Nations Unies, de la 2^e décennie du développement, l'importance qu'elles attachent à tout ce qui devra se faire pendant les dix années qui viennent pour le développement des peuples.

On le sait aujourd'hui, ce sont moins les ressources ou les solutions techniques qui font défaut que la volonté et le courage de faire les choix politiques nécessaires. Nous traversons une crise de civilisation qui rend incertain l'avenir du monde. Nous savons pourtant que les années qui viennent sont décisives.

Des efforts ont déjà été faits. Mais, si nous voulons, en vérité, un développement solidaire de tous les peuples, ce sont, en particulier, les rapports

UN FRANC PAR JOUR, EST-CE POSSIBLE ?

POUR bien commencer l'année 1971, nous vous proposons un petit travail : avec des ciseaux et un peu de colle, fabriquer une boîte en carton qui deviendra pour vous la tirelire de l'amitié, l'arme d'un généreux combat. Nous sommes certains que vous exécuterez de bon cœur le montage indiqué page 45.

ET nous vous proposons de mettre dans cette boîte, pour le M.R.A.P., un franc chaque jour. Pourquoi ce procédé ? Pourquoi ne demandons-nous pas sans ambage que nos amis versent 30 F par mois, ou 365 F pour l'année ? Certains, certes, le feront volontiers, sans avoir besoin de la petite tirelire. Mais nous avons pensé que, pour la plupart, économiser **UN FRANC PAR JOUR** serait beaucoup plus facilement réalisable que de prélever sur leur budget la somme mensuelle correspondante. De plus, la tirelire peut être, dans certains cas, garnie collectivement : par une famille, un groupe d'amis, de collègues de travail. Ainsi ce système acquiert une valeur à la fois militante et symbolique : il offre la possibilité de se souvenir chaque jour — et de rappeler autour de soi — que **1971 est l'année internationale de lutte contre la discrimination raciale et le racisme**, et que cette lutte exige un soutien actif.

L'APPEL de l'O.N.U. pour l'Année Internationale s'adresse aussi bien aux Etats, aux institutions officielles, qu'aux organisations non-gouvernementales. Notre Mouvement, pour sa part, entreprend un immense effort ; de lui dépend pour une lourde part que notre pays soit dignement représenté, lors du bilan final, parmi tous ceux qui concourent à cette campagne à travers le monde. Or, si le M.R.A.P. dispose d'un trésor de dévouements, les moyens matériels lui font cruellement défaut.

LES initiatives multiples qu'il prépare : débats, conférences, expositions, projections, journées d'études, publications, tracts, affiches, etc., s'ajoutent aux tâches et aux ripostes que les menées racistes imposent en permanence ; elles constitueront une activité d'autant plus indispensable et féconde qu'un large public l'attend, la réclame : car les problèmes qui nous préoccupent, placés aujourd'hui plus que jamais au premier plan de l'actualité, intéressent et mobilisent, à l'échelle française et mondiale, un nombre toujours croissant d'hommes et de femmes, de tous âges et de tous les milieux. Mais est-il besoin de dire que toutes ces réalisations coûtent cher ?

INDÉPENDANT, le M.R.A.P. ne peut compter que sur l'appui de ceux qui partagent son idéal et estiment valable son action. Il fait appel, en cette année exceptionnelle à leur contribution quotidienne de un franc. Celle-ci, bien entendu, n'est pas exclusive d'autres formes de participation à la lutte antiraciste. L'Année Internationale sera ce que nous la ferons, tous ensemble.

Francis BONIART
Trésorier du M.R.A.P.

(Voir page 45)

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

Jusqu'où ira l'insolence d'« Ordre Nouveau » ?

«ORDRE Nouveau s'agit. Encouragé par l'impunité, bénéficiant d'on ne sait quels subsides, ce groupe qui se déclare ouvertement fasciste, organise des meetings à travers la France, « sur le thème, écrit Rivarol, du meeting qui fut interdit le 26 février » à Paris, à la suite des protestations qu'il avait soulevées. Il est vrai qu'un meeting semblable avait été autorisé, à la Mutualité, le 13 mai, où des orateurs, racistes de tous acabits, avec à leur tête, François Brigneau (de Minute) étaient intervenus violemment (1) ; il est vrai aussi que, depuis, « Ordre Nouveau » a présenté des candidats aux élections législatives partielles de Paris (12^e) et de Bordeaux, et se prépare à participer aux élections municipales : même avec un faible pourcentage de voix, c'est un moyen particulièrement efficace de pénétration, puisque les circulaires électorales sont envoyées par les services de l'Etat à des centaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, les fascistes ont pignon sur rue en plein centre de Paris, dans un local où ils arborent la croix celtique, succédané de la croix gammée.

Le scandale de Marseille

A Marseille, « Ordre Nouveau sud » a collé des affiches illustrées d'une photo prise dans un quartier habité par de nombreux immigrés, avec le texte suivant : « Plus de 100.000 parasites ! Pour la sécurité de nos quartiers, pour la santé physique et morale de nos enfants, Marseille ne doit plus être la poubelle de l'Afrique ! »

Ces scandaleuses excitations à la haine ont soulevé l'indignation de diverses organisations des Bouches-du-Rhône, avec lesquelles le comité départemental du M.R.A.P. a pris contact. Toutes ensemble, elle se préparent à développer une action vigoureuse. Au nom du comité, Dominique Krywkoski, s'est adressée au maire, M. Gaston Defferre, qui lui a répondu : « Je suis d'accord avec vous pour condamner la propagande raciste qui s'affiche, ici et là, dans notre ville. J'ai donné des instructions pour que ces affiches soient enlevées ».

Il faut que ces mesures — nécessaires — d'assainissement, soient suivies de dispositions susceptibles de couper court définitivement à une telle propagande, et mettre hors d'état de nuire ceux qui s'y livrent. En face de telles attaques racistes, le Parquet ne devrait-il pas sévir ? Ne peut-on pas dissoudre une organisation qui viole aussi délibérément les lois ?

S'il restait le moindre doute sur les intentions et la doctrine d'« Ordre Nouveau », il suffirait de parcourir le dernier numéro de la revue de Maurice Bardèche, « Défense de l'Occident » qui devrait s'appeler plutôt « défense du fascisme ». Plusieurs dizaines de pages, consacrées à l'éloge d'« Ordre Nouveau » y prônent « la lutte pour l'indépendance nationale contre la puissance juive internationale », ainsi que la « guerre de races » pour « sauver le capital humain de la civilisation blanche ». Le dernier chapitre, exposant les objectifs d'« Ordre Nouveau », a pour titre : « Comment passer au fascisme ».



« Ordre nouveau » a maintenant pignon sur rue...

Laissera-t-on se développer l'insolence et l'agressivité de ce groupe dangereux ? A l'annonce des meetings tenus par « Ordre Nouveau » à Lille, Nice et Saint-Etienne, le M.R.A.P. s'était adressé au ministre de l'Intérieur, pour attirer son attention sur ces activités contraires à la loi et menaçant la sécurité de la population. Aucune réponse ne nous est, à ce jour, parvenue, pas plus qu'aux divers députés des départements intéressés, que nous avons alertés, et qui avaient effectué des démarches dans le même sens.

Il appartient à tous ceux qui condamnent le fascisme et le racisme de s'unir pour exiger qu'il soit mis fin à l'inadmissible agitation d'« Ordre Nouveau ».

(1) Voir « Droit & Liberté » de juin 1970.

Ce qu'écrivit « Minute »...

Dans un article du 22-28 mai 1969, dont l'objet était (une fois de plus) de dresser l'opinion publique contre les travailleurs algériens, article dont nous avons déjà donné une analyse complète (1), « Minute » se réfère au professeur Merkler (en fait, Merklen) pour appuyer sa campagne de haine. Selon le rédacteur de « Minute », cet éminent professeur, dans son rapport du 15 octobre 1963, à l'Académie de médecine, « dénonçait l'immigration algérienne comme l'une des trois causes principales de la recrudescence de la syphilis, des agressions et de la criminalité dans la région parisienne »...

Nous nous sommes procuré la communication présentée par le professeur Merklen à l'Académie nationale de médecine, sur l'« importance de la recrudescence récente de la morbidité syphilitique ». On n'y trouve aucune trace des assertions que lui prête « Minute ». Bien au contraire (les fac-simile ci-contre en témoignent), le docteur Merklen affirme que « les Nord-Africains ne semblent pas participer à la recrudescence au-delà du prorata de leur nombre »; ce qu'il répète et précise à la fin de la séance, en répondant à une question.

Ainsi, « Minute » écrit exactement le contraire de la vérité. Et parce que nous avons dénoncé de tels procédés, c'est l'auteur de cet article, Pierre Desmaret, qui s'estime lésé dans sa « vie professionnelle et personnelle », et qui réclame à « Droit & Liberté » 6 millions d'anciens francs de dommages et intérêts.

La 3^e Chambre du Tribunal de grande instance de Paris devait, le 8 décembre, après plusieurs renvois, se prononcer sur un aspect de la procédure. L'affaire, à la demande de notre adversaire, a été de nouveau renvoyée au 22 décembre.

Nous recevons chaque jour des dizaines de lettres, de pétitions, où s'affirme un puissant courant de soutien et de sympathie à « Droit & Liberté ». Nous remercions tous nos amis de cette campagne qui, nous l'espérons, ne se relâchera pas.

(1) Voir « Droit & Liberté » d'octobre et de novembre 1970.

Déjà en 1963, le professeur Merkler dans son rapport du 15 octobre, à l'Académie de Médecine, dénonçait l'immigration algérienne comme l'une des trois causes principales de la recrudescence de la syphilis, des agressions et de la criminalité dans la région parisienne. A cette époque, il n'y avait que 565 000 Algériens, aujourd'hui, ils sont un million.

et la vérité...

COMMUNICATION

Importance de la recrudescence récente de la morbidité syphilitique,

par M. Félix-Pierre Merklen.

De 1952 à 1955, la syphilis semblait en voie de régression et même d'extinction progressive, ou tout au moins de stabilisation à un niveau si faible que, avec un nombre de cas récents si restreint, menaçait de se

Une étude plus approfondie montre que la grande majorité des syphilis primo-secondaires découvertes et traitées au pavillon Brocq, est et reste nettement masculine, et cela dans la proportion de 3 à 4 pour 1 femme; mais les syphilis récentes féminines passent plus facilement inaperçues et se trouvent en partie drainées vers certains dispensaires spécialisés. Les Nord-Africains ne semblent pas participer à la recrudescence au-delà du prorata de leur nombre; les travailleurs noirs apportent un contingent de cas sans doute non négligeable (2 en 1959, 8 en 1960, 5 en 1961, 9 en 1962), mais malheureusement tout-à-fait secondaire et sans rapport direct avec la recrudescence actuelle.

M. Tanon : félicite M. Merklen de présenter en la discutant et en l'appréciant logiquement l'excellente statistique qu'il présente, demande si la venue de nombreux Nord-Africains n'est pas un des facteurs de l'augmentation qu'il a si bien exposée, de l'augmentation de la syphilis, ou si celle-ci est locale. Il y a fait d'ailleurs un peu allusion dans sa communication, mais ceci a paru à M. Tanon être simplement un renseignement sans conclusion précise.

F.-P. Merklen : Les contaminations à un âge précoce semblent en chiffre relativement assez important. M. Tanon trouvera dans le texte même que les Nord-Africains ne semblent pas participer à la recrudescence au-delà de leur nombre et que l'apport des travailleurs africains noirs, bien que non-négligeable, reste sans rapport avec l'augmentation actuelle des syphilis primaires et secondaires.

Le général De Gaulle

La mort du général De Gaulle, chef de l'Etat de 1958 à 1969, a donné lieu à d'innombrables commentaires.

De l'œuvre du général, nous retiendrons pour notre part qu'il fut l'organisateur de la Résistance extérieure et qu'en 1943 à Alger il abrogea les mesures anti-juives prises par le gouvernement de Pétain.

Revenu au pouvoir pendant la guerre d'Algérie, il admit en 1960 le principe de l'autodétermination du peuple algérien, autodétermination grâce à laquelle la guerre prit fin en 1962.

Il sut s'opposer à différentes reprises à ceux de ses anciens partisans — tels Jacques Soustelle ou Raoul Salan — qui entendaient perpétuer le régime colonial.

Le monde entier a rendu hommage à sa mémoire, à ses qualités d'homme d'Etat, à son passé de résistant.

C'est la faute aux étrangers

« La Tribune » mensuelle de la Chambre syndicale nationale des représentants de l'industrie et du commerce publiait, dans son numéro de septembre 1970, un article consacré aux problèmes de la Sécurité sociale. Pourquoi faut-il donc qu'une telle analyse mette en cause — une fois de plus — les travailleurs immigrés? Est-ce donc leur présence en France qui explique les atteintes successives portées à cette institution au détriment de tous les salariés?... C'est ce qu'affirme l'auteur de l'article en écrivant que « 30% des lits (d'hôpitaux) sont occupés par des étrangers », et que l'on fait, ainsi, « de notre pays un sanatorium, oh! combien coûteux en raison d'abus manifestes ».

Explication on ne peut plus sommaire et étroite, du déficit de la Sécurité sociale, qui a d'autres sources bien connues. Mais plutôt que de les rechercher et de les dénoncer clairement, on préfère s'en prendre à un bouc émissaire commode, selon une méthode bien connue, elle aussi.

Or, chacun sait que les travailleurs immigrés (et leurs employeurs) cotisent exactement comme les autres à la Sécurité sociale; que beaucoup contractent des maladies en raison des conditions de vie malsaines qui leur sont faites en France, où ils accomplissent les travaux les plus pénibles. Ajoutons que, venant travailler chez nous dans la force de l'âge, ni eux ni leur famille n'ont coûté aucune dépense à la Sécurité sociale — contrairement aux Français — au moment où ils entrent dans la production. Alors, ils n'ont pas à s'excuser des soins qu'ils reçoivent. Et il est absolument injuste, aussi bien que contraire aux intérêts des salariés français de détourner contre les immigrés un mécontentement légitime.

Mais peut-on convaincre les auteurs de ces accusations odieuses? Un de nos amis de Rennes, ayant protesté contre l'article de « La Tribune » fut, paraît-il, invité à « aller se faire voir chez Boumédiène ». Il envoya sa démission à la Chambre syndicale des représentants. Celle-ci, maintenant, se déclare offensée, et en proclamant son opposition au racisme, exclut à son tour le protestataire, en prenant le M.R.A.P. à témoin. Nous venons de donner notre point de vue. Et nous espérons que le président de la Chambre syndicale confirmera son antiracisme en rectifiant les positions prises en septembre par « La Tribune ».

en bref

« Restauration » inopportune

Les jeunes gens de la Restauration nationale s'opposent obstinément à la projection de la « Bataille d'Alger ». « L'autre jour, écrit « Aspects de la France », un cinéma de l'avenue de Neuilly qui avait passé le film scélérate (1) par surprise a eu ses vitres brisées par des inconnus ».

Des inconnus?

Les membres du commando qui ont attaqué à Angers une réunion publique de M. Servan-Schreiber sont en tout cas des militants de cette « Restauration nationale » (certains ont

déjà été inculpés). Celle-ci avait revendiqué la responsabilité de l'agression immédiatement après qu'elle eut été commise.

Nous n'avons guère besoin de la « restauration » de pareilles méthodes.

(1) On peut se demander comment les gens d'« Aspects de la France » peuvent qualifier de « scélérate » un film qu'ils n'ont pas eu la possibilité de voir.

Une « marchande de sommeil »

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu un arrêt concernant les propriétaires qui, à la faveur de la crise du logement, exploitent tout particulièrement les immigrés.

Mme Cordani avait changé la destination initiale de l'immeuble qu'elle possède à Villeurbanne en faisant installer quarante et un lits superposés dans quatorze pièces.

Chaque locataire disposait d'un lit, d'un quart d'armoire, d'une chaise et d'une table, pour 110 francs par mois.

La Cour d'appel de Lyon avait condamné le propriétaire à 10 000 francs d'amende pour pratique de prix illicites.

Comme elle, la Cour de cassation a estimé que le loyer mensuel devait être de 40,80 francs, s'agissant de dortoir, et rejeté le pourvoi de Mme Cordani.

Chaque mois, celle-ci recevait 2 837,20 francs de plus que son dû.

« France » ?

Il existe dans le Midi une association modestement nommée « France », dont le secrétaire général est un certain Fernand Fournier.

Celui-ci vient de diffuser abondamment un tract dont les fautes de français ne sont pas la seule originalité.

En effet, sur la base de fausses informations, M. Fournier entend poser le « problème nord-africain » (sic).

Ainsi, pour ne prendre que deux exemples, il faut dire à M. Fournier que les Nord-Africains ne participent pas particulièrement à la recrudescence des maladies infectieuses et que la criminalité des mêmes Nord-Africains n'est pas particulièrement élevée par rapport au reste de la population (1). Au dire des spécialistes.

Mais c'est vraisemblablement dans « Minute » que le secrétaire général de « France » prend ses arguments.

(1) « Droit & Liberté » de novembre 1970.

Mauvaise astuce

Nous avons relevé dans notre numéro de septembre le caractère antisémite d'une bande dessinée de « L'Epatant journal des Pieds-Nickelés » et alerté à ce sujet la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse.

Le magistrat chargé du secrétariat de cette commission nous indique que celle-ci a adressé un avertissement à l'éditeur de « L'Epatant », lui précisant qu'en cas de récidive il s'exposerait à des mesures plus sévères.

M. J.-P. Ventillard, P.D.G. de la Société parisienne d'Édition, a fait transformer les juifs « Isaac et Moïse Mardochee de la Banque Mardochee » en Ecossais « Jonathan et Jeremy O'Timothy de la Banque Timothy et Compagnie ».

Le problème est-il changé? →

Le Corps des hommes

Si les peuples, par leurs chefs d'Etat, autour de la mort de l'un, humble et illustre, se découvrent quelques heures unis, comment, autour du vivant unique qu'ils sont — l'Homme — et plus que jamais en eux et par eux menacé, ne se découvrent-ils pas bienheureusement condamnés à s'unir ? Vive le Corps des Hommes !

Jean CUSSAT-BLANC

Statistiques

Le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme nous communique une étude de M. J.B. Bresson de Lyon, publiée dans la « Revue de l'alcoolisme » et qui apportera des arguments de réfutation à tous ceux, trop nombreux, qui estiment que les travailleurs immigrés pratiquent largement notre vice national. Ces statistiques étudient les facteurs étiologiques de cette intoxication en séparant les travailleurs en Français, étrangers (Espagnols, Italiens, Arméniens et Portugais) et Nord-Africains (compte tenu de leur appartenance à l'Islamisme).

Il en résulte par exemple que, sur une entreprise de 500 personnes, environ 32,2 % de Français, 21,9 % d'étrangers et 7,9 % de Nord-Africains sont éthyliques. Ce qui porte quand même le pourcentage d'éthyliques pour le personnel masculin de cette entreprise à 23,5 % ; avec seulement 4,7 % d'éthylisme féminin.

Des faits qui...

● M^e Tixier-Vignancour, président de l'« Alliance pour le progrès » a été reçu par le Premier ministre, M. Chaban-Delmas.

● Plusieurs milliers de personnes se sont réunies à Tulle pour réclamer l'extradition du criminel de guerre Lämmerding. Il est actuellement entrepreneur de travaux publics à Dusseldorf.

Par ailleurs, c'est un ancien officier d'état-major nazi, Günther Reischle, qui doit prendre la succession du criminel de guerre Molinari. Celui-ci, à la suite des protestations, avait dû démissionner du commandement en chef de la 4^e Région militaire ouest-allemande.

● Un journal régional du nord de la Grèce a publié « Les Protocoles des Sages de Sion ».

● Une explosion a endommagé une synagogue à Rochester, aux Etats-Unis. Deux autres synagogues avaient été précédemment endommagées dans les mêmes conditions et dans la même ville.

● Aux usines Simca de Poissy, le secrétaire de la Confédération française du travail (C.F.T.) est directeur des services sociaux, et les 14 conseillers sociaux sont chargés du « recrutement » systématique des travailleurs immigrés à la C.F.T.

● Le préfet des Yvelines a déclaré qu'il existait dans ce département « quarante-cinq bidonvilles groupant plus de six mille habitants ».

● Le film de William Klein, « Eldridge Cleaver, black panther », sort enfin en France. Il était censuré pour « déclarations offensantes envers un chef d'Etat étranger et incitation au meurtre de personnes nommées ». Interdit en France, « Eldridge Cleaver » était librement présenté aux Etats-Unis.

... donnent à penser



Le chancelier d'Allemagne fédérale, M. Willy Brandt, a déposé une gerbe au monument du Ghetto de Varsovie. Pendant la visite du chancelier dans la capitale polonaise, un traité a été signé, qui reconnaît la frontière Oder-Neisse, et met fin à une situation qui relevait de l'esprit de la guerre froide.

La caméra en question

La South African Airways propose des séjours au pays de l'apartheid. « Surtout, n'oubliez pas votre caméra, recommande un placard publicitaire abondamment diffusé. Vous ne saurez plus où donner de la caméra ! »

Ne pas oublier sa caméra ? Voire.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud à Londres a protesté auprès de la B.B.C. au sujet d'un documentaire. Ce documentaire réalisé en Afrique du Sud et intitulé « Fin d'un dialogue », montre divers aspects de la vie en Afrique du Sud. Il indique notamment que la moitié des enfants noirs n'atteignent pas l'âge de 5 ans et que l'espérance de vie pour les noirs est de 34 ans. Les racistes sud-africains veulent bien que l'on filme... les girafes.

Né Ben Sion Bath...

La radio tchécoslovaque s'est livrée récemment à une attaque contre M. Stanislav Budin, ancien rédacteur en chef de « Reporter », organe de l'Union des journalistes.

Cette attaque se situe à un niveau très bas. Comme « argument », le commentateur de la radio a utilisé l'origine juive de M. Budin, « né Ben Sion Bath », et affirmé que celui-ci travaillait pour « le capitalisme juif américain » et « l'agence juive d'espionnage de Simon Wiesenthal à Vienne ».

De même, il a parlé de « Lev Davidovitch Bronstein, connu sous le nom de Trotsky ».

Dans ses récentes attaques, c'est plus volontiers des personnalités d'origine juive que vise la radio de Prague.

De tels propos évoquent de tristes souvenirs. Le M.R.A.P. a exprimé son émotion dans une lettre au président du conseil tchécoslovaque.

Etats-Unis

Les Frères de Soledad

LES autorités fédérales et locales aux Etats-Unis montent actuellement une offensive impitoyable à l'échelle nationale contre les noirs qui s'opposent à la brutalité, à la misère et aux injustices innombrables d'une société bâtie sur le racisme et l'oppression.

Cette nouvelle offensive — caractérisée par la violation de toutes les règles de la justice « normale » en ce qui concerne les noirs — est illustrée tragiquement par les cas des « Frères de Soledad » et d'Angela Davis, ainsi que par une série de procès à travers le pays contre les militants du groupe révolutionnaire, les Panthères noires.

Les « frères de Soledad » sont trois jeunes noirs accusés du meurtre d'un gardien blanc dans la sombre prison de Soledad, en Californie où ils étaient incarcérés depuis de longues années pour des infractions légères ou inexistantes.

Dans cette prison, en janvier dernier, trois noirs ont été tués par un des gardiens au cours d'une bagarre raciale entre prisonniers blancs et noirs — bagarre sciemment provoquée, comme



c'est souvent le cas, par les autorités pénitentiaires elles-mêmes. En guise de protestation les prisonniers avaient entrepris une grève de la faim.

Quelques jours plus tard, un gardien blanc était trouvé mort dans des circonstances mystérieuses. Après une enquête sommaire menée dans des conditions de terreur extrême, trois jeunes noirs : George Jackson, vingt-huit ans, John Clutchette, vingt-trois ans, et Fleeta Drumgo, vingt-quatre ans, étaient officiellement accusés d'avoir commis ce crime pour venger leurs camarades.

Angela Davis menacée

A l'extérieur des murs de la prison, un mouvement très large a été organisé pour sauver les « frères de Soledad » de la chambre à gaz. Le jeune professeur noir, Angela Davis, était un des plus ardents et des plus efficaces de leurs défenseurs.

Selon son avocat John Thorne (qui est aussi celui de George Jackson) c'est la raison pour laquelle les autorités californiennes ont monté de toutes

pièces un complot contre elle. Elle est accusée de complicité dans la tentative désespérée de libération de trois prisonniers noirs faite au mois d'août dans un tribunal de Californie par le jeune Jonathan Jackson, le frère de George. Au cours de cette tentative armée, Jonathan Jackson et les otages qu'il avait pris, dont le juge, ont trouvé la mort. Angela n'était pas sur les lieux, mais elle est accusée d'avoir acheté sciemment les armes utilisées par Jonathan Jackson. Cette accusation repose presque entièrement sur le témoignage d'un armurier qui affirme l'avoir reconnue et lui avoir demandé son autographe « parce qu'il l'admirait beaucoup » !

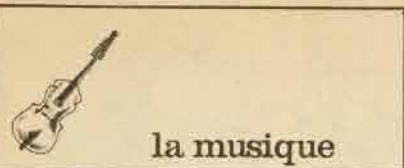
Schofield CORYELL.

Le M.R.A.P. est intervenu auprès de M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New York, où Angela Davis est incarcérée, pour demander que la jeune femme ne soit pas extradée en Californie, où le climat raciste et l'hostilité ouverte des autorités créeraient pour elle une menace permanente et persisteraient sur son procès.

Mohammed Ali

CASSIUS Clay ne veut plus s'entendre appeler par son nom de boxeur. Clay pour lui est un nom d'esclave. En adoptant celui de Mohammed Ali, il témoigne du fait qu'il est un homme libre, un homme politique. Condamné à cinq ans de prison et à 10 000 F d'amende en 1966 pour avoir refusé de servir dans l'armée américaine et de combattre le Vietnam, Mohammed Ali est membre de la secte des **Black Muslims** qui pratique l'objection de conscience. A l'issue de son dernier combat (avec Jerry Quarry à Atlanta, en octobre dernier), Madame Martin Luther King lui a remis une médaille « pour sa contribution au combat pour la dignité humaine ». Interrogé l'été dernier par Jack MacLean pour la revue « Planète », Mohammed Ali a déclaré que « l'association Kennedy-King avait fait plus de mal aux deux communautés que toutes les saloperies encaissées par les Noirs depuis un siècle ». Mais il reconnaît que « King a été le premier à dire partout et surtout à nous faire prendre conscience que notre peau et nos cheveux valaient ceux de n'importe quelle race ».

P.H.



la musique

La foudre et le soleil

ELLE arrive sur la scène de la salle Gaveau, masquant d'un sourire indéfinissable l'appréhension que l'on a toujours au début d'un combat, où, dès le premier cri elle remet tout en cause.

IL ajoute sa voix sombre et profonde aux défis de Colette. C'est le soleil qui lui a buriné ce masque de cuivre impénétrable, tout comme il a réchauffé dans son cœur son grand espoir de voir, enfin, l'homme libre et meilleur.

ELLE retrouve le grand et chaud public de Paris, celui qu'elle a surpris lors de son passage à l'Olympia, en 1963, — mais le refus d'amputer un répertoire, qui ne plaisait pas à tous, l'a rejetée dans l'ombre des circuits parallèles.

IL apporte le prestige de son dernier Grand prix du disque 1970 (mais on oublie parfois qu'il obtint déjà cette distinction en 1960), le triomphe de ses récentes tournées, le souvenir de sa participation à l'opération Espoir.

ELLE, déchirant comme la foudre le monde somnolent de la bonne conscience universelle, avec des textes de Rimbaud, Marx, Max Jacob, Louis Soler et tant d'autres, elle a su faire abstraction des possibilités commerciales que lui offrait sa voix merveilleuse de chanteuse de « blues » pour témoigner, accuser, défendre, obliger l'homme de 1970 à réfléchir, à regarder, à comprendre...

IL reprend bien sûr ses grands succès « Soy libre, soy bueno », « Berceuse de la montagne » et d'autres plus récents. Ses textes témoignent de sa volonté d'être honnête et sincère dans un monde de bruits et de concession.

L'accueil que l'on fait aux textes de Yupanqui serait sans doute aussi refroidi que celui que certains réservent à Magny s'il les interprétait en français. Alors ? Alors il faut lire ses œuvres (P.J. Oswald éditeur) et pénétrer ainsi plus avant dans l'humanité de son univers.

Les récitals Magny-Yupanqui resteront, sans conteste, un « moment » privilégié de cette saison.

Par un heureux hasard ces deux interprètes enregistrent au « Chant du monde » et leur discographie comblera tous ceux qui n'ont pu les applaudir salle Gaveau.

Bernard SANNIER-SALABERT.



les disques

De l'Afrique à nous

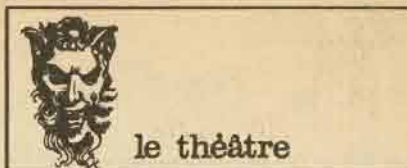
Je suis heureux de saluer la parution en France du catalogue le plus complet, le plus fidèle, de ces voix, qui, de l'Afrique à nous, apportent le reflet d'une culture et d'une pensée qui réchauffera le cœur à bon nombre de nos lecteurs et fera découvrir aux autres l'évolution inattendue de la musique et de la chanson des territoires afro-arabes.

La C.E.D.D.I., en réorganisant ses bureaux de Paris, s'est montrée soucieuse de sauvegarder un patrimoine indiscutable, tout en mettant à la disposition de la jeunesse africaine toutes les ressources de l'électronique et de la discographie afin de diffuser largement ces voix nouvelles qui, demain, auront leurs places dans le concert ininterrompu que nous offrent les ondes.

Ngoma, Syliphone, Zodiac, Africambiance, Samson et tant d'autres marques méconnues accèdent ainsi aux disques européens avec les mêmes possibilités que les grands catalogues qui nous sont familiers. De grands artistes leur apportent la consécration de leurs talents affirmés : Miriam Makéba — qui enregistre pour la première fois avec un ensemble guinéen (Syliphone 526 et 525), Gilles Sala (CDI 603) et de nouveaux noms : Docteur Nico (DNJ 5266), Verckys (DNJ 5330), Willy-le-Diable (DNJ 5302), qui retrouvent ainsi, sur le même catalogue la compagnie d'Oum Kalsoum (Sono Cairo SD 33131), de Kouyate Sory Kandia (Syliphone Conakry SLP 12), Grand Prix du Disque 1970 de l'Académie Charles Cros, ce « Sel de la Patrie » dont parle le poète, et le remarquable témoignage des Ballets africains de la République de Guinée (Syliphone SLP 14) présentés par le président Sekou Touré.

Présentation, qualité d'enregistrement, soin des textes et de l'illustration égaux à ceux des plus fameuses firmes françaises, tout met sur un pied d'égalité la discographie africaine et la nôtre. On souhaite vivement de voir se joindre à ce catalogue prestigieux des disques tels que « Amen », « a profile of negro life in music » par les Chœurs de Jester Hairston, édition américaine de Sava, dont la vocation est la même et qui manque tant à nos disques.

B. S.-S.



le théâtre

Homme pour l'homme

« Homme pour homme » (1) dans l'œuvre de Bertolt Brecht se situe dans une période charnière : passage d'un individualisme (petit-bourgeois anarchisant) au matérialisme historique (marxiste-léniniste) : « Je suis plongé jusqu'au cou dans Le Capital », écrit-il. Ceci peut être une explication partielle des nombreux remaniements que Brecht apporte à la pièce ; explication encore : si la conscience politique de l'auteur a changé, celle de l'Allemagne aussi. La pression de l'univers militaire et la montée du fascisme amenèrent Brecht à en modifier l'idée originale. Dans le premier projet, l'homme Galy Gay se transforme de menuisier en crémier ; dans la version définitive, le contexte politique ayant changé, le civil Galy Gay, petit-bourgeois sous-prolétarisé, devient un guerrier sanguinaire de l'armée des Indes.

L'homme, Brecht le démontre, n'est pas une individualité statique : au contraire, dans une situation concrète, il s'adapte, se remodèle à l'image de la société.



« Il s'agit du démontage d'un individu, puis du remontage de ce même individu en un autre ». Cette transformation ne peut être comprise d'une manière absolument négative. La pièce se situe dans une période historique qui fait de Galy Gay et de ses semblables (exclus des moyens de production) une main-d'œuvre docile au service du fascisme. Cette mutation traduit également un aspect positif en ce sens que l'homme est capable de mutations !

Pour Brecht, la suite de son théâtre le montre, un jour l'homme ne se transforme plus en fonction de la société, mais transforme celle-ci en fonction de ses intérêts historiques.

Henri LAJOUS.

(1) Présenté à Aubervilliers dans la mise en scène de J. Rosner et à Gennevilliers dans celle de B. Sobel et J. Dufour.



les arts

André Masson ou le trésor dévoilé

L'univers du peintre rejoint-il le Trésor des Images (1) commun à tous les hommes, ou bien est-il l'œuvre de création personnelle d'un visionnaire ?

A travers un langage proprement pictural de lignes et de couleurs, André Masson nous ouvre-t-il la porte d'un autre Musée Imaginaire ? (2).

Il a appartenu au mouvement surréaliste qui prône l'impérieux et illimité pouvoir de l'esprit, et fait du désir son agent principal. Ce ne fut pour Masson qu'un passage, mais un passage capital, car aujourd'hui encore, il dit ne pas choisir ses thèmes mais être choisi par eux. Quels sont ces thèmes que nous révèlent les titres de ses œuvres : *Néréides de la Mer du Nord*, *Refuge Irlandais*, *Engloutissement*, *Hommage à William Blake* ? Ce ne sont qu'associations d'idées, rêves, investigation de l'inconscient, tout un bouillonnement de vie intérieure, qui éclate, s'étale en de larges mouvements tourbillonnants. Agressivité, vertiges, éblouissements : Sade et Nietzsche semblent bien animer cet univers qui n'est pas la jungle de béton et de ferraille qui nous cerne.

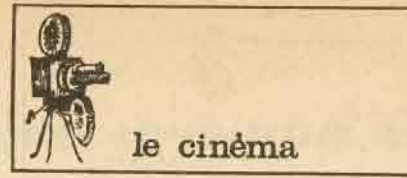
Masson est ce visionnaire, ce magicien, qui au moyen de couleurs à la fois sourdes et éclatantes, au moyen de la ligne toute puissante, nous découvre un monde — il déchire un voile.

Cette ligne que Gertrude Stein qualifiait « d'errante », nous la saisissons dans toute sa pureté, son extraordinaire souplesse, sa fantaisie, dans les dessins. De quelques traits de plume ou de lavis, Masson nous trouble, nous émeut, nous charme, nous amuse : *Le Musée Secret*, *Nausicaa*, *Paysage Italien* ou *Remembrance d'un Vieux Marin*.

« Formé dans les plus profonds intérieurs de la matière et du sang » (3), l'art de Masson offre l'essentiel du mouvement d'un esprit qui est de création et d'imagination.

Solange DREYFUS.

(1) A. Masson, 2) Galerie Louise Leiris 47, rue Monceau, Paris (8^e). 3) J. Cassou, Musée d'Art Moderne 1965.



le cinéma

Remparts d'argile

Ce film admirable de Jean-Louis Bertuccelli, qui est à la fois un reportage documentaire et une étude sociologique, recrée pour nous, aux confins du Sahara, l'aventure d'une jeune fille qui, finalement, choisit la liberté ; la grève victorieuse des villageois casseurs de cailloux et la vie en apparence pétrifiée, mais en réalité riche et évolutive de ce village.

Une phrase de Franz Fanon, en exergue, précise aussitôt la portée profonde du film. Les « bourgeois nationales » n'ont pas disparu et, que l'exploiteur soit un occupant colonial ou un compatriote, l'exploité reste un exploité. L'enquête effectuée par le scénariste du film Jean Duvignaud, de 1960 à 1965, fait de ce film, un très solide document ethnographique.



Seule Laila Shenna, qui est Rima la « sauvageonne », curieuse de cet autre monde qu'elle pressent, est actrice. Cela se sent un peu. La vérité des autres personnages est bouleversante surtout pour qui a connu, comme moi, ces villages sahariens brûlés de misère et de soleil et où les vraies valeurs sont l'eau, les pierres, le sel, la religion.

Pas de dialogue, quelques mots en arabe seulement. Tant mieux ! Des dialogues « francisés » auraient détruit cette impression de temps arrêté, de dignité constante. Et puis la voix sublime de la chanteuse berbère Taos Amrouche les remplace bien avantageusement...

Pas de souci d'esthétisme et de folklore dans cette œuvre, mais un plaidoyer profond et poétique pour la justice.

Marie-France SOTTET.



la poésie

Poème et jeu d'amour

Naguère, il présidait, il éditait à *Martines*. On entourait monseigneur Ducaud-Bourget. Il est vieux, mortifié. Sur lui le silence est plus lourd de jour en jour, et il peut écrire en vérité

je vis de faim, de froid, de misère, c'est donc le moment de dire que le prêtre et le poète sont également vrais en lui et que *Posthume* (1), dernier recueil de ce vivant, contient, classique ou libre, un noble chant :

**Fleuris. Ne cherche pas pourquoi...
Jeune homme au front de cire
Adolescent vainqueur des roses alertées** mais

**Ne me demandez pas de sourire aujourd'hui
Il a trop plu : les fleurs se fânent de trop fleurir.**

Ses *Quatrains Chinois* (2), Michelle Loi ne les appelle ainsi que parce qu'ils n'ont rien de chinois, sinon le souci de la perfection, « la leçon, classique et moderne, de vérité, d'expression et d'action ». Cette poésie de circonstances quotidiennes s'exprime autant par le symbole que par le réalisme, simple comme ce qui est le plus travaillé :

**Quelquefois, le malheur m'ensevelit,
je plie
Heureuse de céder à la si dure envie
Comme fait dans les bois l'anémone
sylvie
Blanc sourire givré sous les feuilles
pourries.**

Un homme nu, tel se veut Guy Foreau dans ses *Besteries Outrecuidantes* (3). Mais, le verbe est en lui un don qui amuse, émeut, étonne, retient par sa pudeur burlesque, sa fringale de vivre, sa gaminerie triomphante, sa blague douloreuse. Cette poésie donne de l'air.

**Cet enfant qui se croqueville
Et se concave l'estomac
Dans le dedans de son dos rond**

**Cet enfant qui s'égosille
En rappelant sa mamma
Pour son Noël rêve un croûton
Cet enfant qui se décroûtille
Sous les plaquettes d'eczéma
Se nourrit de démangeaisons...**

**A cet enfant qui se tortille
Devant les portes du coma
Il nous faut demander pardon**

Jean CUSSAT-BLANC

(1) Contrepoint. (2) Poésie vivante (3) Millus-Martin

Liste des numéros gagnants

des Bons de soutien 1970

Un téléviseur couleur : 17667.
 Un voyage pour deux personnes : à Cuba 127172 ; en Afrique Noire : 93939 ; en Yougoslavie : 65693 ; en R.D.A. : 12361 ; en Irlande : 37416 ; à Londres : 42940.
 Une rotissoire Cadillac : 4913 ;
 Un électrophone : 138600 ;
 Un talkie-walkie : 65692 ;
 Un transistor : 24653 ;
 Un appareil photo Beier : 80320 ;
 Une malette camping : 64232, 68765 ;

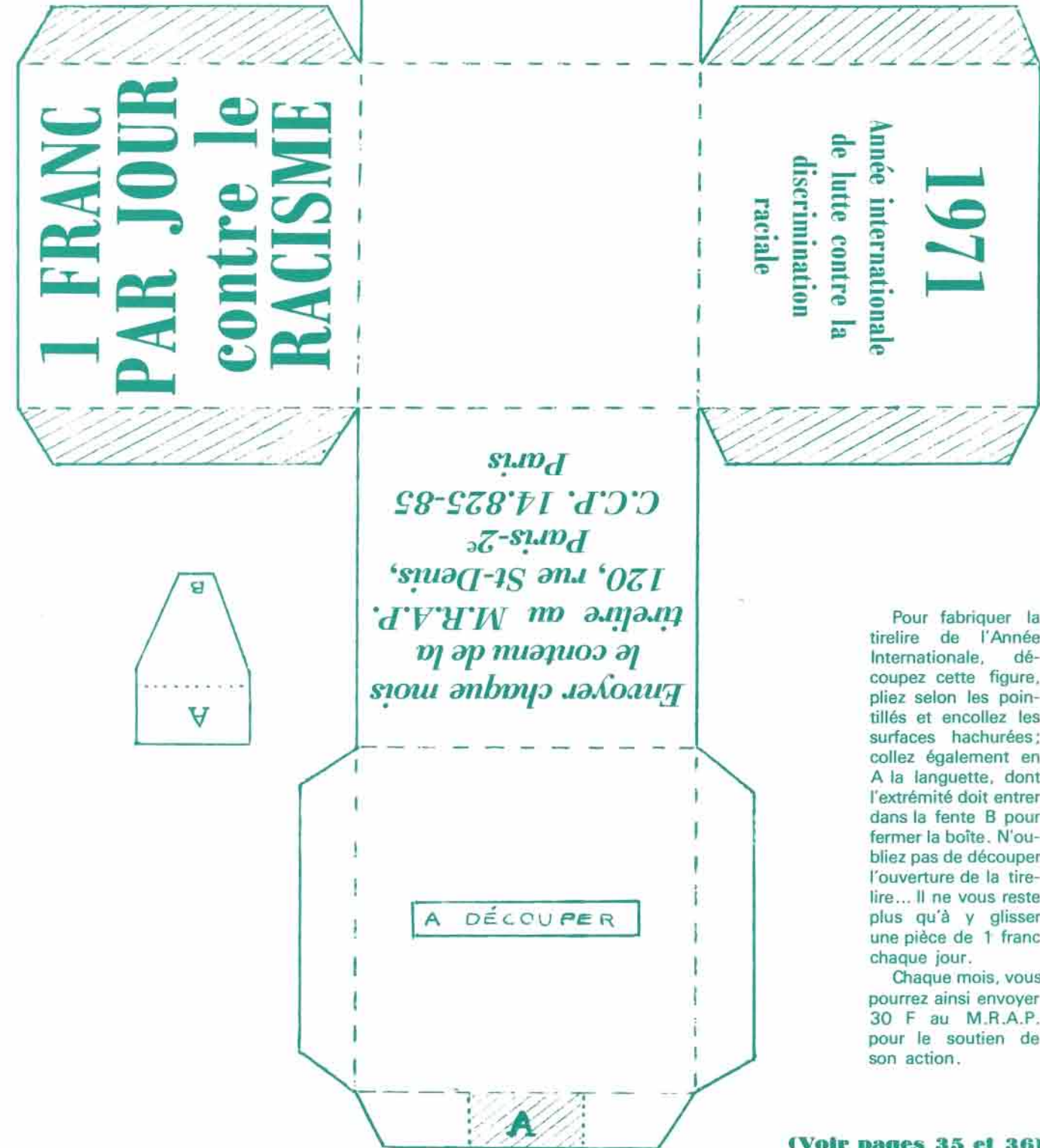
Nous remercions les firmes suivantes qui ont contribué par leur aimable accueil au succès de ce tirage.

Parfums Bourjois, 43, avenue Marceau, Paris (16^e).
 Cadillac France S.A., 46, rue Arago, Puteaux (92).
 Editions Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris (6^e).
 Editions Denoël, 14, rue Amélie, Paris (7^e).
 Alfred Dunhill, 15, rue de la Paix, Paris (2^e).
 Editeurs Français Réunis, 21, rue Richelieu, Paris (1^{er}).
 Editions La Farandole, 3, cour du Commerce-Saint-André, Paris (6^e).
 Editions Gautier-Languereau, 18, rue Jacob, Paris (6^e).
 Librairie Hatier, 8, rue d'Assas, Paris (6^e).
 Editions du Hennin, 25, avenue Matignon, Paris (8^e).
 René Julliard Editeur, 8, rue Garancière, Paris (6^e).
 Disques Le Chant du Monde, 32, rue Beaujon, Paris (8^e).
 Roger Magnard Editeur, 122, bd Saint-Germain, Paris (6^e).
 Les Vins Nicolas, 16, rue Montmartre, Paris (1^{er}).
 Disques Philips, 6-8, rue Jenner, Paris (13^e).
 Pygmy-Radio, 25, rue du Landy, La-Plaine-Saint-Denis (93).
 Société parisienne de boissons gazeuses, 10, avenue Galilée, Clamart (92).
 Sorice, 21, rue Saint-Sébastien, Paris (11^e).

Un livre d'art Mendjinsky : 1150, 17583, 29913, 59729, 123253 ;
 Une caisse de vin de Bordeaux : 29429 ;
 Un service à gâteaux : 120055 ;
 Un livre d'art sur la peinture : 50324 ;
 Un livre d'art Fernand Nathan : 411, 19164, 26045, 50323, 136061 ;
 Un briquet à gaz : 43480 ;
 Un mini-transistor : 42841 ;
 Un sèche-cheveux : 73517 ;
 Un disque 33 t Philips artistique : 22188, 88435 ;
 Un foulard de soie : 85171 ;
 Un givreur de verres : 17571 ;
 Un parfum en sac de cuir : 142266 ;
 Une statuette : 67396 ;
 Un disque 33 tours : 8943, 8944, 12916, 26175, 32505, 35256, 38774, 42853, 48306, 52970, 67570, 79581, 80638, 102183, 106001, 119540, 125736, 139298, 143327 ;
 Un distributeur de cigarettes : 123718 ;
 Une bouteille de Calvados : 24204, 39597 ;
 Une bouteille de Vodka : 40392 ;
 Un litre d'eau de Cologne : 145151 ;
 Une ceinture : 17660, 39565, 40393, 41788, 62901, 68581, 75366, 81164 ;
 Une grande boîte de chocolats : 57676, 62902 ;
 Une boîte-cadeau Bourgeois : 38842 ;
 Un mixeur : 110388 ;
 Une corbeille à pain : 80637 ;
 Une malette de 3 bouteilles/vin : 2656 ;
 Une lampe de chevet : 98011 ;
 Un appareil-photo Impéra : 2401, 33902 ;
 Un stylo Domino : 77496 ;
 Une boîte de poudre « H. Rubinstein » : 31966, 50505, 76874, 76877, 127571 ;
 Un canard peluche : 51004 ;
 Un lapin peluche : 50506, 119811 ;
 Un ventilateur de poche : 53011 ;
 Un stylo Crest : 53012 ;
 Un parfum « Soir de Paris » : 3165, 33048, 53014, 122051, 126312, 126315 ;
 Une bouteille de mousseux : 107562, 126278, 147192, 148629 ;
 Un livre : 3453, 3460, 3570, 7531, 10557, 11076, 11077, 11078, 12802, 15729, 16145, 16699, 19421, 20746, 20753, 22774, 24205, 29291, 29292, 29422, 29428, 29962, 32508, 32861,

34623, 34640, 36316, 37641, 38717, 41812, 42858, 45254, 46179, 48316, 50373, 50972, 51593, 56727, 60419, 60420, 60765, 67778, 68323, 68324, 71698, 71951, 71952, 73102, 75168, 75169, 75653, 75655, 75659, 77395, 77751, 78505, 79108, 83024, 85349, 87551, 88487, 88490, 88997, 89000, 89185, 89482, 92601, 92850, 93235, 93238, 100270, 100570, 102991, 107069, 107081, 107105, 107322, 110503, 111186, 113071, 113080, 113911, 113920, 120291, 123785, 125127, 129188, 134845, 134847, 137841, 139386, 142286, 146921, 146922, 146923, 147222, 148213, 148628, 149971 ;
 Un disque 45 tours : 6677, 11749, 22953, 24211, 24212, 24778, 24779, 25191, 29421, 37417, 37882, 50530, 59970, 65548, 67891, 88432, 107567, 112477, 116277, 120760, 125193, 133698, 134113, 134115, 136186, 142151, 143315, 143319, 145787 ;
 Un livre pour enfants : 2607, 10384, 11922, 12273, 20751, 24170, 32647, 32649, 32781, 33150, 38841, 38999, 43192, 49012, 49629, 50781, 50782, 50976, 56507, 58385, 53389, 62977, 65398, 68325, 73747, 81144, 81145, 84087, 98231, 100303, 101188, 102086, 102090, 107721, 120759, 129803, 129804, 133817, 133818, 134629, 134630, 135601, 136134, 139384 ;
 Jouets : une poupée russe : 106349, 128135, 148548 ;
 Poules picorantes : 85714 ;
 Un poisson mécanique : 64558 ;
 Une « Matriochka » : 56030 ;
 Une poupée de bois : 48101, 120218, 148621 ;
 Un jouet-voiture : 70037 ;
 Une boîte de crayons-feutres : 10779, 30006, 33034, 33669, 57323 ;
 Un porte-monnaie enfants : 2659, 3167, 24552, 29969, 45002, 57330, 65380, 67400, 72341, 75436, 77497, 91693, 94945, 107656, 133696, 135543, 137734, 145276, 148211 ;
 Une boîte de chocolats : 70036 ;
 Un œuf couture : 107072 ;
 Une moulinette à légumes : 34632.
 Les numéros se terminant par 03 gagnent un abonnement gratuit d'un an à la revue « Droit & Liberté ».

**Fabriquez
une tirelire
pour aider
le M.R.A.P.**



Pour fabriquer la tirelire de l'Année Internationale, découpez cette figure, pliez selon les pointillés et collez les surfaces hachurées ; collez également en A la languette, dont l'extrémité doit entrer dans la fente B pour fermer la boîte. N'oubliez pas de découper l'ouverture de la tirelire... Il ne vous reste plus qu'à y glisser une pièce de 1 franc chaque jour.
 Chaque mois, vous pourrez ainsi envoyer 30 F au M.R.A.P. pour le soutien de son action.

(Voir pages 35 et 36)

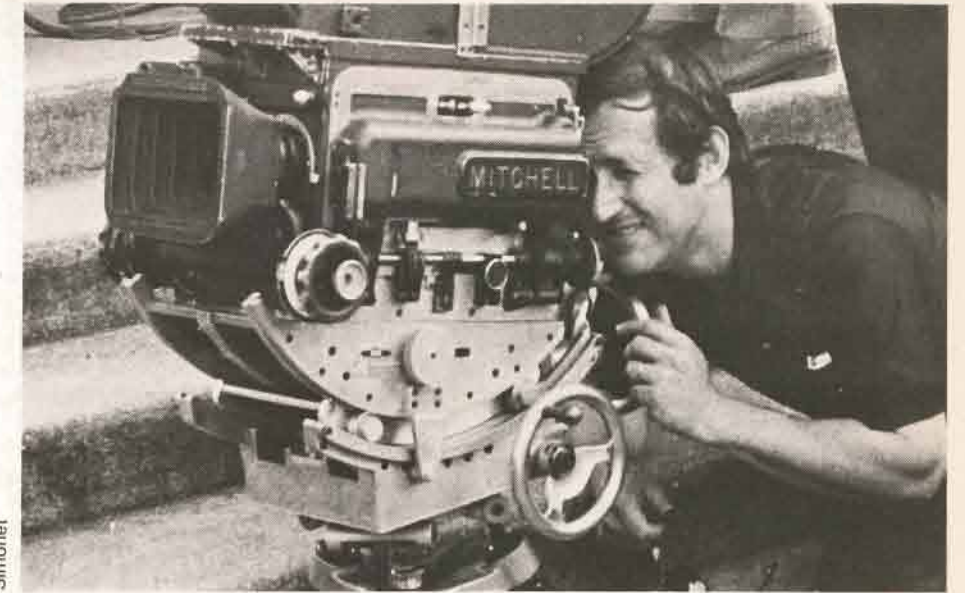
Le Prix de la Fraternité à Michel Drach

Le Prix de la Fraternité, fondé par le M.R.A.P., a été attribué, pour 1970 à **Michel Drach** pour son film « Elise ou la vraie vie », d'après le roman de Claire Etcherelli.

Présentant sa décision, le jury l'a accompagnée du commentaire suivant :

A travers le drame d'un amour déchiré, déchirant, se heurtant aux violences, aux préjugés exacerbés, aux haines aveugles, pendant la guerre d'Algérie, cette œuvre a le mérite exceptionnel de dénoncer sans complaisance le racisme qui sévissait alors en France, et dont les séquelles n'ont pas encore disparu. Elle contribue remarquablement aux luttes pour la dignité humaine, pour la compréhension et l'amitié véritable entre les peuples.

« Le jury entend saluer à la fois le courage du réalisateur, son talent et celui de ses interprètes. »



Simonet

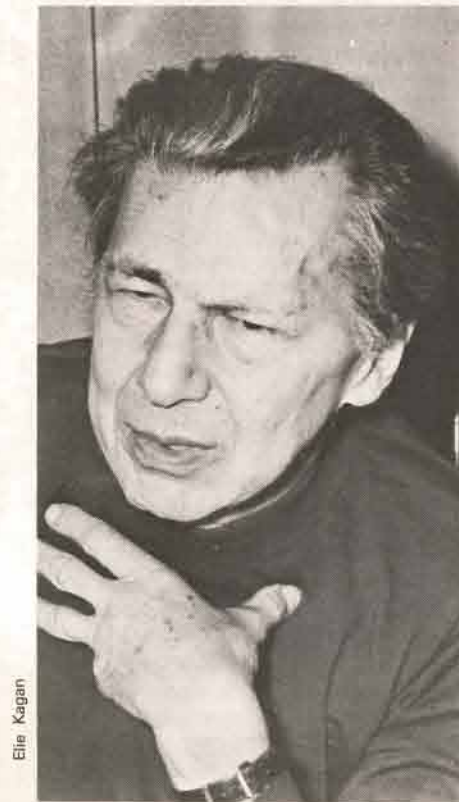
Hommage à Vladimir Pozner

« Le jury a tenu d'autre part, à rendre hommage à Vladimir Pozner pour l'ensemble de son œuvre tout entière imprégnée de fraternité humaine, à l'occasion de la parution de son roman « **Le Temps est hors des gonds** », inspiré par

la noble résistance du peuple danois au racisme hitlérien, durant les années d'occupation, et de la réédition de son recueil « **Le Lieu du Supplice** » qui reste l'un des plus généreux témoignages sur la douloureuse période du conflit algérien. »

Le Jury

Le jury du Prix de la Fraternité est composé comme suit : Mme **Marcelle AUCLAIR**, écrivain ; MM. **Marcel ACHARD**, de l'Académie Française ; **George BESSON**, critique d'art ; **René CLAIR**, de l'Académie Française ; **René CLOZIER**, inspecteur général de l'Enseignement ; **Louis DAQUIN**, cinéaste ; **Odette DENYS**, avocat à la Cour ; **Hubert DESCHAMPS**, professeur à la Sorbonne ; **Alioune DIOP**, président de la Société africaine de culture ; **Jean DRESCH**, professeur à la Sorbonne ; **Jacques FONLUPT-ESPERABER**, conseiller d'Etat honoraire, ancien député ; **Max-Pol FOUCHET**, producteur à l'O.R.T.F. ; **Jean-Paul LE CHANOIS**, cinéaste ; **Albert LEVY**, secrétaire général du M.R.A.P. ; **Jacques MADAULE**, historien ; **Louis MARTIN-CHAUFFIER**, écrivain, membre de l'Institut ; **Jacques NANTET**, écrivain ; **Charles PALANT**, vice-président du M.R.A.P. ; **Pierre PARAF**, président du M.R.A.P. ; **Guy RETORE**, directeur du Théâtre de l'Est Parisien ; **Claude ROY**, écrivain.



Elle Kagan

Les précédents lauréats

Le Prix de la Fraternité a été attribué pour la première fois en 1956, à **Christian-Jaque**, pour son film : « Si tous les gars du monde ». Ont été successivement lauréats : **Elsa Triolet**, pour son roman « Le Rendez-vous des Etrangers » ; **Marguerite Jamois**, **Pascale Audret** et **Georges Neveux**, pour la réalisation théâtrale du Journal d'Anne Frank ; **Jules Isaac**, pour l'ensemble de son œuvre ; **Jules Roy**, pour son livre « La guerre d'Algérie » ; **Robert Merle**, pour son roman « L'île » ; **Jean Schmidt**, pour son film « Kriss Romani » ; **Vercors**, pour l'ensemble de son œuvre ; le **Théâtre de la Commune d'Aubervilliers**, pour la réalisation de trois pièces consacrées au racisme ; **Maurice Béjart**, pour la création de son ballet sur la IX^e Symphonie de Beethoven ; **Claude Berri**, pour son film « Le Vieil Homme et l'Enfant » ; **Christian de Chalonge**, pour son film « O Salto » ; **Louis Malle**, pour son film « Calcutta ».

Le règlement

L'objet du Prix est défini par l'article 2 du règlement :

« Le Prix de la Fraternité est destiné à couronner chaque année l'œuvre ou la réalisation française, dans les domaines littéraire, artistique (théâtre, cinéma, peinture, etc.), scientifique ou philosophique, qui aura le mieux contribué à servir ou exalter l'idéal d'égalité et de fraternité entre les hommes, sans aucune distinction d'origine, de race ou de religion. »

Du cinéma-cliché au cinéma-combat

« COMMENT circulent les préjugés raciaux ? » : à cette question posée par le M.R.A.P. au cours d'un récent colloque, ont répondu des chercheurs qui avaient étudié l'important problème des « mass media » et qui avaient accepté de présenter leur travail.

Nous publions ci-dessous un compte-rendu de la communication faite par Marie-Claire Ropars, maître-assistant à la faculté de Vincennes, sur le thème « Cinéma et racisme ».

Le critique cinématographique Marcel Martin a bien voulu, dans un « post-scriptum », actualiser ce sujet en se penchant sur des films récemment sortis.

On lira ensuite un article de Juliette Raabe, dont l'exposé étudiait le problème du racisme dans le roman populaire et le roman d'espionnage.

Le langage cinématographique ne se contente pas, contrairement à la bande dessinée et au roman-photo, d'être un récit en images : il s'est longtemps caractérisé, parce qu'il est une image en mouvement, par la possibilité de créer chez le spectateur, l'illusion de la réalité. « L'autre » est là, au cinéma, comme réel et incarné. Si bien que l'apparence que l'on donne à cet autre peut, aux yeux du spectateur, paraître comme liée congénitalement à cet autre. Puisqu'il a l'air réel, puisqu'il marche, puisqu'il se déplace, puisqu'il parle, puisqu'il a tous les comportements de la vie quotidienne, il est donc extrêmement simple et extrêmement subtil en même temps d'implanter un préjugé racial au cinéma, simplement par l'apparence et le comportement que l'on attribuera à un homme de race jaune ou noire. Le visage, le geste, la mimique signifient une vision de cette race, et la signifient de manière encore plus efficace si elle relève du phénomène de persuasion clandestine qui existe dans le cinéma. Les rôles de comparses en particulier ont véhiculé une quantité de clichés raciaux : ainsi tel personnage dans « One excited night » de Griffith, par exemple, était un nègre qui jouait la fonction d'un accessoire de gag et non pas un être humain. Ce simple détail, au détour de l'histoire qui racontait tout autre chose, peut être particulièrement efficace, surtout dans son influence sur les enfants qui, des expériences et des tests l'ont démontré —

s'attachent beaucoup plus à un élément insignifiant qu'à l'ensemble du récit et à l'enchaînement même de ce récit.

Donc, d'une certaine manière, montrer à l'écran un homme d'une autre race que celle du public qui consommera ce film ou qui le percevra, c'est s'engager consciemment ou non dans la question du racisme. On peut mettre en corrélation avec ce fait la remarque suivante : c'est que le racisme, dans certains pays, au cinéma, peut se manifester par l'absence même de la présentation d'une autre race sur l'écran. Signalons en particulier, l'inexistence à peu près totale d'un Nord-Africain dans un film français, comme le silence à peu près total du cinéma français sur la guerre d'Algérie (le film de Chris Marker « Le joli mai », qui donne la parole à un Algérien dans un bidonville est une exception notoire). En revanche, en ce qui concerne la figuration du nègre dans le cinéma américain, de nombreux indices illustrent parfaitement la façon dont le paternalisme et l'affirmation de la supériorité peuvent être véhiculés. Ainsi « Naissance d'une nation », autre film de Griffith, en exaltant la naissance de la nation américaine, impose au détour d'un épisode, l'image du nègre vicieux, dangereux, maté par le Ku-Klux-Klan. A un degré plus élaboré, on pourrait citer tous les films dont le récit est centré sur la représentation folklorique des noirs : « Hallelujah » de King Vidor, « Un petit coin de paradis », « Les verts pâturages » qui ont montré et imposé, de manière diffuse, l'image des nègres naïfs, enfantins, puérils, chantants, dansants, exubérants, bref totalement folkloriques.

La conscience moyenne à une époque donnée

En France, où peu de visions du Nord-Africain apparaissent, il faut noter autour des années 30 l'importance des documentaires français sur les croisières en Afrique noire et la façon dont ce type de films a pris la relève de la littérature de la fin du 19^e siècle pour véhiculer tous les mythes d'une Afrique mystérieuse, sauvage, mangeuse d'hommes, de même que, dans un contexte plus récent, le rôle des films publicitaires qui continuent à imposer, pour vanter la marque d'un produit exotique, le bafouillage comique d'un personnage d'Afrique ou des îles.

Une première conclusion permet d'établir que le cinéma reflète, et d'une manière d'autant plus dangereuse qu'elle

peut être allusive, la conscience moyenne d'un pays à une époque donnée, sur un problème racial donné.

Mais, par ailleurs, si l'illusion de réalité permet de diffuser avec beaucoup plus d'efficacité les préjugés raciaux, elle impose en même temps des limites. Le racisme voyant n'est pas possible au cinéma : ainsi la réalisation de films de propagande raciste, tentée en particulier par les nazis, avec des bandes d'actualité tournées dans le ghetto de Varsovie, s'est révélée impossible, et même contraire au but recherché. Le propos raciste, mis en face de la réalité que sous-tend le racisme, se retournait contre lui-même. Il y a là un phénomène intéressant. Confrontés à la réalité les préjugés et les stéréotypes éclatent. Cet éclatement explique l'évolution qui s'est manifestée dans la représentation, l'expression des préjugés raciaux au cinéma, une évolution liée d'ailleurs à celle-là même du langage cinématographique. Plus le langage cinématographique a tenté de serrer la réalité, et de la représenter, plus il a été obligé de modifier ces schémas ou ces modèles tout à fait stéréotypés. Un exemple : le western. Aux premiers westerns, qui sont pour les cinéphiles les modèles du genre, c'est-à-dire ceux où les Indiens ne sont que des animaux féroces, et emplumés, dont la fonction est essentiellement de permettre la poursuite et le combat, a succédé le western anti-western, c'est-à-dire le western antiraciste, le western qui pose à propos de l'Indien non pas le problème de l'ennemi et du combat contre cet ennemi, mais en fait le problème de la reconnaissance de l'homme, derrière ses masques, derrière ses plumes, et le problème d'une relation pouvant être nouée entre l'homme blanc et l'homme indien. Le film d'Howard Hawks « La captive aux yeux clairs » en est une bonne illustration.

Si les westerns, qui obéissent à des conventions, ont dû suivre l'évolution même du langage cinématographique, cela est encore plus vrai des autres genres cinématographiques qui s'expriment dans des domaines beaucoup plus larges que celui du western.

L'histoire du cinéma américain pourrait, à la lumière de la représentation du noir, illustrer le passage de la ségrégation à l'intégration.

Première conquête, la présence du noir à l'écran — il a fallu attendre la quatrième version de la « Case de l'Oncle



« Elise ou la vraie vie », une œuvre d'une parfaite dignité et d'une très grande qualité humaine. Jusqu'à là, on n'avait vu que peu de Nord-Africains à l'écran.

Tom » pour que le personnage principal soit joué par un noir. Il lui a fallu ensuite un certain nombre d'années pour avoir le droit à la parole, et plus précisément à une parole correcte, et non pas à une parole enfantine, et encore quelques décades pour avoir le droit à la vedette, soit vers 1934. Il lui a fallu enfin attendre les années 60 pour avoir droit à l'amour, (là il faut tenir compte des tabous qui s'attachent à la relation érotique ou même amoureuse entre personnages de couleur) à avoir droit à la vie quotidienne, à la vie d'un couple. Ces éléments apparaissent dans les films de Michael Roehmer, « Nothing, but a man » (« Rien d'autre qu'un homme ») sorti vers 1964.

Un phénomène ambigu

On s'aperçoit alors que la perception d'une figuration raciste au cinéma, est un phénomène profondément relatif, et même finalement très ambigu. Ces films de K. Vidor, par exemple « Hallelujah », qui impose l'image folklorique du nègre américain, ces films qu'on a appelés des « all-negro », c'est-à-dire des films où il n'y avait que des noirs, constituent un progrès fondamental. Ils obligent à voir le nègre, à entrer dans un univers dit nègre. Et de ce point de vue là ils sont une étape dans un combat antiraciste, même si aujourd'hui il n'est pas possible de les voir sans les estimer racistes.

De la même manière, si on analyse les films des années 50, qui reflètent une prise de conscience américaine à l'égard du problème de la ségrégation, et qui font passer le problème racial de la figuration implicite à la réflexion explicite dans les films à thèse, on aperçoit le même phénomène. Autour des années 50, un grand nombre de films américains se sont engagés dans le combat antiraciste, et ont dénoncé, en particulier, l'injustice dans le sud, les lynchages, et même les tabous à l'égard des relations sexuelles, installant toute une thématique que l'on a appelée la thé-

matiques des « sangs-mêlés », et posant comme problématique d'un drame l'histoire d'une jeune fille de couleur, ou d'une jeune fille métisse et de ses relations avec un homme blanc.

Seulement, ces films qui représentent une prise de conscience essentielle, sont en même temps une tentative de récupération au second degré de l'attitude raciste, soit qu'ils illustrent des cas particuliers, soit qu'ils essaient de ramener à une sorte d'humanisme universel, d'égalité de principe entre les hommes, ce qui est en réalité un problème politique, économique, social, à un moment donné, dans un pays donné.

On pourrait faire la même analyse sur les films des années 60 ; ils se caractérisent par l'intégration militante, dont l'acteur noir Sydney Poitier est l'image de marque, et par l'intégration de fait, réelle, qui apparaît particulièrement dans les policiers et les westerns de ces trois, quatre dernières années, où le héros du film — policier qui résiste aux pressions, à la concussion et à l'attaque politique des municipalités, hors-la-loi, justicier, etc. — est un noir. Sans que le problème noir soit posé. Là encore, on peut déceler dans ce type de représentation une récupération au second degré, dans la mesure où ces rôles vont suggérer, dans la conscience du spectateur l'idée que l'intégration est réalisée, alors qu'elle ne l'est pas. Et il y a une sorte de décalage entre cette intégration suggérée par le film et la situation existant aux Etats-Unis.

Le cinéma des « différents »

C'est de ce décalage, qui tient à l'ambiguïté de la notion d'illusion de réalité, qu'est né autour des années 60, un cinéma arme de combat contre les préjugés raciaux. Il est intéressant de remarquer que ce n'est pas une prise de conscience militante qui a entraîné cette évolution, mais plutôt une rupture dans le langage cinématographique autour de ces années, rupture qui s'est manifestée et a été posée

par l'action des jeunes auteurs, qu'on a appelé les « indépendants new-yorkais », qui désiraient s'arracher à la toute-puissance de la production cinématographique hollywoodienne et du même coup à la fiction traditionnelle du récit cinématographique. Ces réalisateurs faisaient un pas de plus du côté de l'acquisition de la réalité du cinéma — car contrairement à ce qu'on pourrait croire, la réalité au cinéma n'est jamais donnée. Elle est particulièrement ambiguë parce qu'elle se présente comme donnée, alors qu'elle peut être totalement falsifiée. Elle implique donc, pour arriver à être perçue comme telle, une tentative de prise de conscience à l'égard du réel et de révélation du réel aux yeux des spectateurs par la recherche de l'écriture.

Le retour à la réalité

Ce type de cinéma ne s'est pas du tout spécialisé dans une attention au problème raciste, mais c'est un cinéma qui, parce qu'il se voulait libre, direct, de reconnaissance du réel, dégagé de la fiction dramatique, a été porté tout naturellement à s'intéresser aux « autres », à « l'autre ». Ce n'est pas par hasard qu'on l'a qualifié de cinéma « différent », ce n'est pas par hasard non plus que ce cinéma « différent » s'est fait le moyen d'expression de ceux qu'on appelle les « différents », aussi bien les paysans de la Lozère dans le film de Ruspoli, que les habitants de Harlem dans le film de Shirley Clark « Harlem Story ». Des « sangs-mêlés », qui dans les années antérieures étaient un prétexte à récit dramatique, dans un film de Cassavetes, comme « Shadows » deviennent eux-mêmes les éléments centraux du récit, parlent en face d'une caméra qui les regarde.

Si bien que par cette modification du langage cinématographique, on voit s'ajouter au fond, ce qui fait d'ailleurs la dernière étape de la complexité de ce langage, la parole à l'image ; et on voit la parole apparaître, non pas comme un élément supplémentaire de fiction dramatique, mais comme une possibilité d'interroger la réalité en donnant la parole à celui qui, d'habitude, ne l'a pas. Et cette prise de parole, qui fait suite à l'apparition et au développement d'un antiracisme au cinéma, a été particulièrement importante dans ces films, qui ne sont pas réalistes, qui ne sont pas documentaires, qui ne sont pas non plus de fiction, mais qui sont des films de retour à la réalité, de captation du réel, ce qui n'exclut pas d'ailleurs la fiction.

Marice-Claude ROPARS.

Post-scriptum

La lente « décolonisation » des peuples de couleur et des minorités raciales et ethniques continue sur les écrans. C'est naturellement le problème noir qui tient toujours le plus de place, et c'est toujours le cinéma américain qui consacre le plus grand nombre de films aux questions raciales. Sydney Poitier poursuit (« **L'homme perdu** », « **Appelez-moi Monsieur Tibbs** ») sa campagne pour la dignité du noir qui avait atteint son apogée avec « **Dans la chaleur de la nuit** ». Mais sa tentative sincère d'imposer une bonne « image de marque » de l'homme noir aboutit à exalter, à travers ses personnages, une sorte de Superman plutôt que les « coloured people » ordinaires et leurs problèmes quotidiens. C'est pourquoi Poitier a été vivement critiqué par les milieux noirs les plus avancés des Etats-Unis et on peut dire que son rôle — qui a été extrêmement positif — est maintenant terminé (1). Le stade de l'intégration semble en effet dépassé, dans l'esprit de beaucoup de noirs, et les théories de Black Panthers rencontrent de plus en plus d'écho.

C'est pourquoi des films importants comme « **On n'achète pas le silence** » de Wyler et « **Tick, tick, tick et la violence explosa** » de Nelson, œuvres honnêtes mais qui se situent au plan d'un « humanisme » vague, n'ont rien apporté de nouveau, pas plus que « **Les sentiers de la violence** », premier film réalisé à Hollywood par un noir, l'écrivain Gordon Parks : on est stupéfait de voir un noir faire aujourd'hui une sorte de version cinématographique de « **La case de l'Oncle Tom** » ! Au contraire, un autre écrivain noir, Chester Himes, a inspiré un film encore inédit chez nous, « **Le coton vient à Harlem** », marqué par un esprit de révolte anarchique : les noirs y sont comme tout le monde, ni meilleurs ni pires.

Etre comme tout le monde

L'un des dangers qui guettent les minorités opprimées dans leur processus de libération, c'est de faire du racisme à l'envers : les Black Panthers ne s'en cachent pas, vis-à-vis du blanc. Et les blancs qui ont mauvaise conscience tombent également dans le travers : dans beaucoup de films américains sympathiquement antiracistes, les « salauds » sont blancs alors que les noirs sont sans peur et sans reproche. C'est justement Chester Himes qui revendique pour les noirs le droit d'être « comme tout le monde » : et Shirley Clarke semble l'avoir pris au mot quand elle a consacré

un film de deux heures, « **Portrait de Jason** », à un noir homosexuel, prostitué et drogué. C'est sans doute aller trop loin dans la destruction des tabous : sans revenir au mythe absurde du « héros positif », on peut souhaiter que les noirs soient montrés à l'écran dans leur réalité vraie.

On peut à bon droit se féliciter du grand nombre de films consacrés par Hollywood aux problèmes brûlants des Etats-Unis d'aujourd'hui et y voir une preuve de courage. Il ne faut cependant pas oublier que pour les gens du « big business », tout ce qui fait de l'argent est bon : or le problème noir, la révolte étudiante, etc., font de l'argent, donc... Les capacités de « récupération » de la société capitaliste avancée sont infinies.



Une scène de « **Nothing but a man** » de Römer et Young.

Voici maintenant que les Indiens, en tant que minorité actuellement opprimée et exploitée, commencent à intéresser les producteurs. Le film de Carol Reed, « **L'Indien** » est sympathique par son propos (des Indiens entendent reprendre les terres jadis volées à leurs ancêtres), mais il ne sort pas vraiment du domaine du pittoresque et, en posant le problème en termes de violence individuelle, il le falsifie. A ce titre, « **Willie Boy** », de Polonsky, est bien plus honnête et bien plus efficace.

A noter aussi un pas en avant dans la mise à l'écart des derniers relents d'antisémitisme à Hollywood : pour la première fois, dans « **Funny Girl** », Barbra Streisand s'affirme juive, en tant que personnage et en tant que comédienne, avec un certain triomphalisme.

L'Amérique latine « bouge », elle aussi, et de plus en plus vite. Le Bolivien Jorge Sanjinés met à l'honneur les Indiens de

son pays, majorité (60% de la population) pourtant opprimée : il attaque les métis exploités dans « **Ukamau** », les Américains en train de réaliser un génocide clandestin en stérilisant les femmes indiennes sous prétexte de natalité excessive (« **Le Sang du Condor** »). Le Brésilien Glauber Rocha a réalisé ses deux derniers films (« **Le Lion à sept têtes** », « **Têtes coupées** ») sous forme de paraboles anticolonialistes et antiracistes.

En France, un tabou très fort continue à peser sur le thème du racisme à l'écran : producteurs, distributeurs, exploitants redoutent les films qui posent ce problème. « **Elise ou la vraie vie** » de Michel Drach est une date importante : mais ce beau film aura dû attendre six mois avant de trouver place sur les écrans et encore parce que le réalisateur s'est fait son propre distributeur. Inspiré par le récit de Claire Etcherelli, le film raconte les difficiles amours d'une Française et d'un Algérien, militant du F.L.N., pendant la guerre : c'est une œuvre d'une parfaite dignité et d'une grande qualité humaine. Comme naguère Christian de Chalonge dans « **O Salto** », l'Algérien de Paris Ali Ghalem montre dans « **Mektoub** » les problèmes des travailleurs immigrés et l'hostilité latente qu'ils rencontrent en même temps que leurs difficultés à trouver du travail. Jean Rouch a toujours été l'un des plus lucides témoins du contact-conflit des races (« **La Pyramide humaine** ») ; dans « **Petit à petit** », mi-ironique, mi-sérieux, il met en scène des noirs africains qui renversent la dialectique colonisateur-colonisé et viennent à Paris faire de l'ethnographie : la morale de ce film savoureux c'est : comment peut-on être blanc ?

Mais c'est des Africains eux-mêmes qu'il faut attendre des films véritablement décolonisés et décolonisateurs. L'apport de Sembene Ousmane a été considérable, celui de Désiré Ecaré ne l'est pas moins lorsqu'il décrit les problèmes des Africains au contact de la civilisation occidentale (« **Concerto pour un exil** », « **A nous deux France** »). Mais le meilleur film africain, à ce jour, c'est « **Soleil O** » du Mauritanien Med Hondo, acteur de profession, installé à Paris : c'est un extraordinaire pamphlet contre le colonialisme, qui n'épargne pas, dans sa féroce satire, les bourgeoisies noires créatures et complices du néo-colonialisme.

Marcel MARTIN.

(1) Lire à ce sujet **Hollywood et la « série noire »**, dans **Cinéma 69**, n° 132.

Le match en noir sur blanc

des Bons et des Méchants

Le problème du racisme dans le « roman populaire » revêt une importance considérable du fait du nombre élevé d'ouvrages regroupés sous cette appellation d'ailleurs peu satisfaisante et à laquelle il faudrait sans doute préférer celle de roman de consommation courante.

Entre tous les genres soumis au même processus de production en série et de diffusion c'est la masse à bas prix, le roman d'espionnage est celui qui retient le plus l'attention à cause de son caractère relativement nouveau, de son importance numérique (plus d'un million de volumes publiés chaque mois) et de l'omniprésence d'un racisme non déguisé. Pas de roman d'espionnage sans « **Ennemi** ». Or celui-ci se présente sous deux formes distinctes mais qui coexistent souvent dans le même livre : l'ennemi-adversaire politique qui combat avec les mêmes armes que le héros et auquel ce dernier reconnaît un statut d'égal, voire de double (ex. : l'agent soviétique). Quoique « méchant », il a visage humain.

Le sceau de l'infamie

Il n'en va pas de même d'une autre catégorie de personnages qui incarnent le mal d'une manière quasi surnaturelle. Ceux-là sont « différents » et on les affronte comme l'on affronte les monstres ou les bêtes. La non-appartenance à la race blanche est le signe premier et constant de leur inhumanité, que souligne la description d'une apparence physique particulièrement repoussante : le Chinois démoniaquement rusé et sadique, à la limite de la démence, évoque le serpent ; le noir incarne la violence incontrôlée et l'odeur surie du gorille. Marqués au départ au sceau de l'infamie, ne jouant que très exceptionnellement le rôle de l'anti-héros, on les trouve plutôt dans la situation de comparses grouillant dans une ombre inquiétante. Parfois cependant, comme Mister Big (Ian Fleming, **Vivre et laisser mourir**), noir, géant et grand prêtre Vaudou, ils parviennent à occuper le devant de la scène et se parent des dépouilles relativement séduisantes du génie du crime du feuilleton populaire (cf. Fantômas, Docteur Mabase, etc.).

Mais il est vrai que M. Big est monstrueux à double titre, puisqu'il se dé-

marque de ceux de sa race par un teint gris, une tête difforme et des pouvoirs magiques qui l'apparentent au démon Monsieur Dimanche. Parfois encore, ce sont des blancs qui prennent la place de l'Autre, mais, dans ce cas, le roman ne prête pas plus à l'équivoque puisque, quoique blancs, ces personnages sont si hideux que l'on peut sans effort les assimiler à des jaunes ou à des noirs (J.-H. Chase, **La Blonde de Pékin**).

Il va de soi que ce type de racisme est porté à son comble lorsque les circons-

tances politiques du moment lui apportent une pseudo-confirmation idéologique, comme c'est le cas actuellement pour la Chine (cf. le traditionnel péril jaune).

Le bilan semble donc incontestablement négatif. Cependant, à l'intérieur même du système un certain nombre d'exceptions (1) indiquent qu'il ne s'agit pas obligatoirement d'une volonté délibérée aux objectifs clairement définis et rappellent que le souci premier des éditeurs est de vendre et non de mener



à bien une campagne idéologique. Pour être correctement interprété, le texte doit enfin toujours être replacé dans la série et déchiffré selon sa logique et son langage propres. Ainsi, comme on faisait un jour reproche aux Paul Kenny d'un « nous autres blancs... » placé dans la bouche de leur héros, le français Coplan (2), les auteurs répondirent non sans bon sens que cette réplique leur paraissait vraisemblable et que le roman n'eût certes pas été moins mystificateur s'ils avaient fait tenir à un agent du gouvernement des propos « de gauche ».

En tout état de cause, il n'a jamais été prouvé qu'il existait une corrélation effective entre un certain contenu raciste de la lecture romanesque et les opinions ou le comportement socio-politiques du lecteur. Au contraire, un certain nombre d'observations font apparaître une dissociation entre le contenu phantasmatique ou mythique du roman et le vécu du lecteur. Ainsi, des élèves de 6^e et 5^e qui adhéraient sans réserve à toutes les représentations traditionnelles et racistes de l'Indien (films, feuilletons, bandes dessinées, romans, etc.) offrant de celui-ci l'image d'une créature inhumaine (face peinte, coiffure de plumes, cris inarticulés, férocité animale, etc.) témoignaient par ailleurs d'une connaissance approfondie du problème indien et prenaient des positions nettement antiracistes non seulement à l'égard de ces Indiens, mais également à l'égard de minorités plus proches de leur expérience quotidienne (les Gitans).

Monstres en tout genre

De telles constatations conduisent à nous demander si nous ne commettons pas une erreur en jugeant le romanesque selon les mêmes critères que l'informationnel. A cet égard, un rapide examen des autres catégories de romans de consommation n'est pas inutile.

Dès son apparition, le roman populaire social du 19^e siècle a largement fait appel à la marque physique distinctive pour opérer la classification des héros du bien et du mal (cf. l'arsenal des monstres grouillant dans les bas-fonds des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue). Système qui s'inverse à l'occasion et dénonce derrière l'extrême beauté, la méchanceté de l'âme ou malgré la laideur, la sublimité du cœur (Quasimodo, dans *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, *La Brute* de Guy des Cars). Mais déjà le roman noir anglais avait repris à son compte l'antique galerie des portraits

de sorcières, vieilles, bossues, boîteuses, édentées, ou encore d'une beauté diabolique. Ancêtre tout à la fois du roman de terreur et de la science-fiction, le monstre de *Frankenstein* (Mary Shelley) créé à partir de fragments prélevés sur des cadavres, se signale par son faciès hideux et son origine maudite ; il est donc doublement et irrévocablement rejeté. A sa suite, se presse une innombrable cohorte de *Différents* en tout genre : hommes-machines et robots, mutants aux distorsions suspectes, extra-terrestres à l'épiderme gluant et verdâtre, aux membres semblables à ceux des pieuvres ou des araignées terrestres. De son côté, le roman de terreur peint des héros assaillis par un essaim d'infirmes (boîteux, bossus, sourds...), de morts-vivants, de déments. A l'exception de la cécité et de la paralysie, qui peuvent signaler les victimes, infirmités et tares physiques les plus variés annoncent sans équivoque l'approche du mal.

Réhabiliter les jeux de l'imaginaire

Une situation un peu différente caractérise le roman sentimental, professionnel et médical, bien que l'apparence physique y conserve toute sa valeur. La femme laide n'y accède jamais à la dignité héroïque ou alors sa laideur, illusoire, servant de ressort à l'action, laisse éclater en définitive une beauté sans dé-

faut. Il en va ainsi chez Delly pour qui la beauté exceptionnelle donnée au départ est toujours l'indice d'une âme habitée par le mal. On reconnaît la filiation avec la tradition chrétienne de la femme-péché, instrument du diable et objet d'un racisme impénitent. Chez Guy des Cars, le propos est plus ambigu, dans la mesure où le personnage central sur lequel se concentre l'intérêt du lecteur et son désir d'identification est donné a priori comme mauvais (*Le Château de la Juive*, *L'Impure*, etc.).

Le roman médical lui-même n'est pas exempt d'un racisme latent à l'égard des... malades, dont, sous couvert de réalisme et de compassion, on nous dépeint à l'envie les souffrances et la déchéance. Même le roman policier, pourtant fondé sur la dissimulation, utilise fréquemment la marque physique comme un jalon menant au criminel. On pourrait continuer indéfiniment la liste des exemples en les puisant tout aussi bien dans le film que dans le feuilleton télévisé (cf. le manchot de la série *Le Fugitif*). Tous concourent à faire apparaître une structure romanesque fondée sur la dualité manichéenne du bien et du mal, transcrite immédiatement sur le plan physique et commandant des couples d'oppositions « Beau-Laid » dont il serait vain d'espérer voir l'auteur aussi bien que le lecteur s'affranchir d'un coup au prix d'un effort de réflexion objective. Autant déplorer l'œil unique dont la mythologie grecque a doté le cruel Polyphème et les vilains petits bossus qui hantent les contes de notre enfance. Dans le gigantesque autodafé qu'exigerait l'extirpation du racisme des mythologies et du romanesque, les sociétés ne gagneraient pas forcément d'être débarrassées du racisme en action.

Par delà les apparences, c'est au niveau de la formation des systèmes racistes, de leur fonction sociale et linguistique et de leur mode de transmission dès les premiers mois de la vie que se situe la base d'une étude efficace et, dès aujourd'hui, dans une éducation qui, tout en réhabilitant les jeux de l'imaginaire, s'attachera soigneusement à les faire distinguer de la réalité.

Juliette RAABE.

(1) Ainsi le héros japonais de la série *Monsieur Suzuki* (J.-P. Conty au Fleuve noir) conserve les caractéristiques traditionnellement attribuées à sa race, qui se trouvent dès lors affectées d'un coefficient positif.

(2) A la fin de *Coplan sert d'appât*, Fleuve noir, 1969.

Éducation à la fraternité

Message de M. René Maheu

Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.)

Au moment où les hommes de bonne volonté s'apprêtent à célébrer l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, il est particulièrement opportun de rappeler le rôle bénéfique que l'éducation et la culture peuvent jouer dans ce domaine.

Non seulement l'éducation se doit d'être une école de tolérance, mais encore il faut qu'elle soit elle-même organisée selon les principes qu'elle a pour mission d'inculquer, c'est-à-dire qu'elle soit ouverte à tous sans aucune distinction. A quoi servirait d'enseigner doctement à un groupe restreint de privilégiés qu'il faut renoncer à tout acte discriminatoire si leur présence même à l'école résultait d'une discrimination arbitraire à l'égard d'autres catégories de la population ? Les jeunes, que révolte l'écart entre les intentions déclarées et les réalisations effectives de leurs aînés, nous rappellent la nécessité de prêcher d'exemple. Il faut donc souhaiter que l'Année internationale de l'éducation, qui va bientôt s'achever, trouve son prolongement dans le souci qui doit animer les gouvernements et les populations au cours de l'Année internationale appelée à lui succéder.

Pareillement, la culture

peut être, dans la diversité de ses formes, un puissant ferment d'unité entre les hommes. Donner aux habitants de régions différentes la possibilité d'apprécier mutuellement leurs valeurs culturelles respectives, n'est-ce pas, en dernière analyse, le plus sûr moyen de dissiper les préjugés qui pourraient les séparer ? Cette appréciation mutuelle est, en outre, une source d'enrichissement, car chaque culture est unique, irremplaçable, et l'aborder est accéder à un nouvel univers qui élargit notre horizon et repousse nos limites humaines. En méprisant l'apport à la culture universelle de certains groupes ethniques, de certaines civilisations parfois beaucoup plus évoluées qu'elles ne le paraissent, le racisme — tout racisme — a pour effet d'appauvrir le patrimoine commun de l'humanité. Pis encore, en faisant obstacle à la compréhension internationale, les préjugés raciaux compromettent gravement la paix dans le monde.

Puisse donc la nouvelle Année internationale être marquée par la ferme détermination de chacun d'extirper de lui-même jusqu'aux plus lointaines racines d'un mal qui a déjà fait, et fait encore, hélas ! tant de ravages parmi les hommes.

René Maheu.

Faites
abonner
vos amis
à
**droit &
liberté**

Au cours des dix dernières années, le nombre des tués ou blessés sur la route a presque doublé :

8 409 tués et 178 793 blessés en 1959.

14 705 tués et 318 532 blessés en 1969.



La présence de l'alcool dans le sang des conducteurs est très souvent à l'origine des accidents de la route.

Désormais, les automobilistes qui auront commis une infraction grave au Code de la route ayant occasionné un dommage corporel devront OBLIGATOIREMENT subir l'épreuve de l'alcootest.

Le taux légal d'alcoolémie de 0,80 g par litre de sang récemment adopté, entraînera désormais la condamnation automatique :

— De 0,80 g à 1,20 g : retrait ou suspension du permis de conduire ET peine de 10 jours à 1 mois de prison ET amende de 400 à 1 000 F (ou l'une de ces deux peines).

— En cas de récidive : peine de 1 mois à 1 ans de prison, ET 500 à 5 000 F d'amende, ET inscription de la peine au casier judiciaire.

— Au-dessus de 1,20 g : les peines sont les mêmes que pour les récidivistes.

Au-dessus de 0,80 g les conducteurs sont donc condamnables, mais au-dessous de ce taux, ils sont déjà dangereux.

En ne consommant pas plus d'un quart de litre de vin (ou deux demis de bière) au cours d'un repas, à l'exclusion de tout apéritif ou digestif ; en n'absorbant jamais d'alcool à jeun, en gardant la « bonne bouteille » pour l'arrivée, ils conserveront la conscience totale de leurs responsabilités, la pleine possession de leurs moyens, et seront dans les limites de sécurité.

On ne peut pas boire et conduire simultanément sans créer une situation génératrice de danger.

Sur la route, plus que partout ailleurs, l'homme moderne a besoin de toutes ses capacités.

C'est au dixième de seconde que se mesurent les réactions dont dépend la Vie.

Après la limitation de vitesse sur 12 000 kilomètres de routes, la suppression de 100 points noirs, l'institution d'un fichier central des conducteurs, la généralisation de l'alcootest protégera mieux encore l'automobiliste de 1971.

Cette enquête a été réalisée par le Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'alcoolisme.



COLETTE MAGNY

Viêt-Nam 67 - A Saint-Nazaire - Viva Cuba - Choisis ton opium - La Dame du Gueveur - La Blanche Aminte - Bura-Bura - Les gens de la moyenne - Aurons-nous point la paix ? - Trois motifs - Je chanterai - Désembourbez l'avenir - A l'origine - Baise m'encor.

LDX 74 319 (30 cm G.U.)

MAGNY 68

« Nous sommes le pouvoir » (essai sur mai-juin 1968) - La pieuvre - Le boa - Ensemble - L'écolier soldat - Dur est le blé - Lorsque s'allument les brasiers.

TK 01 (30 cm G.U.)

Feu et rythmes - K3 Blues - Brave nègre - U.S.A. Doudou - Jabberwocky - Soupe de poisson - Malachites - Prends-moi, me prends pas - A l'écoute - La marche - L'église de Taban - Conascor.

LDX 74 444 (30 cm G.U.)

ATAHUALPA YUPANQUI

Trabajo, quiero trabajo - Lloran las ramas del viento - Le tengo rabie al silencio - La copla - Triste Numero 5 - Soy libre - Danza de la paloma enamorada - El poeta - El Pintor - La olvidada - Danza del maíz maduro.

LDX 74 371 (30 cm G.U.)

Duerme Negrito - El arriero va - El Tulumbano - El arbol que tu olvidaste - Campo abierto - Punay - Campesino - Vidala religiosa - Los ejes de mi carreta - La finadita - Pobrecito.

LDX 74 394 (30 cm G.U.)

Preguntitas sobre Dios - El niño duerme sonriendo - La del campo - Cancion del Canaveral - Ahi andamos, señor - Juan - El pajarillo - Oracion para Perez Cardoso - Cachilo dormido - Los hermanos.

LDX 74 415 (30 cm G.U.)

La tâche de l'éducateur

EN proclamant, par sa résolution XXIV, l'année 1971 comme année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l'Organisation des Nations unies a expressément mentionné, parmi les moyens à mettre en œuvre pour donner à cette résolution force et vie, « l'enseignement et l'éducation ». L'occasion est bonne à saisir pour les éducateurs antiracistes, et l'on voudrait indiquer ici ce que, dans le cadre qui leur est offert, ils **peuvent** faire, et que par conséquent ils **doivent** faire.

Remarquons tout d'abord que toute éducation antiraciste, pour être efficace, suppose une action continue et de longue haleine. C'est dire que si le ministère devait se contenter de faire faire aux maîtres des divers degrés d'enseignement, une ou deux leçons sur le problème du racisme, il leur appartiendrait de ne pas se borner à ce minimum **dérisoirement insuffisant**, et d'aller bien au-delà.

Ce serait, disons-nous, tout à fait insuffisant : insuffisant non seulement en **quantité**, mais en **qualité** : nous entendons par là que la formule de la « leçon » magistrale ne peut apparaître aujourd'hui que pédagogiquement périmée, et, en l'espèce, parfaitement stérile.

Le racisme ordinaire

A l'opposé, il nous semble que les méthodes à employer sont les **méthodes actives**, si constamment recommandées dans les instructions officielles, et encore néanmoins si mal comprises, ou si peu appliquées dans leur vérité. Evitons tout « prêchi-prêcha » antiraciste empruntant la forme traditionnelle de l'enseignement « ex cathedra ». C'est aux élèves qu'il appartient de s'interroger et de s'informer eux-mêmes sur les différents aspects du problème — le rôle du maître se bornant à les aider à se procurer dans la mesure du nécessaire, une documentation élémentaire, à la portée de leur âge ; ensuite viendra la discussion, qui pourra intervenir sur la base d'un exposé fait par l'un d'entre eux.

Au reste, n'exagérons pas la place que doit tenir dans ce travail la « documentation » : l'effort d'information sur les formes lointaines du racisme (problème noir aux Etats-Unis, apartheid, etc.) devrait toujours être **précédé** par un effort d'**observation** portant sur ses manifestations les plus proches, celles que l'enfant peut constater lui-même dans son environnement : il y a un « racisme ordinaire », celui que révèlent par exemple la situation faite aux travailleurs étrangers en France, la persistance de l'antisémitisme, etc. ; et c'est

par
Marc-André Bloch
Président du C.L.E.P.R.

de ce « racisme ordinaire » qu'il importe que l'enfant prenne d'abord conscience, avant d'aborder l'étude à travers le monde de ses formes les plus extrêmes.

De toute manière, et que les matériaux recueillis le soient de première ou de seconde main, je pense qu'ils devraient être consignés dans des **dossiers scolaires** comportant dessins, photos, coupures de presse, résumés éventuels de lecture, comptes rendus d'enquête, données et tableaux statistiques, analyses de films présentés au ciné-club, etc. ; ces dossiers pourraient ensuite donner lieu à des expositions dans les centres régionaux de documentation pédagogique.

Il va presque sans dire que le travail de constitution de ces dossiers devrait être un **travail d'équipe**, très supérieur par sa valeur éducative à ce que pourraient être des travaux purement individuels ; je n'apprécie guère la forme généralement adoptée jusqu'ici du concours (cf. le concours organisé à l'occasion de la Journée de la déportation) qui met en compétition des **individus** au lieu de les associer dans un travail coopératif ; d'autant que ce concours ne garantit nullement la sincérité ni l'authenticité des réponses, les élèves dont les copies sont primées devant trop souvent la distinction dont ils sont l'objet à des qualités purement formelles d'expression.

Bien entendu, le travail éducatif dont nous venons d'exposer les grandes lignes devrait être diversifié avec beaucoup de souplesse selon l'âge et le niveau de maturité des enfants.

En écrivant les lignes qui précèdent, nous avons surtout songé à ce qui peut être fait dans le cadre de l'enseignement du second degré, devenu obligatoire pour tous. Ici c'est aux possibilités qu'offrent les programmes d'histoire, de géographie et d'instruction civique — désormais conjugués — que l'on pensera tout d'abord. Il est vrai que ces possibilités sont surtout apparentes dans les programmes des classes du second cycle. Les programmes du premier cycle sont assurément moins riches à cet égard ; rappelons toutefois qu'ils ont été conçus d'une manière assez souple et libérale pour ne pas imposer aux maîtres de se laisser enfermer servilement dans le carcan de leur formulation littérale. Ajoutons que l'histoire, la géographie et l'instruction civique, ne sont pas les seules disciplines qui puissent et doivent être mises à contribution pour la prise de conscience, par les élèves, des problèmes que soulèvent les diversités ethniques (comme les diversités nationales) ; les professeurs de français, de langues vivantes, de sciences naturelles, de musique et d'arts plastiques ont aussi leur pierre à apporter à l'édifice. Enfin, plus encore que l'instruction civique des programmes, les foyers socio-éducatifs, là où ils existent — et nous souhaitons vivement leur développement et leur généralisation — constituent le cadre sans doute le plus approprié pour une éducation antiraciste.

Cependant, si c'est surtout au niveau du second degré que l'on peut songer à donner à cette éducation son plein essor, c'est bien plus tôt qu'elle doit être **entreprise** : dès le premier degré, les programmes de morale, ceux de français par le choix des textes, l'étude par voie d'enquêtes du milieu, etc., fourniront aux instituteurs qui voudront s'en saisir de multiples occasions d'aborder le problème racial avec leurs élèves ; un effort particulier devrait être demandé aux professeurs des écoles normales responsables de la formation de ces instituteurs.

Comment enseigner l'antiracisme

M. James Marangé
secrétaire général
de la Fédération
de l'Éducation
nationale



Elie Kagan

La Fédération de l'Éducation Nationale (F.E.N.) avec près d'un demi-million d'adhérents regroupe la quasi-totalité du personnel enseignant ou affilié dans quarante et un syndicats. Son secrétaire général, M. James Marangé, élu à ce poste depuis septembre 1966 a bien voulu discuter avec nous de la nécessité de lutter contre les préjugés raciaux à l'école et du rôle des enseignants.

« Tant dans son passé que dans ses traditions, le syndicalisme universitaire français a suffisamment fait la preuve qu'il considérait le problème comme fondamental et comme un des éléments

indispensables à tout système éducatif dans une société démocratique, nous dit-il. Notre conception même de la laïcité, idée bien française au départ, que nous essayons de diffuser dans le monde entier, se base sur le respect de l'individu quelles que soient ses opinions, quelle que soit son origine, sa confession. Et il ne fait aucun doute que la paix est conditionnée par la prise de conscience dans le monde entier de la nécessité de lutter contre les préjugés raciaux de toute nature. »

— Dans cette perspective, pensez-vous que les enseignants remplissent leur rôle — qui est majeur — et possèdent la formation nécessaire ?

— Les enseignants adhèrent en général à cette conception de la laïcité qui s'articule autour de l'idée directrice du respect de la personnalité humaine.

Mais, par contre, cette dégradation que nous dénonçons — vous avez peut-être suivi nos campagnes lors de la rentrée scolaire — dans la qualité de l'enseignement et qui tient en grande partie, à la façon dont on forme — ou ne forme pas — les enseignants se répercute dans tous les domaines, y compris celui qui vous intéresse.

On recrute trop souvent sur le tas : c'est la promotion sur l'échec ; on est enseignant parce qu'on n'a pas réussi ailleurs. C'est un des vices les plus graves de la situation actuelle et de la « politique » de l'Éducation nationale.

Instituteur formé dans les écoles normales d'avant-guerre aux idées de fraternité, je souhaite ardemment qu'on prenne ce problème très au sérieux.

— On n'enseigne pas l'antiracisme. Mais il existe des moyens et des lieux qui permettent de traiter ce thème. Ainsi les manuels et les cours d'éducation civique. Comment les concevez-vous ?

— Effectivement, on n'enseigne pas l'antiracisme ! C'est beaucoup plus une question de climat et d'imprégnation permanente que d'enseignement proprement dit ; bien sûr, des disciplines précises, comme l'histoire et l'éducation civique devraient naturellement l'inclure.

Tout le monde s'accorde pour dire que notre enseignement pêche moins en ce qui concerne l'histoire que l'éducation civique. On peut, à la limite, se demander si on ne perd pas aujourd'hui le potentiel acquis dans la première moitié du XX^e siècle. C'est une question grave qui touche non seulement à la formation des maîtres, mais aussi aux programmes et au contenu de l'enseignement secondaire. On s'accorde actuellement pour dire qu'un enseignement efficace de l'histoire, voire même de l'éducation civique n'est valable qu'à partir d'un certain âge, c'est-à-dire quand l'enfant possède une maturité suffisante pour discuter avec le professeur. Ce devrait être presque un enseignement dialogué. On y réfléchit, d'ailleurs, on revoit les programmes. En réalité cette question s'insère dans celle de la définition de l'enseignement élémentaire, maintenant qu'il n'a plus sa finalité en lui-même et qu'il doit s'intégrer dans un système.

Quant aux manuels, bien sûr ils ne suffisent pas. Mais ils ont leur importance, par la manière dont ils fixent les faits. Ainsi, une certaine conception de l'histoire des guerres a amené le Syndicat national des Instituteurs (S.N.I.), vers les années 30, à créer sa propre maison d'édition, la S.U.D.E.L., pour influencer le circuit commercial et faire pénétrer ainsi par l'éducation de la jeunesse les idées de compréhension, de paix et par conséquent d'antiracisme.

— N'est-ce pas une nécessité absolue dans la formation des jeunes que de les aider à connaître les autres peuples et les autres civilisations ?

— On aborde un autre sujet : l'importance de la post-école, des activités extra et péri-scolaires.

L'éducation de la responsabilité, l'apprentissage de la vie collective se fait aussi par des moyens concrets et pratiques comme le scoutisme, les coopératives scolaires : ainsi, très tôt, les enfants apprennent à discuter ensemble, à se connaître, à se soumettre à la décision de la majorité, à respecter l'opinion de l'autre.

— De nombreux enseignants s'adressent spontanément au M.R.A.P. pour se documenter sur le racisme. Mais des instructions ministérielles insistent davantage sur la nécessité de lutter contre les préjugés raciaux ne rendraient-elles pas la tâche plus facile aux enseignants, pas toujours alertés ?

— En effet, les instructions officielles sont très utiles. Elles peuvent constituer l'armature, mais elles ne résolvent pas le problème. Tout tient à la personnalité du maître, à sa formation, à la conception qu'il a de son métier. Une fois de plus se pose le problème du niveau de qualification du maître. Je proteste d'ailleurs contre l'attitude des responsables de l'Éducation nationale qui, pour éviter des crises, se contentent de coller des « rustines » à longueur de semaines, et ne prévoient pas une politique à long terme.

— Des statistiques récentes montrent qu'à Paris, 13,9% des enfants qui fréquentent l'école maternelle sont étrangers ; la proportion est de 11,1% dans l'école primaire.

Ces chiffres nous amènent à parler de la scolarisation des enfants d'immigrés et de la nécessaire adaptation des méthodes pédagogiques...

— La présence d'enfants d'immigrés dans nos classes est une réalité déjà ancienne. Une déclaration récente de M. Fontanet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population, indiquait la présence de 750 000 enfants de moins de quinze ans, soit 31% de la population immigrée. C'est un nombre très élevé, qui implique un examen sérieux de la situation. Elle offre cependant l'avantage de donner aux enfants une ouverture sur le monde, et le spectacle des cours de récréation où jouent ensemble des enfants de toutes nationalités et de toutes races est bien réconfortant. C'est après que tout se gâche, hélas !

La barrière linguistique pose bien sûr d'énormes problèmes sur le plan pédagogique : classes d'adaptation, utilisation de moyens techniques audiovisuels, etc.

Je suis par ailleurs président du Comité syndical et européen des enseignants. La mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe nous a amenés à inscrire cette question à l'ordre du jour de nos prochains travaux.

— Comment concevoir un enseignement qui permette l'adaptation et l'insertion rapide de ces enfants en évitant le double écueil de la ségrégation ou d'un niveau médiocre ?

— Par tempérament et par expérience, je serais tenté d'intégrer dès le départ

l'enfant étranger dans la classe, en dépit des difficultés énormes que va rencontrer l'instituteur.

Je souhaiterais donc qu'on s'oriente vers une pédagogie adaptée, disposant de moyens techniques audio-visuels qui aideraient l'instituteur dans sa classe. L'expérience montre qu'avec de jeunes enfants, en général, les progrès sont rapides.

Mais il est un problème à mon avis plus difficile que celui des enfants d'âge scolaire, c'est celui des adolescents qui ont entre treize et dix-huit ans. Ils doivent, dans le même temps surmonter le handicap de la langue et de la formation professionnelle, l'un empêchant l'autre. Et comme ils ne peuvent faire leur apprentissage sur « le tas », en raison de ces difficultés, le patronat refuse de les employer.

— A votre avis, parler de racisme et de lutte contre les préjugés raciaux à l'école, est-ce faire de la politique ?

— Cette question est au centre de nos options fondamentales : elle me ramène au thème de départ, celui de la laïcité. La laïcité n'est pas la neutralité, car la laïcité qui se définit par le respect mutuel des hommes et par l'apprentissage de ce respect, n'est pas une notion neutre.

Aborder ainsi, et directement, des questions qui touchent aux rapports humains, à l'organisation de la société, à la manière de la gérer, n'ayons pas peur de le dire, c'est faire de la politique au sens propre du terme ; ce qui ne signifie aucunement introduire la politique à l'école. Conservant ses opinions personnelles et même à la limite les exprimant, l'enseignant doit, d'une part être profondément convaincu que le respect de l'individu passe nécessairement par celui de l'enfant, et d'autre part présenter à ses élèves la diversité des opinions tout aussi respectables que la sienne. Bien sûr, il lui faut prévenir qu'il existe des opinions qui ne sont pas respectables parce qu'elles mettent en cause des valeurs fondamentales : il ne peut pas être neutre devant la déportation, devant le nazisme, le racisme. Et même si ces options entraînent une prise de position que certains peuvent considérer comme politique, il faut démontrer qu'elle est en rapport avec des valeurs fondamentales. C'est là toute la difficulté, mais aussi toute la noblesse du métier d'enseignant.

Propos recueillis
par Marguerite KAGAN.

Il n'est pas jusqu'à l'école maternelle qui ne soit elle-même concernée : l'admirable film de Jean Schmidt, sur la classe de Mme Hucher — on sait qu'il s'agissait du problème des Gitans — a montré entre autres tout ce qu'il est possible de faire déjà à ce niveau ; il n'est pas moins important, là où des petits Français et des petits étrangers cohabitent dans les mêmes classes, de s'appliquer à créer ou développer le climat le plus favorable à leur acceptation mutuelle et à leur bonne entente.

Une doctrine et une pratique

Je n'ai traité jusqu'ici que des questions qui intéressent directement le monde de l'école.

Ne négligeons pas pour autant le rôle de « l'école parallèle ». Les mass media (radio, télévision, cinéma) peuvent apporter tout autant que l'école à la réussite de l'année internationale de lutte contre le racisme. Ce n'est pas seulement la radio-télévision scolaire — bien que son rôle de pourvoyeuse d'informations, dans notre domaine, puisse être particulièrement précieux — c'est toute la radio, c'est toute la télévision qui se doivent de contribuer à l'éducation antiraciste de l'enfant.

Les maisons de la culture, les maisons de jeunes et de la culture, les colonies de vacances, les mouvements de jeunesse doivent aussi tenir à honneur d'y participer.

Dans la grande œuvre à accomplir, il n'est pas trop du concours et de la convergence de toutes les bonnes volontés.

La France, membre de l'O.N.U. et cosignataire de la résolution XXIV, a naturellement le devoir de s'associer activement à la campagne 1971. Nous ne sommes pas dans le secret des dieux et ignorons jusqu'ici ce qui sera, à cet égard, décidé en haut lieu. Je voudrais cependant dire aux enseignants et éducateurs qui me liront : ne comptez pas trop sur la vertu des consignes et instructions ministérielles, mais comptez d'abord sur vous-mêmes ! Commençons par mettre au point tous ensemble, par nos libres initiatives, par la confrontation de nos réflexions, de nos efforts, de nos expériences les éléments d'une doctrine et surtout d'une pratique de l'éducation antiraciste ; et espérons qu'à ce moment, les pouvoirs publics, souvent longs à s'émouvoir, suivront.

M.-A. B.

Les loisirs des jeunes

« Droit & Liberté » publiait, en novembre 1970, un dossier sur « les écoliers des bidonvilles ». Il évoquait les difficiles problèmes que pose la scolarisation des enfants des travailleurs immigrés. Qu'en est-il hors de l'école? Deux responsables d'associations de jeunesse, Mlle Geneviève Abt, du Mouvement Coeurs-Vaillants-Ames Vaillantes (catholique), et Raoul Dubois, vice-président de la Fédération des francs et franches camarades, font part ici de leur expérience et de leurs réflexions.

loisirs soit particulièrement élevé : 50% dans une commune ouvrière de l'Est de la France, de 20 à 60% suivant les centres de certains patronages et centres de loisirs de banlieue parisienne.

par
Raoul Dubois
Vice-président
des Francs et Franches-Camarades

Ce pourcentage croît pendant les vacances d'été, par suite des difficultés de ces familles pour envoyer les enfants dans les colonies de vacances.

En ce qui concerne la Fédération des francs et franches camarades, nous

avons, depuis la création de notre Mouvement, mis l'accent sur un certain nombre de principes qui, dans ce domaine, conditionnent notre action.

1° Le centre de loisirs est un lieu privilégié pour la vie commune des enfants qui peuvent être séparés par ailleurs.

2° C'est par la vie commune et l'enrichissement mutuel que se créent les conditions d'une véritable fraternité.

3° Les plus défavorisés doivent trouver dans nos Centres de loisirs des mesures compensatoires à leurs difficultés.

4° Au niveau de l'encadrement des groupes, il convient d'offrir largement et sans discrimination aux cadres de

Il est particulièrement difficile de donner aux questions qui me sont posées une réponse satisfaisante sans rester dans des généralités bien trop vagues pour aller au fond des choses.

La présence d'un nombre considérable d'enfants dans les familles de travailleurs immigrés a posé à nos organisations travaillant sur les activités de loisirs et de culture hors de l'école, des problèmes difficiles pour plusieurs raisons.

Caractéristiques

a) Ces familles sont souvent d'un niveau socio-économique en général assez faible et ne disposent pas de ressources suffisantes pour participer au financement des activités.

b) Les conditions de vie et de logement demandent une aide particulière aux conditions premières du développement intellectuel : la nourriture, la santé.

C'est dire que toute structure d'accueil doit assurer la nourriture avec les difficultés que présentent les habitudes, les carences ou les excès en ce domaine.

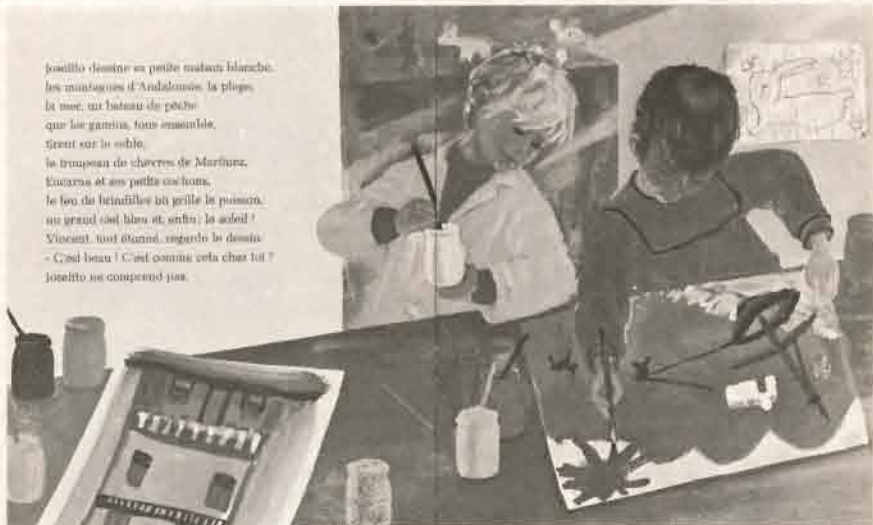
Mais le manque d'espace et d'air constitue une insuffisance grave, d'où la priorité au plein air et aux activités.

c) Les difficultés scolaires de ces enfants nécessiteraient une forme d'aide particulière, une prise en charge parallèle que l'Education nationale n'assume pas, sauf à titre très expérimental.

d) La concentration de la population, soit dans des secteurs de taudis, soit dans des bidonvilles, constitue des ghettos de fait, où la promiscuité adultes-adolescents-enfants multiplie les phénomènes d'adultisation des jeunes enfants.

On comprendra, dans ces conditions, que le pourcentage des jeunes enfants d'immigrés dans nos centres de

Joselito et Vincent



Joselito domine sa petite maison blanche.
Les montagnes d'Andalousie, la plage
la mer, un bateau de pêche
que les garçons, tous ensemble,
sirent sur le sable.
Le trapezium de chèvres de Marfuz,
lucerna et ses petits cochons,
le feu de betanilles qui grille le poisson,
au grand ciel bleu et enfin le soleil !
Vincent, tout étonné, regarda le dessin.
- C'est beau ! C'est comme cela chez toi ?
Joselito ne comprenait pas.

UNE salle de classe. Deux enfants assis côte à côte sur un banc. Tête blonde, tête brune... Le petit garçon de France et le petit « Joselito », arrivé hier de sa lointaine Espagne... un peu perdu, qui a copié sans les comprendre les mots écrits au tableau et s'est trouvé tout seul à la récréation...

On échange un regard, un timide sourire. Et voilà que les pinceaux se mettent de la partie : maison frileuse sous la neige... petite maison blanche au pays du soleil... On ne peut se comprendre encore avec des mots. Mais, n'existe-t-il pas d'autres langages ? Si l'on ne peut échanger des paroles, on échangera des dessins, on échangera les « maisons ».

Mieux encore, Vincent prendra Joselito par la main et le conduira jusqu'à son propre foyer où la maman partagera le chocolat et le pain.

Petite histoire simple, mais si riche de signification ! Cet album du Père Castor (1) est un véritable chef-d'œuvre, tant par la profondeur de l'enseignement que par la rare qualité des illustrations. Chaque enfant de France devrait l'avoir pour premier livre de lecture. Et, tandis qu'il en suit les lignes — et de ses yeux et de son doigt — peut-être le papa ou la maman, le grand-père ou la grande sœur, se surprendront-ils, eux aussi, à le feuilleter pour en comprendre la grande leçon : « Ami, ami... », c'est bien là le premier mot que nous devrions apprendre à tout étranger qui arrive dans notre pays.

Renée de
TRYON-MONTALEMBERT.

(1) Ed. Flammarion.

toute origine la pratique de l'action éducative.

Comme nous l'avons signalé, la présence d'enfants immigrés est importante, supérieure en pourcentage à celle des enfants scolarisés. Il suffit de voir les séries de photographies prises dans nos centres. Moniteurs et enfants mêlent les races et les nationalités, à la satisfaction générale.

Si cette étape est franchie avec bonheur et avec un minimum de bavures, il faut aussi gagner la seconde, qui est une lutte de chaque instant. Le Centre de loisirs n'est pas hors du monde, et la vie quotidienne pose les mêmes problèmes qu'à l'école.

Tout au plus, pouvons-nous constater que les libres activités du groupe d'enfants permettent un meilleur contact : telles activités de chant, de danse, de dessin, de jeu dramatique portent en elles-mêmes des possibilités très largement utilisées. C'est ainsi que, à l'image des groupes folkloriques « polonais » de nos associations du Nord, se sont créés des groupes « espagnols » ou « portugais ». De nombreux Centres aérés pratiquent le « repas d'autres pays » ; l'accueil de délégations étrangères est un prétexte à mettre en valeur le caractère multinational de certains groupes.

Le retour de certains enfants dans leur pays d'origine pour les vacances est aussi l'occasion de rassembler des documents, des histoires, des photos, et des objets-souvenirs.

La bibliothèque fournit aussi le prétexte à présenter, par certains enfants, un pays ou un mode de vie qu'ils connaissent bien. Tout cela est-il généralisé ? Pas encore hélas, mais les exemples deviennent de plus en plus fréquents.

De même au niveau de l'encadrement, le nombre de moniteurs africains, nord-africains, espagnols d'origine, dans nos associations, ne cesse de croître.

Malheureusement, l'aide si nécessaire sur le plan du travail scolaire ne peut être réalisée avec la même facilité. Là, l'association peut apporter son dévouement, mais elle doit, la plupart du temps, trouver des relais. Les meilleurs exemples de réussite proviennent de collaboration avec les municipalités, indispensable dès qu'on veut apporter une aide précise. Il est regrettable que les Pouvoirs publics, à l'échelon national, n'aident pas à ce travail.

Il est clair que notre action va gagner en ampleur dans les prochaines années de moins, si la vie des associations de jeunesse peut être assurée. Mais ceci est une autre histoire.

R.D.

Vivre la fraternité

« **P**OURQUOI t'as honte d'être Algérienne?... Moi, je le suis, et j'en suis contente. »

Nous voilà plongés au cœur de la vie des enfants et préadolescents du Maghreb, venus en France avec leur famille. Par cette réflexion de Farida à une de ses camarades, nous ne pouvons plus nous évader de la réalité. Sous le poids des préjugés, des critiques, des moqueries qu'ils subissent, des enfants maghrébins n'osent plus « avouer » qui ils sont. Comme si c'était un signe d'infériorité ! Mais en même temps, nous nous réjouissons de voir Farida qui ne craint pas de relever la tête et de combattre, avec ses mots de fille de 12-13 ans, ces idées pernicieuses qui s'infiltrèrent dans l'esprit de ses camarades. C'est sa façon, et celle de beaucoup d'autres garçons et filles, de construire la paix.

Or, que savons-nous d'eux ? Quelle place leur reconnaissons-nous dans notre société ? Pourtant ils ne comptent pas pour « du beurre ». Ils ont droit à une vie qui les épanouisse, au respect de leurs valeurs ethniques.

par
Geneviève Abt

Actuellement, 30 000 à 35 000 familles algériennes vivent en France. Le nombre d'enfants, de cinq à quatorze ans, s'élève à peu près à 10 000. A ces chiffres, il faut ajouter de nombreuses familles tunisiennes et marocaines.

Le Mouvement C.V.-A.V., attaché à l'éducation chrétienne des enfants et préadolescents, entre eux et par eux, aidé par des responsables jeunes et adultes, rencontre beaucoup d'enfants maghrébins. Ceux-ci vivent constamment en relation avec des filles et des garçons français dans le quartier, le village, à l'école, dans les jeux. Dans ces regroupements habituels se joue l'épanouissement de chacun. C'est là que s'expriment les difficultés, voire les oppositions dues à la différence de race, de culture, de coutumes. Des préjugés risquent de s'enraciner dans le cœur et l'intelligence des enfants, aussi bien français que maghrébins. Préjugés dont nous connaissons la ténacité.

Afin de respecter au mieux chaque enfant et préadolescent, les responsables se doivent de porter une grande attention à leur vie. Ils livrent ici quelques unes de leurs découvertes et de leurs réflexions.

Celles-ci ne prétendent nullement faire le tour de la vie des enfants maghrébins en France. Elles se présentent plutôt comme un témoignage. Et comme un cri de ces enfants qui réclament le respect.

Nés en Afrique du Nord et venus avec leur famille, ou nés en France, les enfants maghrébins possèdent et vivent profondément la culture, les coutumes, les valeurs, la religion de tout leur peuple. Nous les y sentons vraiment enracinés. Cela les distingue de leurs camarades européens. Dans ces différences résident les chances d'une meilleure compréhension entre peuples et les risques d'opposition entre races.

— La fête du Ramadan s'est bien passée. Les filles ont inventé une danse toutes seules... Elles m'ont dit (à la responsable) : « On va te faire voir une danse qu'on a apprise. » Je n'étais pas au courant. Elles ont voulu faire des danses algériennes.

— Pendant le Ramadan, Dalila vient à la maison. Elle dit à Jacqueline (nous étions à table) : « Tu ne fais pas le carême, toi ? »

Dalila, Ahmed, Malika, Fatima, se sentiraient reconnus s'ils peuvent parler librement de leurs coutumes, de leur religion et apprendre à Josiane, André, Robert, Hélène, des chants, des danses, des recettes de leur pays. La découverte réciproque des richesses culturelles de chacun est un moyen sûr d'éviter certaines formes de racisme. Et qui donc, mieux que les enfants eux-mêmes, peuvent se communiquer cela ?

— Pour le Rallye (1), Fatima apporte un disque algérien et apprend les danses aux filles. Elle leur explique le sens : « Chez nous, quand on danse, c'est pour dire quelque chose, qu'on est triste ou joyeux. Ici, c'est une maman qui pleure parce que son fils est parti. Son mari l'a battue. Alors elle se retrouve avec d'autres femmes. Une femme l'invite chez elle pour que son mari ne la batte plus. Puis on prie pour que le fils revienne. Le fils revient, alors on fait une fête pour dire sa joie, et la femme peut retourner chez elle, son mari ne la battra plus. »

— On a fait des crêpes, la prochaine fois les filles algériennes vont nous apprendre à faire des gâteaux algériens.

C'est encore dans les événements de leur vie de tous les jours que les enfants maghrébins nous dévoilent leur souffrance de ne pas être acceptés tels qu'ils sont, à cause de la méfiance qu'ils ressentent à leur égard. Telle Nadia qui, en

montant au local, s'approche de la responsable :

— Tu sais, on est une famille très accueillante, il y a des fois des gens qui viennent chez nous et on les reçoit toujours très bien, on n'a jamais fait de mal à personne. » De famille algérienne, Nadia est mise à l'écart en classe, elle en souffre beaucoup. Elle aime bien venir en réunion parce que là, elle se sent acceptée. Nadia avait demandé à la responsable de passer chez elle, à la maison. Mais faute de temps la responsable n'y était pas encore allée. C'est probablement ce qui a provoqué la réflexion.

L'abbé arrive à la maison d'enfants et dit bonjour aux garçons. En s'adressant à l'un d'eux, il lui dit « Tu es arabe, toi ? » « Ne me dis pas arabe, ça me fait penser à « sale arabe », je suis Marocain », lui répond le garçon.

La famille maghrébine se trouve souvent déracinée dans la société européenne. Par leur fréquentation de l'école, dans bien des familles, seuls les enfants savent lire et écrire et dès leur plus jeune âge, de lourdes responsabilités au sein de la famille, pèsent sur leurs épaules. Il s'ensuit pour eux un tiraillement entre deux mondes : celui de leur famille et celui de la société européenne faisant croire que seul son mode de vie compte. Il arrive que certains enfants rejettent ce peuple dont ils font partie.

— Achila (neuf ans) fait tout à la maison; elle seule sait lire et écrire, c'est presque elle qui commande, elle en arrive à mépriser ses parents.

— De même, Fuzia (dix ans) a les clés de la maison. C'est elle qui va à la poste payer les mandats. Elle fait aussi les achats.

— Zora est très intelligente. Ses parents ne connaissent pas le français. Zora fait le courrier à la maison. Elle en a « marre ». Quand sa petite sœur est née, elle a dit : « Pourquoi on ne lui donne pas un nom français. Moi, je suis Française. »

Enfants français et maghrébins s'accueillent

— Elizabeth dit : « Il y a deux Algériennes dans le quartier. Elles habitent dans la même rue. J'ai été les chercher et avec ma sœur on a joué. »

Nous constatons les innombrables possibilités d'épanouissement et de vie fraternelle que rencontrent enfants maghrébins et français. Redisons qu'elles surgissent essentiellement dans les relations naturelles des enfants entre eux. Rien ne rem-

placera jamais la valeur de leur action pour une plus grande ouverture... Le jeu sous toutes ses formes y tient une grande place et représente un facteur important de compréhension. Mieux que par des paroles, le jeu peut rassembler les enfants qui se sentent en affinité.

— Aline (neuf ans) et Yasmina (dix ans, musulmane) ont décidé de mettre toute leur classe dans le coup pour faire un cadeau à la maîtresse. Yasmina avait la caisse, elles sont allées elles-mêmes faire l'achat et ont refusé que les mamans s'en occupent. « C'est nous qu'on le fait. »

— Akila s'était battue avec Marie-Jeanne. On avait décidé d'aller se promener pour le 1^{er} mai. Toutes les filles étaient là, sauf Akila. La responsable a dit : « Et Akila? Nous partirons quand elle sera là. » Marie-Jeanne est allée la chercher : « C'est avec moi qu'elle est fâchée, alors, j'y vais. » Elles sont revenues réconciliées.

— Françoise (dix ans) a une camarade algérienne qui est à l'hôpital. Elle l'aime bien, mais un problème se pose à Françoise : elle est en nourrice et n'a pas de quoi se payer le voyage pour lui rendre visite.

L'attitude des adultes

L'attitude des adultes, des parents, des éducateurs, joue un grand rôle. En les écoutant, en encourageant leurs initiatives ou en leur suggérant discrètement certaines démarches, ils peuvent énormément faciliter les relations des enfants entre eux.

A l'inverse, les préjugés, les interdits, le comportement de ces mêmes adultes peuvent briser l'élan spontané qui porte les enfants à vivre dans la paix et dans la joie, par le jeu, l'entraide à l'école. Bien souvent, enfants et préadolescents reflètent l'image du milieu dans lequel ils vivent.

— A C., où habitent des Nord-Africains, 75 % des gens ne veulent pas que leurs enfants passent par ce quartier, préférant leur imposer un détour.

— Chez nous, les immigrés sont surtout des Algériens. Il y a aussi quelques

« Education à la fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.). Correspondance et adhésion : 29, rue d'Ulm, Paris-5^e.

familles d'Espagnols et de Portugais. Il y a deux ans, nous avons mis de grands panneaux dans une salle. C'était un peu pour montrer quels camarades les garçons connaissaient. Nous avons été surpris de voir combien les gars sont souvent en lien avec des familles algériennes. Mais cela ne marche que si les parents sont d'accord ou s'ils ne savent pas que leurs enfants fréquentent des étrangers.

— Ahmed ne va pas à l'école. Je l'ai connu en jouant au foot. Je lui apprends un peu le français. Un jour je l'ai suivi. « Pourquoi tu me suis ? » J'ai vu qu'il habitait dans une baraque près du port. Ne pouvant aller le voir tous les jours, je l'ai fait connaître à Patrick qui habite près de chez lui, comme cela il est moins seul. »

Jean-Richard ajoute : « Si vous marquez ce fait dans « Entre copains », ne mettez pas mon nom, car ma mère m'a dit : « Si je te vois parler à un musulman, je te tuera. » Les parents de Jean-Richard sont des rapatriés d'Algérie.

Dans ces cas d'hostilité des parents et des adultes aux étrangers, les enfants risquent fort d'adopter inconsciemment les mêmes attitudes, s'ils ne sont pas aidés par des éducateurs, par un mouvement, à reconnaître tous leurs camarades égaux, porteurs de richesses. S'il faut qu'aussi bien Français que Maghrébins fassent ces découvertes, il n'en demeure pas moins vrai qu'incombe aux enfants européens l'accueil des garçons et des filles venus d'Afrique du Nord.

— Dans la classe de Pascale il y a une Algérienne. Pensant qu'elle était en France depuis peu de temps et qu'elle avait du mal à parler français, Pascale est allée l'aider pendant la récréation, mais la maîtresse l'a attrapée. En réunion elle disait : « Je me fiche de ce que la maîtresse a dit, le principal c'est que je l'ai aidée. »

Les moyens du Mouvement

Le Mouvement C.V.-A.V. prend au sérieux toutes les initiatives d'accueil, toutes les démarches, si petites qu'elles puissent paraître. Il importe de valoriser ces gestes, car nous croyons que par là commence par des actes, en pleine vie, une éducation pour la paix. Une pédagogie s'impose : partant des centres d'intérêt des enfants et préadolescents, elle veut les aider, par le jeu, à épanouir leurs justes aspirations et à s'ouvrir aux autres. Des moyens sont à leur disposition, tels les journaux adaptés à leur âge, les réunions des communautés (réunion hebdomadaire des enfants avec un responsable où ils

peuvent exprimer, à leur manière, ce qu'ils vivent, leurs espoirs).

— Un gars raconte : « Messaoudi a été bien accueilli. Il est musulman, il faisait enrager la maîtresse. Tout le monde le cognait. Après, à deux on le défendait. »

— Pour Noël, les filles voulaient faire quelque chose, une crèche, un sapin. En réunion, Marie-José dit : « Il y a Adjia qui n'aura pas de Noël joyeux, et dans la classe il y en a qui ne parlent que de montagne, de jouets, il n'y a que ça qui les intéresse. Adjia, elle, ne sait pas ce qu'est Noël, elle est musulmane. Elle ne connaît pas beaucoup de filles. »

A partir de là, les filles discutent. Elles en parlent aussi dans la classe de Marie-José. Alors elles ont décidé (classe, communauté et équipe de garçons) de se priver de leur bourse et de demander à Adjia ce qu'elle aimerait. Elles ont été l'acheter (un sac) avec elle et des bonbons pour ses frères et sœurs.

L'accueil et le respect que les enfants maghrébins rencontrent dans les communautés du Mouvement, l'amitié qui les unit aux autres enfants, leur permettent une expression plus grande de leur vie. Ils se sentent plus heureux.

— En réunion, les filles veulent découvrir l'Algérie. Chacune s'exprime sur le

pays : ce qui est bien, ce qui est moins bien qu'en France. Fatima est allée en Algérie pendant les vacances, les filles françaises écoutent bien, s'intéressent.

Une grande fille toute simple

— Sur son bloc Fatima a écrit : « Dimanche je suis allée à la campagne. Une grande fille était toute seule. Elle s'appelle Catherine. Elle était malheureuse. Je lui ait dit de venir jouer avec mes camarades dans les prés. Elle a dit oui, et quand elle est revenue chez elle, son papa l'a battue, car sa maman l'avait appelée mais on ne l'avait pas entendue... Quand on a entendu des cris, on est allé chez elle. On a dit à son papa qu'elle était avec nous pour s'amuser dans les prés et son père s'excusa devant nous, il a dit à sa fille qu'il ne la battrait plus. »

— A une réunion, Nassira se fait des bijoux en pâte à modeler et se met à exécuter des danses arabes; elle a été heureuse de pouvoir ainsi s'exprimer.

— Farida n'est pas venue en réunion à communauté. Elle est allé voir Huguette qui est malade. Chaque jour elle lui porte ses devoirs. Elle est venue avertir ses autres camarades qu'elle ne serait pas là ce soir, pour tenir compagnie à Huguette.

L'accueil et l'action des enfants et préadolescents se répercutent inévitablement sur leurs familles. Ainsi des familles maghrébines entières se sentent davantage comprises et reconnues.

— A une fête du Mouvement, toute une famille algérienne vient. Le papa a acheté des fleurs parce que sa fille en avait besoin pour jouer.

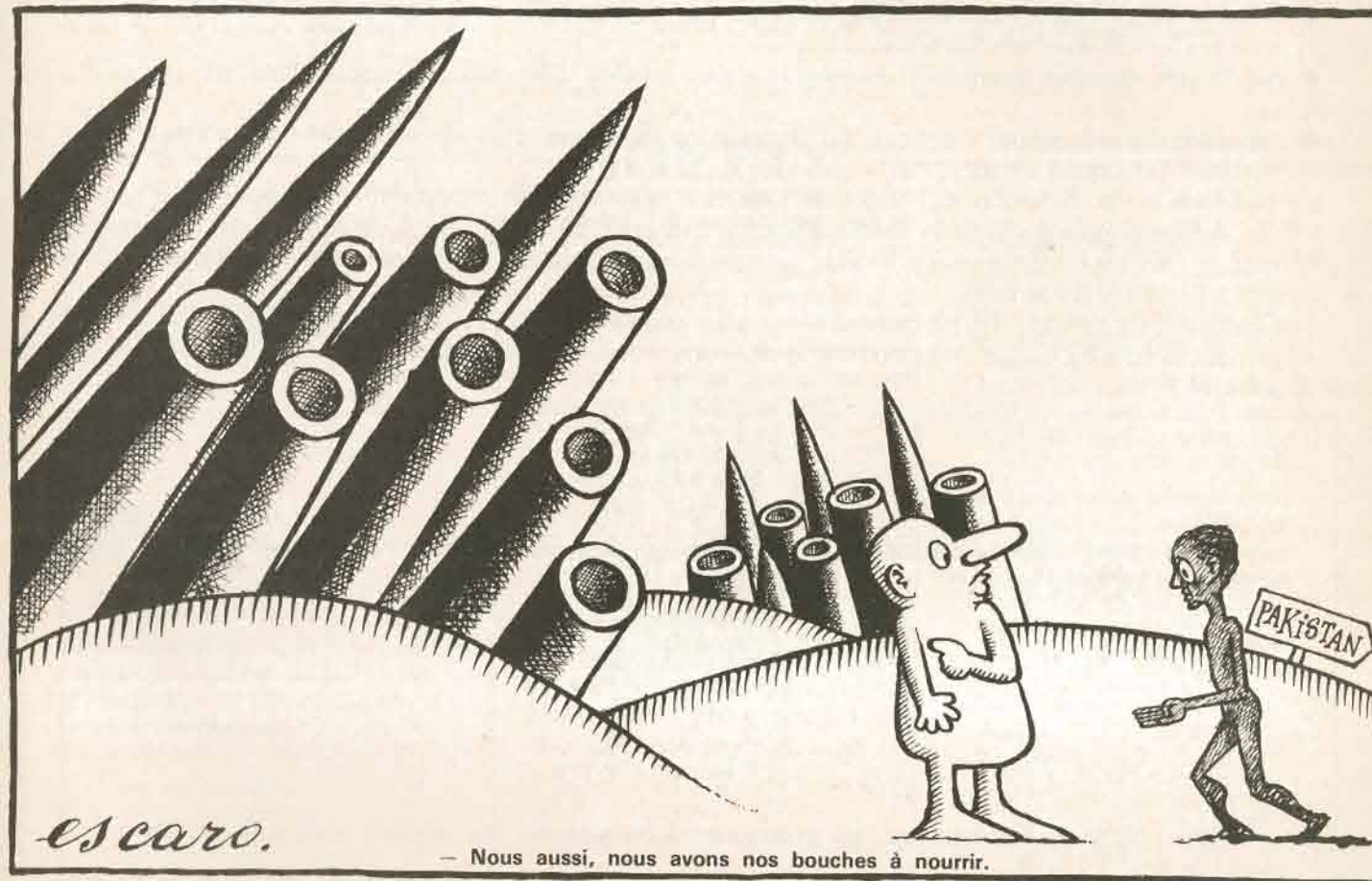
— Dalila (onze ans) fait les commissions le matin et rencontre Jacqueline la responsable. Elle invite celle-ci à venir prendre le café chez sa maman.

Par ces quelques flashes nous voyons que les enfants maghrébins et français se font mieux connaître leur aspiration à un monde vraiment fraternel, leurs efforts pour le réaliser chaque jour, les embûches que notre société leur tend.

Farida, Richard, Brigitte, Ahmed, tous leurs camarades continuent à vivre l'amitié, à construire la paix et à lancer leur appel aux adultes, aux jeunes qui les entourent. Qui entendra ?

G.A.

(1) Fête organisée par les enfants. Ils y invitent leurs camarades et leur proposent d'y participer activement par des jeux, des chants, des danses exprimant ce qu'ils aiment et ce qu'ils sont.



droit & liberté

A la recherche des Antilles

DÉTENTE au Proche-Orient ?

L'ISLAM et le racisme

MAURRAS aux oubliettes ?

droit & liberté

Que faire contre les bidonvilles ?

VIVRE ensemble A BELLEVILLE

Les Gitans sont-ils des parias ?

Un cauchemar quotidien

droit & liberté

Le logement des immigrés

"Ordre nouveau". Ordre nazi

Qu'est-ce qu'un juif ?

droit & liberté

Attention, fascisme !

Des Savoyards s'interrogent

Les marchands de sommeil de Sartrouville

L'Asie des gauleiters

Le M.R.A.P. : il faut s'unir

A l'occasion de l'Année internationale de lutte contre le racisme un acte qui s'impose

Abonnez-vous, faites abonner vos amis à

droit & liberté

- il apporte chaque mois une documentation hors pair sur toutes les questions se rattachant au racisme ;
- rend compte de toute action contre le racisme en France et dans le monde ;
- fournit une masse d'informations, d'arguments, de suggestions à tous ceux qui entendent combattre, individuellement ou en groupe, les préjugés raciaux et leurs effets néfastes ;
- favorise la compréhension entre les hommes de toutes origines, la connaissance des autres peuples, de leurs cultures et de leurs civilisations ;
- publie des dossiers mensuels complets et des articles d'éminentes personnalités sur les sujets les plus divers ;
- constitue un « carrefour » amical, où peuvent se retrouver et s'exprimer des antiracistes venus de tous les horizons politiques et sociaux.

La publication, la diffusion de **Droit & Liberté**, c'est la plus importante contribution qu'apporte le M.R.A.P. à l'Année internationale : la mobilisation permanente de ses dizaines de milliers de lecteurs, réunis chaque mois autour de lui dans une profonde communion de pensée, dans une volonté commune d'œuvrer à la justice, à l'égalité, à l'amitié.

Ces lecteurs, ils doivent, ils peuvent devenir plus nombreux, car les antiracistes sont légion en France. Avez-vous pensé à ce que vous pouvez faire, vous aussi, pour étendre l'influence, le rayonnement de **Droit & Liberté** ?

M _____

_____ (Nom et adresse)

vous prie de trouver ci-joint le montant de _____ abonnements annuels (25 francs l'un) à **Droit & Liberté**, à l'intention des personnes suivantes :

Noms	Adresses

Je vous communique également une liste de personnes à qui pourraient être utilement envoyés des spécimens gratuits de **Droit & Liberté**.

(Règlement à **Droit & Liberté**, 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e, par chèque bancaire ou postal : C.C.P. 6.070-98 Paris.)

Poésie

« ROSE DE TA GRÂCE »

de Marie-Magdeleine Carbet

MARIE-MAGDELEINE CARBET jalonne son chemin dans la vie d'élégants recueils de poèmes qui abritent à la fois des sourires et de l'explosif. Elle dit la vie heureuse, quelquefois réfugiée dans un geste à peine esquissé, dans une fleur oubliée et retrouvée, dans un élan de la chaleur des corps, dans l'amitié règle de vie et le don de soi et la cueillaison invisible des grâces de la rose et des joies. Mais elle ne s'enferme pas dans le cercle enchanté-enchanteur ; il arrive qu'au détour d'une page, elle le brise avec véhémence pour chanter le refus de l'anti-humain au nom de la revendication d'être et d'être libre et de pouvoir devenir plus. C'est alors que surgit, tapi dans les brumes de la nuit, l'hydre du racisme combien fertile en grimaces, et alors elle oppose les armes de sa lumière, les imprécations ironiques d'une certaine lumière.

Son dernier recueil porte le beau titre « Rose de ta grâce » (1). Il me faut résister au désir de beaucoup citer ; on me permettra de cueillir seulement deux poèmes : l'un pour des raisons qui sont certes d'abord personnelles, mais qui très vite s'élargissent à l'horizon de tant des nôtres : c'est, page 27, une sorte d'hymne murmuré « Au Temps », au temps qui passe ; il est dédié à Germaine Meyer, ma belle-mère, qui apporta au MRAP son appui militant dès sa fondation en 1949 et qui nous a quittés l'année dernière.

Une volonté vécue

L'autre poème choisi, le mieux est certainement que nous le mettions intégralement sous les yeux de nos lecteurs car il constitue un de ces actes du cœur qui stimulent la raison dans le sens exactement des objectifs qui caractérisent le MRAP. Il s'annonce en exergue par ce simple extrait des journaux du monde entier un jour de janvier 1968 : « En Afrique du Sud, un cœur de nègre a été greffé sur un blanc par le professeur Barnard ». Titre de ce poème : « Greffe ». « Rose de ta grâce », est-ce une énigme ou, en clair, la volonté vécue d'un évident et complètement logique art d'aimer ?

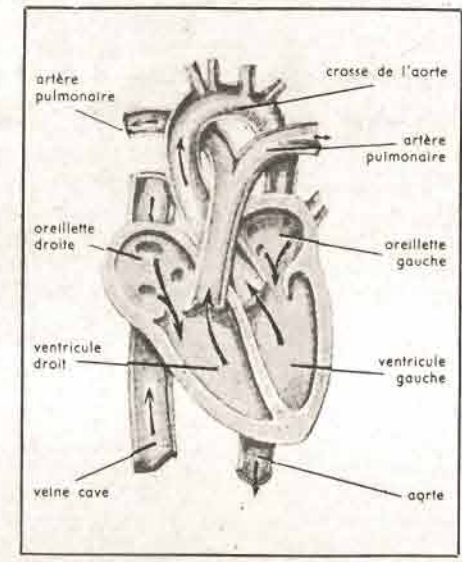
Roger MARIA.

1) Ed. du Cerf-Volant.

GREFFE

Et si mon cœur se souvenait ?
 Marqué à jamais en ses fibres
 Du sceau des brûlures anciennes
 S'il se révélait étranger
 A tes angoisses, à ta haine ?
 Désormais stricte mécanique
 Ni plus ni moins qu'ordinateur,
 Rebelle au jeu de ton cerveau,
 S'il rejetait le poids nouveau
 De tes amours et de ta joie ?
 Si mon cœur de nègre emmuré
 Sanglé en poitrine de blanc
 Refusait d'endosser ta peau ?
 Si de mon rire bafoué
 Il suffoquait... à t'étrangler ?
 S'il te renvoyait à la gorge
 Crachats et mépris encaissés ?
 Si brusquement en toi, montait
 Le fiel des humiliations
 Qui furent mon pain quotidien ?
 Si, retrouvant, impérieux
 Le devoir de se surpasser
 Pour émerger de l'infamie,

Mon cœur persistait dans l'effort
 D'honorer la justice qui
 Git flagellée, front dans la boue ?



Quelques consciences alertées
 Ont confessé crainte timide
 Que le proche destin du nègre
 En lieux supercivilisés
 Se réduise à pourvoir aux greffes.
 Seigneur qui, depuis deux mille ans
 Bras ouverts sur la croix attends,
 Aurais-tu choisi de sauver
 A ce prix tes brebis perdues ?
 Si l'étoile jaune, les camps,
 La famine, les crematoires,
 La bombe-joujou, le napalm,
 Si la terre gorgée du sang
 Des infirmes et des enfants
 Laissent le blanc encor au chaud
 A l'aise, en confort dans sa peau,
 Et si tu décides qu'il faut
 Greffer un cœur nègre à tous ceux
 Dont la disgrâce est d'en manquer,
 S'il te faut nous sacrifier
 Pour qu'enfin règne ton amour
 Christ, nous briguons la faveur d'être
 Volontaires à ton service.

Ce que l'Afrique nous apprend

C'est sur plus de vingt ans que s'échelonne la parution des textes de l'ethnologue Michel Leiris réunis dans le volume publié par les Editions Denoël sous le titre « Cinq études d'ethnologie ». En sous-titre, cet ouvrage porte « Le racisme et le Tiers-Monde ». Jean-François Detrée a posé quelques questions à Michel Leiris.

En introduction à vos Cinq études d'ethnologie, vous fixez le programme suivant à l'ethnologue : liquider l'ethnocentrisme, faire admettre que chaque culture a sa valeur. **L'ethnologue peut donc contribuer à la lutte contre le racisme ?**

● Oui, dès que vous approfondissez un peu l'étude, vous apercevez qu'il n'y en a aucune qui n'ait son intérêt. Par exemple, des cultures apparemment très sommaires, comme celles des Pygmées ou Négrilles de l'Afrique centrale, sont des cultures extrêmement raffinées à certains égards. Les Négrilles, qui vivent de chasse et de collecte des végétaux, ont une connaissance du milieu forestier absolument extraordinaire, on peut dire qu'ils sont inégalables quant à cette connaissance. Il y aurait d'autres exemples : je citerai les Dogons, du Mali, qui ont une cosmogonie et une mythologie d'une richesse étonnante. Bref, je crois qu'un ethnologue digne de ce nom ne peut être qu'antiraciste et il me semble que son point d'honneur doit être de faire valoir, de montrer l'intérêt et la valeur des cultures dont il s'occupe.

Si nous prenons l'exemple de l'Afrique, est-il possible de caractériser, d'une manière globale, la culture africaine ?

● On peut dire que les Africains accordent une grande importance au rythme, au sens le plus large du terme. La vie quotidienne (le travail agricole, la vie religieuse) se déroule dans le cadre d'un rythme (alternance des périodes de fête et de travail, etc.) qui est plus ou moins intégré au vaste rythme cosmique et à celui des réincarnations, à travers la succession des morts et des naissances, senties moins dramatiquement que chez nous. Malheureusement, ce rôle de rythme n'est pas présenté au public occidental de la manière qu'il faudrait. Les trop nombreux films qui montrent des Africains en train de chanter et de danser peuvent donner l'impression que ceux-ci consacrent le plus clair de leur temps à ce genre d'activité, ce qui est une vision fautive. D'autre part pour nous, occidentaux, qui vivons d'une manière totalement désarticulée par rapport aux rythmes naturels, il est intéressant de voir qu'une grande masse humaine conserve ces valeurs. C'est pour nous une leçon.

Y-a-t-il aussi un apport de l'Afrique dans le domaine de la vie sociale ?

● Oui, sur ce plan il y a une chose très remarquable, que déjà en son temps Maurice Delafosse avait notée, disant qu'on ne trouve pas de veuves et d'orphelins dans les sociétés africaines. C'est vrai, au moins dans une large mesure car, avec le jeu de la solidarité familiale (la famille n'étant pas essentiellement, comme chez nous, qu'un petit noyau conjugal), un enfant,



D.R.

un orphelin, trouvera toujours un parent pour le recueillir, et une veuve, de même, ne sera jamais abandonnée, il y aura toujours un groupe qui la prendra en charge. C'est évidemment quelque chose d'important.

L'Afrique a-t-elle résolu, d'une manière aussi heureuse, d'autres problèmes ?

● Bien sûr, les problèmes n'y sont pas tout à fait les mêmes qu'en Occident ; mais les sociétés africaines ont trouvé, dans énormément de cas, des solutions très heureuses. Il y a par exemple, des modes d'agriculture qui peuvent paraître extrêmement rudimentaires, des plus frustrés, mais qui sont au fond, très appropriés aux conditions du terrain. Par exemple, la culture à la houe s'avère souvent plus appropriée que la culture à la charrue.

En somme les Africains ont su construire leur civilisation sans rompre l'équilibre de la nature. Là aussi, il semble y avoir une leçon pour l'Occident, qui met en danger sa propre existence à travers la pollution et la rupture des équilibres fondamentaux. Mais n'y a-t-il pas des raisons à cette ignorance des richesses de l'Afrique ?

● Oui, il y a une chose entre autres, qui porte à sous-estimer les civilisations africaines : le fait que les Africains ont presque toujours bâti avec des matériaux périssables. Il y a, par exemple, une très belle architecture soudanaise, mais qui est une architecture en terre séchée, donc éminemment fragile et qui ne dure pas. Alors, bien sûr, à côté des Egyptiens, des Grecs, etc. qui nous ont légué des monuments mirifiques, parce qu'eux travaillaient la pierre, on a l'impression que les Africains n'ont rien fait, mais c'est tout à fait faux.

Peut-on parler d'une richesse de la pensée africaine ?

● Je crois qu'il existe une pensée africaine extrêmement riche. Mais, évidemment, les sujets d'intérêt, les types d'organisation sociale, les problèmes en face desquels se trouvent les gens ne sont pas les mêmes que les nôtres, de telle sorte

British Museum



A gauche, un masque du Bénin (Nigeria) datant du 16^e siècle.
A droite, la mosquée de Djermé (Mali).

qu'il faut reconnaître des différences profondes, quant aux modes et au contenu de la pensée. Il faut se rendre compte que l'Occident s'est développé sous le signe de la technique, et toute notre pensée est allée dans ce sens. Bien sûr, je vous parlais de techniques africaines très appropriées aux conditions naturelles, mais le fait est que les civilisations africaines n'ont jamais été centrées sur la technique (dominées par le souci d'appropriation et de maîtrise du monde qui caractérise la pensée de l'Occident), elle a eu d'autres soucis, esthétiques notamment. Alors, bien sûr, la pensée africaine est plus marquée par cela, mais ce n'est pas du tout une question d'aptitudes.

Quand on parle de l'apport de l'Afrique à la culture occidentale, on évoque le plus souvent l'art africain.

● Il se trouve en effet qu'historiquement, à un moment où les Africains étaient encore tenus en piètre estime, bon nombre d'artistes occidentaux, Matisse, Picasso, les expressionnistes allemands, et d'autres, ont été frappés par la valeur extraordinaire de la sculpture africaine. Mais, là aussi, beaucoup de gens seront portés à considérer que dans l'art africain il y a quelque chose d'enfantin, du fait que ce n'est généralement pas un art naturaliste. Or, on ne peut pas dire que les Africains sont foncièrement incapables d'un art naturaliste ; ils ont montré le contraire puisqu'il y a l'art d'Ifé (au Nigeria), par exemple, dont on sait maintenant qu'il s'est développé sans influence occidentale, et qui est presque aussi « naturaliste » que l'art grec classique. Mais les Africains, en général, ne se sont pas souciés de faire « naturaliste » ; si l'on prend l'exemple de leurs statues religieuses, qui étaient des instruments de culte, susceptibles d'être les réceptacles des forces spirituelles qu'ils représentaient, eh bien, pour que ces objets puissent être ainsi habités, il suffisait de quelques indications, et il n'y avait aucun besoin de faire un portrait. Ce qu'on peut dire, c'est que l'art naturaliste s'est développé en Occident lorsqu'il est devenu un art spectaculaire ; mais un art essentiellement instrumental n'a pas à être naturaliste, il lui suffit d'évoquer. Cela ne veut pas dire pour autant que le sentiment esthétique est exclu. La preuve en est que, dans bien des langues africaines (quoi qu'on ait pu dire) on trouve un terme pour désigner la beauté, hors de toute référence à l'utile. Et même dans les langues où ce vocabulaire proprement esthétique n'existe pas, on trouve certains moyens d'expression (exclamations, par exemple) qui remplissent la même fonction.

Pour revenir à des considérations plus générales, ne peut-on pas dire que les découvertes de la paléontologie jettent une lumière nouvelle sur l'Afrique ?

● La perspective est maintenant bien différente de ce qu'elle était il y a quelques dizaines d'années. Avant, la grande idée

était de donner pour berceau à l'humanité les régions situées au Sud de l'Himalaya. Or, les découvertes récentes montrent que c'est en Afrique que l'on trouve les restes les plus anciens d'êtres humains. Donc, jusqu'à plus ample informé, l'Afrique serait le plus ancien foyer de l'humanité. Au fond, il serait logique d'avoir pour les Africains le respect qui est dû aux aînés...

Si tels sont les principaux aspects de la contribution africaine à l'histoire de l'humanité, qu'en est-il de la culture africaine contemporaine ? Va-t-elle pouvoir perpétuer la richesse de la tradition ?

● C'est un problème terrible, il faut bien le dire. La jeune génération d'intellectuels, d'hommes politiques et d'artistes rappelle souvent avec vigueur l'originalité culturelle de leur continent. Mais il y a l'influence énorme du passé colonial et, d'autre part les exigences du développement économique (industrialisation, urbanisation) qui font peser sur ces cultures un risque énorme de destruction.

Si l'ethnologue peut effectivement contribuer, comme vous venez de le montrer sur l'exemple de l'Afrique, à mettre en valeur des sociétés différentes de la nôtre, son rôle n'est-il pas plus ambigu qu'on ne le pense ? Ce problème a été assez vigoureusement évoqué au Congrès des Africanistes, à Montréal (octobre 1969), où des représentants du Black Power ont dénoncé le rapport instauré, par le travail même de l'ethnologue, entre un sujet connaissant (l'Européen) et un objet connu (le Noir) ; rapport qui est une porte ouverte à l'attitude la plus authentiquement raciste puisqu'il conduit à ne pas reconnaître l'Autre comme sujet, mais simplement comme objet d'étude (c'est un problème soulevé aussi par Robert Jaulin, dans « La Paix Blanche », à propos des massacres d'Indiens en Amazonie).

● Oui, j'ai entendu des attaques analogues au Symposium qui s'est tenu à Alger, au moment du Festival. C'est une réaction normale, car l'ethnologie s'est en effet développée dans le cadre colonial, et bon nombre de chercheurs sont restés marqués par un sentiment, inconscient, de supériorité. Le juste remède ne serait-il pas qu'il se développe une ethnologie de l'Occident, faite par des ethnologues africains qui viendraient travailler ici, renversant les rôles et nous donnant, à notre tour, le statut d'objet ?

Propos recueillis par Jean-François DETREE.

Les relations inter-raciales au microscope

LA Seconde Guerre mondiale a marqué la fin de l'ère coloniale. Quantité de pays, en Afrique, en Asie, ont pris conscience de la nécessité d'exister par eux-mêmes et de réclamer leur indépendance que certains ont obtenue par la lutte armée et d'autres parce qu'elle correspondait à la volonté (très peu désintéressée) du colonisateur.

En 1970, pourtant, des peuples continuent à subir le joug colonial tandis qu'ailleurs s'est instauré un néo-colonialisme particulièrement rentable pour les anciennes métropoles.

Si, dans certains cas, « les modes extrêmes de domination ont disparu avec le démantèlement des empires, les disparités économiques qu'ils sanctionnaient socialement et géographiquement — entre continents, Etats ou régions — n'en persistent pas moins. La main-d'œuvre intellectuelle et manuelle se concentre partout dans le monde vers les pôles les mieux équipés : centres urbains, industriels ou administratifs. Les brassages de population qui en résultent s'accompagnent de tensions, voire de violences... Distinctifs, par certains côtés de notre temps et gros d'incertitudes, ces phénomènes réclament des études particulières ».

Une lacune comblée

L'intérêt croissant pour ce qu'on peut appeler les relations inter-ethniques faisait cruellement ressentir l'absence en France d'un organisme — comme il en existe à l'étranger, en particulier à Londres avec le « British Institute of Race Relations », aux Etats-Unis, en Italie, etc. — susceptible de centraliser, de coordonner et d'encourager les recherches dans ce domaine.

En 1966, le ministère de l'Education nationale décidait de créer un Centre d'études des relations inter-ethniques, au sein de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, ou, depuis quelque temps, une équipe de sociologues avaient entrepris des recherches sur le terrain, la région Provence-Côte d'Azur-Corse offrant d'énormes possibilités d'études, étant donné le brassage de populations qui s'y produit, et l'université de Nice, se caractérisant comme une université jeune, en pleine expansion et à vocation internationale.

« Toutes ces raisons et une volonté de décentralisation expliquent l'implantation à Nice de ce qui fut le C.E.R.I.N. (Centre d'études des relations interethniques de Nice) et qu'on appelle aujourd'hui l'I.D.E.R.I.C. (Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles) », nous dit André Labarrère, son secrétaire général.

Nous l'avons rencontré au siège de

l'I.D.E.R.I.C., qui est abrité, fort étroitement d'ailleurs, rue Verdi, au rez-de-chaussée d'une villa entourée d'arbres dans le quartier des musiciens.

« Le statut de l'I.D.E.R.I.C. n'est pas encore définitivement arrêté, poursuit A. Labarrère. En effet, le caractère particulier de ses objectifs, la spécificité de son champ d'étude et surtout la vocation nationale de ses activités ne permettent pas de lui attribuer un statut d'U.E.R. ordinaire ».

Au service des autres...

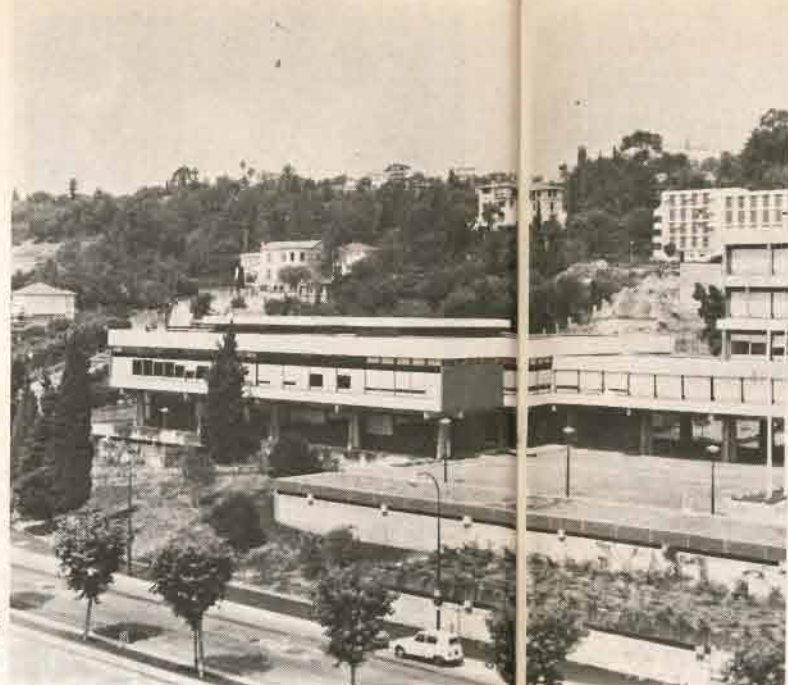
Il a été ainsi envisagé de le transformer en service d'intérêt commun à la disposition d'autres organismes ou universités qui s'intéresseraient aux recherches de l'I.D.E.R.I.C., l'université de prédilection restant celle de Nice.

« Ce serait en fait la confirmation dans les textes d'une situation existante puisque l'I.D.E.R.I.C. travaille en relations étroites par exemple avec le Centre Charles Richet que dirige le professeur Bastide, sur la situation des Antillais, des Africains, des Haïtiens en France, avec le C.A.S.H.A. (Centre africain des sciences humaines appliquées) d'Aix-en-Provence sur l'apprentissage social des enfants d'origine étrangère.

« Nous passons des accords avec des établissements spécialisés dans les diverses disciplines, qui interviennent dans nos recherches par nature pluridisciplinaires. Nous les aidons par le biais du financement et par une participation plus directe : organisation de tables rondes, de colloques, etc. »

Ainsi en 1969, en collaboration avec d'autres organismes universitaires, l'I.D.E.R.I.C. a organisé une table ronde sur « les problèmes posés par la migration des ressortissants des D.O.M. en France métropolitaine » et un colloque sur les syndicats et la main-d'œuvre étrangère auquel participèrent les responsables des grandes centrales syndicales françaises et belges.

Disposant d'un budget autonome et d'une infrastructure administrative solide



La faculté des Lettres de Nice (notre photo) abrite la bibliothèque de l'I.D.E.R.I.C. dont les travaux aident à la compréhension des problèmes de notre temps.

— ce qui n'est pas toujours le cas dans l'université française — l'I.D.E.R.I.C., qui est dirigé par M. Pierre Bessagnet, professeur d'ethnologie à la faculté des Lettres de Nice, fonctionne selon plusieurs axes bien précis, autour desquels s'articulent l'essentiel de ses activités.

En premier lieu, la constitution d'une section de documentation et d'une bibliothèque, qui depuis mars 1969, est abritée dans les locaux de la bibliothèque universitaire (section Lettres) magnifiquement située sur les hauts de Nice.

« Notre bibliothèque est déjà la plus importante d'Europe continentale. Elle rassemble trois mille documents — ouvrages, périodiques, microfilms — et se développe au rythme de mille cinq cents à deux mille volumes par an, notre but étant d'atteindre vingt mille. »

« Sous la responsabilité de Paul Wald, assistant de sociologie à la faculté de Nice, la bibliothèque dispose de son propre système de classement qui tient compte du besoin d'avoir recours à plus long terme aux techniques de l'automatique documentaire, et d'une complète autonomie scientifique. Elle est à la disposition de tous les chercheurs intéressés et susceptible de fournir des informations, des bibliographies, à ceux qui ne peuvent venir sur place. »

Comme des militants...

André Labarrère, qui partage son temps entre ses fonctions de secrétaire général de l'I.D.E.R.I.C. et d'enseignant de littérature comparée à la faculté de Nice, parle avec conviction et enthousiasme des activités de l'Institut. Même impression quand on écoute Michel Oriol, maître-assistant de

sociologie, directeur de la section de formation, autre secteur très important de l'I.D.E.R.I.C. Son extension justifie sa prochaine transformation en centre associé qui disposera d'une certaine autonomie au sein de l'I.D.E.R.I.C.

Chaque année, la section de formation organise des sessions d'une semaine sur un thème défini, ouvertes aux chercheurs confirmés ou en voie de formation, du niveau du 3^e cycle. Ainsi le sujet choisi pour 1968 était : « Relations économiques et relations interethniques » et pour 1969 : « Linguistique et relations interethniques ».

« En 1970, explique Michel Oriol, notre session de formation qui s'est déroulée du 14 au 19 décembre à l'U.N.E.S.C.O. a porté sur l'alphabétisation fonctionnelle et sur les modalités d'une campagne de formation des adultes en pays africains. Nous avons entrepris en 1969, une recherche dans ce sens en Tunisie, pour le compte de l'U.N.E.S.C.O., et avions participé à un séminaire organisé à Tunis du 18 mai au 5 juin 1970 sur ce même sujet. D'où l'idée d'y consacrer aussi notre session de formation, dans la mesure où nous avons acquis une certaine spécialisation dans ce domaine, qui peut paraître assez éloigné des problèmes directement interethniques.

« Pourtant, il existe un double aspect lié aux préoccupations de l'I.D.E.R.I.C. Tout d'abord, on se trouve en présence du redoutable problème de l'occidentalisation des méthodes d'enseignement et de formation, phénomène qui entraîne des conséquences catastrophiques pour l'avenir des cultures autochtones, qui aboutit à la constitution d'élites culturelles coupées de la base et à la dévaluation systématique des traditions locales. D'autre part, cette étude constitue une occasion privilégiée

La vocation de l'Institut d'Etudes et de Recherches Interethniques de Nice est de mieux connaître les mécanismes qui régissent les relations entre hommes de diverses origines.

de coopération interethnique internationale. « Nous avons l'avantage, par rapport aux organismes internationaux, d'intervenir uniquement au titre universitaire, ce qui nous laisse une plus grande liberté d'action et de conception.

« Notre tâche, en ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, est de déterminer les besoins fondamentaux dans ce domaine de la communauté concernée, en tenant compte de ses motivations ; je vous le rappelle, l'alphabétisation traditionnelle avait pour seul objectif d'apprendre à lire et à écrire, sans tenir compte de la spécificité des adultes et de leurs activités économiques.

« Donc, pour répondre aux nécessités d'une alphabétisation fonctionnelle, nous pratiquons des enquêtes de terrain, études où interviennent l'économie, la linguistique, l'anthropologie, la psychologie sociale, la sociologie, etc. C'est là que la vocation multidisciplinaire de l'I.D.E.R.I.C. prend tout son sens ».

Accueillir, former, enseigner...

« Pour compléter nos sessions de formation, nous nous orientons vers l'organisation de stages. A terme, nous voudrions fonctionner comme centre de formation des chercheurs, des experts internationaux, des fonctionnaires des pays du Tiers-Monde, des techniciens de la coopération, etc. Un exemple : celui des soldats du contingent qui partent enseigner en Afrique ou ailleurs sans aucune adaptation à des cultures extrêmement différentes de la nôtre ; non préparés ils ont le sentiment que leur tâche pédagogique est inefficace et revient avec des préjugés : ils imputent leur échec à l'inaptitude des gens auxquels ils s'adressent. C'est là un des fondements du racisme ».

Autre activité importante de l'I.D.E.R.I.C. : la recherche. Une quinzaine de recherches sont actuellement en cours à l'étranger, dans la région Provence-Côte d'Azur, et dans le reste de la France. Elles tournent autour de quelques grands axes : l'insertion des mains-d'œuvre étrangères en milieu culturel différent — la situation des ethnies francophones, la situation des populations noires dans l'ensemble de la société mondiale, les problèmes interethniques posés par la coopération technique et culturelle, les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement, et des études théoriques générales qui comportent en particulier un groupe de

travail sur les mariages mixtes franco-américains et judéo-chrétiens.

Pour répondre à l'une de ses vocations qui est non seulement de regrouper et de coordonner, mais aussi de diffuser les résultats de ses travaux (recherches, actes de colloques, tables rondes, et sessions de formation). l'I.D.E.R.I.C. a élaboré une politique de publications suivant deux directions : d'une part, des multigraphies dont deux numéros sont déjà parus (« Développement et organisation des études interethniques en France » et « Relations économiques et relations interethniques ») et d'autre part une collection d'ouvrages et de cahiers périodiques intitulés « Ethnies » dont la réalisation matérielle serait prise en charge par les éditions Mouton de La Haye.

La fonction de recherche de l'I.D.E.R.I.C. se double d'une fonction pédagogique étroitement liée à la première : un enseignement donné à l'I.D.E.R.I.C. qui prépare à un doctorat de troisième cycle et un enseignement de licence et de maîtrise offert par la section de sociologie de la faculté des Lettres de Nice, où l'on retrouve les collaborateurs de l'I.D.E.R.I.C. Ainsi, les futurs chercheurs, ou enseignants peuvent recevoir dès le départ, la formation nécessaire pour la préparation de thèses directement en liaison avec les grands thèmes de recherches de l'Institut.

Il nous est apparu nécessaire, à « Droit et Liberté » de faire connaître, serait-ce schématiquement, l'existence et les caractéristiques d'un Institut unique en France, dont la vocation est de mieux connaître les mécanismes qui régissent les relations entre hommes de diverses origines, que régissent des lois sociales, des critères, des principes, des conventions différentes. A nous ensuite de tirer les conclusions et d'utiliser concrètement les résultats de ces études.

Marguerite KAGAN.

Urgent

Avez-vous renouvelé votre abonnement à

droit & liberté

Aux Halles et alentour

Les décisions du Conseil de Paris

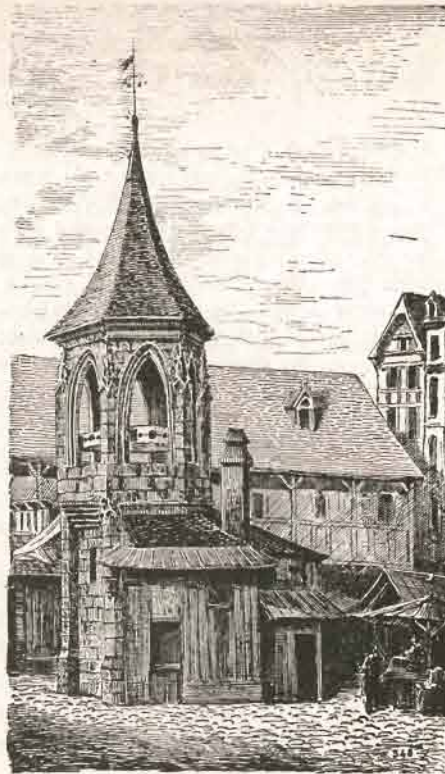
Le mois passé, par 51 voix contre 37, la majorité du Conseil de Paris a donné le feu vert pour entreprendre l'aménagement du quartier des Halles, sur la base des propositions qui prévoient de transformer cet emplacement en quartier d'affaires.

Dans notre prochain numéro, cette rubrique sera consacrée à la brocante, restaurants et gadgets aux Halles.

Plus de 200 000 m² absorberont des bureaux et des commerces.

Il est à craindre que la population ne soit durement touchée par ces mesures, puisque 1 550 logements seront détruits très rapidement. Les 3 300 habitants trouveront sans doute difficilement à se reloger dans les 780 logements construits alors, puisque ceux-ci seront de haut standing.

Ce qui semble certain pour l'instant, c'est la démolition pour le début de



PARIS - Piloni des Halles (XVII^e siècle).

l'été 1971 de six des douze pavillons Baltard, afin de creuser la station du métro-express : Chatelet.

Les petits commerces récemment ouverts dans notre quartier, leur effort incessant pour faire revivre et animer les Halles (comme la Quinzaine commerciale qu'organise le passage du Grand Cerf — notre vis-à-vis —), tout ce potentiel d'ingéniosité, de travail et d'investissement mérite cependant qu'on le prenne en considération. C'est pourquoi « Droit et Liberté » ouvrira toujours largement ses colonnes, dans le cadre de cette rubrique pour les aider, à se faire connaître et à se défendre...

Bernard SANNIER-SALABERT

MAX-COIFFURE

27, rue du Pont-Neuf
Paris-1^{er} - Tél. : 508-55-42

Des prix :

Madame : Shampoing - Mise en plis 10 F

Monsieur : Coupe - Shampoing - Coiffage 12 F

(Service compris)

UNIQUE

Chaîne stéréo
Haute Fidélité 20 watts
890 F complète (45 F par mois)

Comprenant :

UNE TABLE DE LECTURE B.S.R. avec tête de lecture magnétique
UN AMPLI-PREAMPLI TRAFALGAR
DEUX NOUVELLES ENCEINTES OXFORD

EUROP'CONFORT
87, bd de Sébastopol, Paris-2^e - Tél. 236.38.76

Restaurant Varsovie

Spécialités polonaises

10, rue Etienne-Marcel - Paris-2^e
Tél. : 508-55-42

Ambiance musicale : André Ropski
Fermé le dimanche

Pas de Noël sans musique...

Voyez MASSPACHER

27-41, passage du Grand-Cerf
Paris-2^e 231-02-02

Guitares - orgues - jouets musicaux.

Et recommandez-vous de ce journal...

dynamisez votre action publicitaire...

une nouvelle équipe à votre service : conception et créations publicitaires maquettes, prises de vues, logos, édition de prospectus, dépliants et catalogues, mise en page, etc.

dynamic/publicite
85, rue Rambuteau - Paris 1^{er} - tél. : 231.03.42

Anniversaire

Cette voix sur l'abîme...

par Roger Chateauneu

DANS la région de Paris — et dans d'autres villes, probablement — on voit parfois des inscriptions : « La France aux Français ». Certaines ont été laborieusement peintes, en hautes lettres. Les auteurs de ces proclamations ont pris tout leur temps. Et il faut croire que souvent, personne n'a eu le temps de les effacer. C'est une poignée d'irresponsables qui barbouille ainsi les murs, dira-t-on. Et puis, après tout, pourquoi la France ne serait-elle pas aux Français ?

Il y a quelque temps, dans une station de métro. Au long d'un couloir, une suite d'affiches représentent une belle jeune femme en sous-vêtements. Sur toutes ces affiches, en grosses lettres rouges — que l'on me pardonne d'écrire à mon tour cette infamie, mais il le faut — partout, ces mots : « Salope juive ».

Je sais : quelques provocateurs. Ne donnons pas trop de publicité à ce genre d'affaires, parce que c'est les encourager.

Ailleurs. Je ne me rappelle plus l'endroit, comme tant d'autres Parisiens je n'inscris pas les endroits où mon pied rencontre une sanie sur le trottoir. A tort ou à raison, je préfère oublier. Mais cela quand même n'est pas tout-à-fait sorti de mon esprit, et une fois encore, pardonnez-moi de redire cette abomination, frères et sœurs de race noire, mes camarades : « Les négresses sont des bêtes qui puent dans le métro ».

Dans le « Nouvel Observateur », lettre de J.P.C., « Retour du Tchad » : « J'ai eu la stupéfaction d'entendre des phrases de ce genre : J'aimais bien enfoncer ma baïonnette dans le ventre des prisonniers, ça faisait un curieux bruit ».

Horreur, haine, laideur.

Et lu aussi dans « Le Monde » une phrase évoquant les femmes que, dans le Sud Vietnam, on a fait violer par des chiens.

C'est un article sur Ludwig van Beethoven que « Droit et Liberté » m'a

D.R.

demandé d'écrire. Et l'on peut se demander pourquoi je commence par consacrer tant de place à l'ignominie, au lieu de parler de la IX^e Symphonie, ou bien de ce passage que je ne peux entendre sans larmes, dans le Quatuor n° 15, opus 132 en la mineur, le troisième mouvement, molto adagio et andante, ces pages surnaturelles, les plus sublimes peut-être que l'homme aient rêvées, écrites.

Il y a tant de haine sur terre, et l'homme persévère à tel point dans la haine — point tous les hommes, certes,



Elle Kagan

mais quelques-uns et cela suffit — tant de haine qu'on se prend à croire qu'un jour il viendra un signe géant de la colère, une apocalypse. Rappelons-nous. Teller, le physicien de la bombe H, a dit, à la télévision : « Je pense toujours qu'il fallait faire cette bombe ». Que d'autres le jugent à ma place. Rappelons-nous aussi que Einstein a regretté la bombe A — mais le crime de Hitler a commandé la chaîne d'événements sans lesquels il n'y aurait peut-être pas encore cette épée de feu, au-dessus de nos têtes.

Rappelons-nous qu'ils existent déjà, les poisons capables de transformer notre monde en planète de paralytiques, d'aveugles et de fous. Rappelons-nous que toute insulte à l'esprit entraîne, toujours, partout, une réponse terrible de l'esprit. Et que si l'homme peut beaucoup de forfaits, il peut, aussi, toutes les vengeances.

Et bien que je ne sois pas juif, je pense, parce que d'ailleurs leur foi et la

mienne puisent aux mêmes eaux : Malheur au monde dans lequel le poids des Justes cessera de peser assez lourd.

Sur un plateau de la balance, il y a cette inconcevable accumulation de folies, le martyre des trois milliards d'hommes tués au cours de cinq mille guerres livrées par l'humanité. Ce qui se passe au Brésil — et ces tortures ne sont pas descriptibles. Ce qui se passe partout, en France, à Paris, sur cette terre où nous n'avons pas appris à dire à chaque homme : « Mon frère ». Et à agir en frère. Et sur l'autre plateau il y a bien, nous le savons, les institutions internationales, les pactes, les traités, les conférences, tout cela qui n'est pas inutile, qui est indispensable.

Mais qui ne fera jamais l'équilibre, parce que le mal court aussi vite que les remèdes, sans la lumière de l'amour. Que la mort est toujours gagnante, que l'épouvante arrive toujours au rendez-vous s'il n'y a pas, plus haut que les précautions, plus haut même que les intentions généreuses, affirmées et répétées, cette libre et vivante lumière dans notre ciel : le sens du sublime.

L'espérance, par le pouvoir de la beauté. Cet avertissement mystérieux qui nous frappe au cœur tout à coup, en regardant le sourire d'un enfant, en écoutant ce dialogue passionné des cordes dans une phrase de Beethoven, phrase, suivant l'expression de Romain Rolland, qu'il semble avoir écrite avec son sang. Cet appel d'un royaume invisible, qui nous enseigne à regarder, à voir enfin les visages des autres autour de nous, et par la vertu duquel nous nous mettons à croire et à oser — pour vaincre.

Nous la vaincrons, cette honte, avec le secours de ce compagnon mort pendant une tempête de neige, le 26 mars 1827, juste à l'instant où il y eut un éclat de foudre, qui continue de nous parler et fléchit nos cœurs sans les affaiblir, nous ramène à la raison, dans les moments où la furie de la vengeance est près de nous emporter.

Et de nous transformer en assassins, à notre tour.

Daly



Vêtements de Peau

508.13.67

8, Rue de Braque PARIS 3^e
R. C. SEINE 63 B 3441

combat pour la paix

Mensuel édité
par le Conseil National
du Mouvement de la Paix

35, RUE DE CLICHY, PARIS-9^e

Tél : 874-35-86 - C.C.P. Paris 10.072-53

SPÉCIAL CONGRÈS

numéro 241.242

Une équipe de 12 collaborateurs rendent compte des travaux du Congrès du Mouvement de la Paix, de ses conclusions.

Au sommaire de ce numéro :
- Pourquoi non au barrage de Cabora-Bassa (une étude d'E. Mathiot).
- Images du Canada et du Labrador (un reportage de G.A. Astre).

Abonnement 1 an (10 numéros) : 18 francs.
Abonnement « Jeunes » : 15 francs.
Prix du « Spécial Congrès » : 3 francs.

« Les origines du conflit du Proche-Orient », une plaquette réunissant les 3 dossiers publiés par Paul et Henriette Jacot dans « Combat pour la paix ». L'exemplaire : 2 francs.

Connaissez-vous

Pourquoi ?

Connaissez-vous ce magazine qui... n'est pas comme les autres ?

Edité par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, « Pourquoi ? » traite, chaque mois, de sujets variés, dans un esprit de progrès et de rigoureuse objectivité qui sont la marque de l'idéal laïque. Présenté avec beaucoup de goût, d'un format très pratique, rédigé par une équipe de journalistes dynamiques, « Pourquoi ? » vous propose 128 pages de lecture passionnante. Abonnement : 20 F (C.C.P. Paris 1282-52). Spécimen gratuit sur simple demande, en vous recommandant de « Droit et Liberté ». « Pourquoi ? », 3, rue Récamier - Paris-7^e.

Bonne année, camarades !

AVEC cette exceptionnelle livraison de *Droit et Liberté*, le M.R.A.P. apporte sa première contribution à l'Année internationale contre la discrimination raciale. Ainsi nous répondons à l'invitation de l'Organisation des Nations-Unies, qui a décidé à la quasi-unanimité des Etats membres, que tous les pays consacreront l'année 1971, toute entière, à la lutte effective contre le racisme.

Richement présenté, d'une pagination supérieure à l'accoutumée, son contenu alliant avec bonheur une documentation substantielle aux exigences de l'actualité, ce numéro de *Droit et Liberté* constitue un instrument de première importance pour tous les antiracistes. Sa diffusion la plus large est une tâche d'honneur pour tous nos militants, tous nos amis ainsi que les lecteurs et abonnés que nous appelons à nous aider. La bataille pour la diffusion de *Droit et Liberté* est le prolongement indispensable des efforts poursuivis par les rédacteurs et les administrateurs de notre revue pour le maintenir en vie. Comme toute la presse d'opinion - celle qui entend rester libre - *Droit et Liberté*, sous le poids de charges de plus en plus écrasantes est menacé dans son existence. Ce numéro spécial doit être pour tous nos amis un stimulant impératif dans la défense de notre revue.

ALORS que s'amorce une année décisive dans notre combat, une réflexion s'impose : le racisme est bien un des plus graves fléaux de notre temps ; c'est pourquoi l'O.N.U. a décidé de consacrer toute une année à combattre ses méfaits. Certes, il y a loin encore d'une telle décision, à son application effective. Sans l'intervention des peuples l'intention des Etats pourrait bien rester sans grand effet pratique. Si la décision de l'O.N.U. vient

encourager ceux qui, de par le monde, mènent le même combat que nous, sa proclamation, d'une « Année internationale contre le racisme » est avant tout la reconnaissance de la puissance du courant antiraciste à laquelle l'assemblée des Etats ne peut demeurer insensible. C'est dans cet éclairage que le Conseil national du M.R.A.P. a adopté, pour 1971 un important programme d'initiatives et d'actions qui fait sa part de responsabilité à chaque organisme du Mouvement, à chaque comité régional ou local, comme à chaque militant.

par
Charles PALANT,
Vice-président du M.R.A.P.

Si la participation de chacun s'inscrit effectivement dans le contexte international, cependant il convient d'apprécier les conditions de notre lutte sur le terrain qui est le nôtre, c'est-à-dire, la France dont les représentants ont voté la décision de l'O.N.U.

POSONS, sans malice, quelques questions. Que va faire le gouvernement de notre pays ?

Le gouvernement de la France va-t-il continuer à tenir pour lettres mortes les précédentes résolutions de l'O.N.U. condamnant la politique de l'apartheid en République Sud-Africaine ? Restera-t-il un pourvoyeur d'armes du seul Etat officiellement raciste ?

Le gouvernement français va-t-il enfin ratifier la Convention internationale contre la discrimination raciale ? La Convention internationale des droits de l'homme ?

Va-t-il se décider à proposer au parlement l'examen et le vote des projets de loi antiracistes dont notre législation est si paradoxalement dépourvue ?

Va-t-il prendre les mesures pour imposer

le respect des lois existantes et adopter celles qui font défaut de manière à améliorer le sort souvent dramatique, inhumain des millions de travailleurs immigrés ?

Va-t-on enfin s'inquiéter de la prolifération des groupements et journaux racistes et antisémites, dont les campagnes de haine jouissent de la plus totale impunité ?

Les pouvoirs publics vont-ils, comme les décisions de l'O.N.U. leur en font expressément le devoir, accorder leur soutien à ceux qui, comme nous, poursuivent inlassablement l'action contre toutes les formes du racisme ?

La répression des menées racistes n'est d'ailleurs que l'aspect mineur du problème, si l'on mesure ce que la puissance des moyens d'Etat pourrait apporter à la promotion d'une véritable politique d'information et d'éducation antiracistes.

Le gouvernement, les pouvoirs publics cesseront-ils d'affirmer la thèse officielle qu'en France, le racisme, ça n'existe pas, thèse que dément la cruelle réalité quotidienne ?

Ces questions posées, voilà situé le cadre de notre action.

Le racisme, celui de la malveillance délibérée, comme celui de la sottise entretenue, ne reculera que devant les progrès de la conscience, devenue elle-même le ferment de l'action des hommes.

A « l'Année antiraciste », le M.R.A.P., apporte l'expérience des années nombreuses de lutte. Avec succès parfois, avec courage toujours.

A cette nécessaire action, il offre les structures d'une organisation éprouvée. Sans prétendre à rien d'autre qu'à tenir, avec honneur sa place dans la marche des hommes vers un monde plus fraternel, parce que plus juste.

1971, année internationale contre la discrimination raciale. Bonne année camarades !

Pour soutenir l'action antiraciste

1971

ADHÉREZ AU M.R.A.P. !

Abonnement annuel : 25 F. Abonnement de soutien : 50 F.

120, rue Saint-Denis, Paris (2^e).

Tél. : 231-09-57

C.C.P. Paris 14.825.85

L'action des comités locaux

QU'EST-CE que le M.R.A.P. ? Que fait-il ? Nous donnons ici quelques exemples des initiatives de ses comités locaux. Les raisons d'intervenir, d'agir ne manquent pas. L'essentiel est que les militants « ne laissent rien passer », et qu'ils trouvent, à chaque occasion, les formes d'action appropriées pour alerter et mobiliser l'opinion publique. Les cas que nous citons ne sont évidemment pas limitatifs. D'autres comités du M.R.A.P., dans d'autres villes et départements, poursuivent des efforts fructueux. Et partout où il n'y en a pas, des bonnes volontés existent, pour en créer.

Nanterre : les écoliers des bidonvilles

DES enseignants et des étudiants, des assistantes sociales et des syndicalistes, des parents d'élèves et des travailleuses familiales : plus de 100 personnes ont participé, le 5 décembre 1970 à un débat sur la scolarisation des enfants d'immigrés, organisé à Nanterre par le C.L.E.P.R., (Centre de liaison des Educateurs contre les préjugés raciaux) et le comité local du M.R.A.P.

Pendant tout l'après-midi, sous la présidence de Marc-André Bloch, président du C.L.E.P.R., les uns et les autres ont fait part de leurs expériences et apporté leurs observations, leurs suggestions.

Il y eut des témoignages bouleversants,

comme celui de cet instituteur de Gennevilliers, M. Savard, montrant que des enfants non-francophones arrivant de l'étranger ont plus de facilités d'adaptation, moins de perturbations que ceux qui sont nés, en France même, dans les bidonvilles et les « cités de transit ».

Les efforts poursuivis par certains enseignants pour assurer à ces enfants les meilleures conditions possibles ont été mis en relief par de multiples interventions, notamment celles de Mme Jeannot, directrice d'école, Mmes Hatry et Bertrand, institutrices. Mais aussi, le débat fit apparaître les carences extrêmement graves des pouvoirs publics, en matière de création de

classes d'initiation au français et de rattrapage, comme en matière de formation des maîtres.

Comme le souligna Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., dans de brèves conclusions, l'accord des participants s'est dégagé sur un certain nombre de points, notamment : le refus de la ségrégation scolaire entre enfants immigrés et français, telle qu'elle se pratique déjà dans plusieurs cités de transit ; le respect de la personnalité des enfants immigrés et de la culture propre à leur milieu familial ; le dépistage systématique des retards, dus aux problèmes de langue et aux difficultés sociales de ces enfants ; le renouvellement des conceptions et des méthodes de l'enseignement, en fonction des données de la société où s'insère l'immigration... De là découlent de nombreux problèmes que les enseignants ont le devoir de poser avec objectivité et les pouvoirs publics de résoudre.

Une large commission s'est constituée, sous l'égide du C.L.E.P.R., pour dresser le bilan des remarques et des propositions formulées au cours de ce passionnant échange de vues, et pour mettre au point un programme d'action.

Les « 4 à 7 » du samedi

De novembre à mai, dans la salle de réunions du M.R.A.P. se tiennent des débats chaque samedi après-midi, de 16 heures à 19 heures. Les problèmes de l'actualité sont abordés, avec la participation de spécialistes et de personnalités de tendances diverses. En novembre-décembre 1970, ces débats ont eu successivement pour thèmes : *Canada, quelle issue ? L'Afrique du Sud et la France, L'Amérique latine bouge. Quitter les Antilles...*

Parmi les sujets prévus pour 1971 : *La racisme aujourd'hui, Que se passe-t-il vraiment au Tchad ? Comment circulent les préjugés raciaux ? La « pilule », providence du Tiers-Monde ? Le Biafra un an après... Les juifs dans la Résistance, Le Portugal et ses colonies africaines, etc.*

Le programme des « 4 à 7 » peut être demandé au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e. Joindre 5 F pour les frais d'expédition afin de le recevoir régulièrement.



La situation des travailleurs immigrés est au premier plan des préoccupations du M.R.A.P. Récemment encore, un colloque s'est tenu à Lille (notre photo) sur ce problème.

Dix mois à Dijon

L'AN dernier, il avait fallu de nombreuses interventions, des démarches auprès des pouvoirs publics, finalement une manifestation de rue, organisée par le comité local du M.R.A.P., pour obtenir qu'un café de Dijon retire de sa porte une pancarte annonçant : « Par mesure de sécurité, on ne sert pas les Arabes ».

Cette année, en mars, des discriminations semblables, quoique non affichées, étaient signalées à nouveau, dans un autre café. Il a suffi, cette fois, d'une lettre du comité du M.R.A.P. pour qu'il y soit mis fin, comme l'ont montré ensuite plusieurs vérifications.

C'est dire que, si le racisme a la vie dure, une action résolue et durable peut avoir raison de lui dans des circonstances déterminées.

Le comité du M.R.A.P. de la Côte d'Or présente, depuis le début de l'année un riche bilan d'activité. Avec d'autres organisations solidaires des travailleurs immigrés, il a pu obtenir un certain nombre de mesures utiles. C'est ainsi que, désormais, en gare de Dijon, des affiches et des dépliants en plusieurs langues indiquent aux immigrés les adresses utiles : foyers, services sociaux et administratifs. Le M.R.A.P. est, en outre, intervenu auprès du commissaire principal pour attirer son attention sur le mauvais accueil réservé aux étrangers dans certains services (attente à l'extérieur, perte de

NOTRE CARNET

Nos deuils

Nous avons appris avec émotion le décès de M. KAUFZIK, président de la Société mutualiste « Les Enfants de Pietrokow », qui était un dévoué ami et militant du M.R.A.P. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Nous avons appris avec douleur le décès de M. Albert SLUSZNY, membre dirigeant de la Société mutualiste « Les Amis de Siedlec ». Que son épouse, militante du M.R.A.P., et ses enfants trouvent ici l'expression de nos condoléances émues.

Notre amie Marie-Madeleine Diakité, a eu la douleur de perdre son père, M. Joseph BLAIS. Qu'elle trouve ici l'expression de notre sympathie.

Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Sandra-Lailée, fille de nos amis M. et Mme PONDEVIE. Nos félicitations et nos vœux cordiaux.

Mariage

Nous avons appris le mariage de Michèle DESCOLONGES, ancienne collaboratrice du M.R.A.P., avec M. Roger MORVILLE. Nous leur exprimons nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

temps, et même, parfois, insultes et brimades).

Enfin, le comité s'est préoccupé du sort des travailleurs turcs de Trouhans, en liaison avec l'abbé Garnier, qui avait menacé de faire la grève de la faim dans son église, si des dispositions urgentes n'étaient pas prises par leurs employeurs pour leur assurer des conditions de vie plus humaines. Cette bataille, qui a eu de larges échos, n'est pas terminée.

Sur un autre plan, à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme (21 mars) le comité du M.R.A.P. s'est adressé à un grand nombre d'éducateurs, dans l'ensemble du département : enseignants du secondaire, Maisons des Jeunes et de la Culture, Clubs UNESCO, foyers socio-éducatifs ; il leur suggérait d'aider

Nancy : l'opinion et la Justice

UN dimanche, des travailleurs turcs se virent refuser toute consommation à la brasserie « Les Deux Hémisphères », à Nancy. La police ayant été alertée, des agents arrivèrent sur place : ils expulsèrent les Turcs. Le dimanche suivant, même attitude discriminatoire de la direction. Mais cette fois-là, il y avait les membres du comité local M.R.A.P., avec Albert Lévy, venu de Paris. Ils ont protesté avec vigueur ; la police est arrivée, mais elle a dû enregistrer leur plainte : des poursuites sont engagées contre la direction des « Deux Hémisphères ».

Autre procès en perspective : le comité du M.R.A.P. a porté plainte contre des dirigeants du CID-UNATI, qui, au cours

Seine-Saint-Denis : contre les croix gammées

LA presse a parlé récemment de la mesure d'interdiction prise par le préfet de police contre « l'exposition et la vente des insignes, vêtements et autres objets ayant appartenu aux troupes allemandes d'occupation ou rappelant le régime nazi ». Il s'agit surtout, soulignons-le, d'insignes, de médailles et de drapeaux à croix gammées, qui, loin de constituer des trophées, sont fabriqués actuellement par une entreprise de Dusseldorf et donnent lieu à un fructueux trafic.

Sait-on que la décision qui vient d'être annoncée résulte de l'action menée par le M.R.A.P. depuis de longs mois ? Tout a commencé au marché aux puces de Saint-Ouen, en janvier 1970 : des militants de la localité, et d'autres, venus de l'ensemble de la région parisienne ont organisé là, un dimanche, une diffusion de « Droit et Liberté » devant les marchands d'insignes nazis. Il en résulta des altercations, des explications, une prise de conscience de

les jeunes à s'informer sur les problèmes du racisme, et sur la situation des immigrés, et mettait à leur disposition de la documentation.

Jacques Belleville, secrétaire du comité, et ses autres animateurs, ont participé à de nombreux débats au cours de ces dix mois : à Dijon même, autour du film « Etranges étrangers », et dans d'autres localités, y compris hors du département : au Creusot, sur le Proche-Orient, à Besançon sur le racisme en France. Le comité a apporté son soutien au film « L'Homme de Kiev » lorsqu'il fut présenté à Dijon. Il a participé, en avril, avec un grand nombre d'autres organisations à une manifestation pour la paix au Vietnam. Très souvent, la presse régionale publie les communiqués du M.R.A.P. sur les problèmes d'actualité.

Le M.R.A.P. en Côte d'Or, on le voit, est toujours et partout, vigilant et présent.

d'une manifestation de commerçants, avaient proféré des slogans antisémites.

On aurait tort de croire que le comité nancéien, qu'animent Georges Gandweg, Léon Herzberg et Bernadette Rémy a uniquement des activités judiciaires. Ripostant avec vigilance à toute forme de racisme, il poursuit également un effort permanent d'information de l'opinion publique. En mars, il a publié les résultats d'une vaste enquête sur la condition des travailleurs immigrés en Meurthe-et-Moselle, réalisée avec le concours de nombreux enseignants. Il a organisé des débats dans les maisons et foyers de jeunes du département, et une grande soirée cinématographique, à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme.

cette réalité par les autres commerçants, une grande émotion dans tous les milieux. Au lendemain de cette action dynamique, le maire de Saint-Ouen, à la demande de notre comité local, interdisait l'exposition et la vente de ces « souvenirs » sur le territoire de la commune. Lors d'une démarche auprès du Préfet de police, quelque temps après, une délégation du M.R.A.P., soulevait, parmi d'autres, ce problème. Notre Mouvement est donc pour beaucoup dans la solution qui lui a été apportée.

Le comité de la Seine-Saint-Denis s'est manifesté à d'autres occasions, dans la dernière période : notamment lors de présentations du film « Etranges étrangers ». Il est intervenu activement, avec d'autres associations, pour le relogement de travailleurs algériens, expulsés d'un immeuble en péril, à Saint-Denis. Il soutient les travailleurs africains du foyer de Pierrefitte qui, pour protester contre leurs conditions de vie inhumaines, font la grève des loyers depuis plusieurs mois.

Val-de-Marne : initiatives multiples

Le comité départemental du Val-de-Marne, qui est en train de se constituer recueille un intéressant bilan d'initiatives, qu'il aura pour mission de multiplier et de faire fructifier.

Deux exemples :

● Le débat organisé à L'Hay-les-Roses, en avril dernier, sur le thème « Nos enfants seront-ils racistes ? », sous la présidence de Pierre Paraf, avec la participation du professeur Marc-André Bloch, de l'Abbé Pihan, de Mme Gratiot-Alphandery et Mme Tessier ; débat suivi par un public nombreux et passionné, réuni grâce à l'activité de Mme et M. Lehmann, animateurs du comité local.

● L'action obstinée menée à Ivry par notre amie Marie-France Sottet, pour la défense des travailleurs africains du foyer-taudis, dont les conditions de vie avaient

Amiens : après la « rumeur »

Les contacts pris à Amiens entre adhérents du M.R.A.P. et abonnés de « Droit & Liberté », alors que courrait, au printemps de 1970, la fameuse « rumeur » contre les commerçants juifs, ont abouti à la création d'un comité.

Celui-ci a entrepris l'organisation d'une série de débats dans les maisons et foyers

été révélées par une conférence de presse organisée au M.R.A.P. Cette campagne aux multiples aspects, comprenant de nombreuses démarches, délégations, tracts, contacts avec la municipalité, a été marquée surtout par un meeting où travailleurs africains et démocrates français ont pu se rencontrer et échanger leurs vues, sous l'égide de notre Mouvement.

A l'actif des militants du Val-de-Marne, il faut encore citer : des interventions auprès des autorités pour faire effacer des inscriptions xénophobes dans diverses localités (Creteil, Saint-Maur), des assemblées-débats à Champigny, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maurice, Alfortville, une vente de livres et de « Droit et Liberté » à la Faculté de Saint-Maur, le recueil de nombreux témoignages et de prises de positions pour le soutien de notre revue dans son procès contre « Minute », etc.

de jeunes de la ville et de la banlieue. Il diffuse activement « Droit et Liberté ». Le journal « Le Courrier Picard », évoquant la première réunion d'information du M.R.A.P., écrit : « Qu'on ne désigne pas le M.R.A.P. comme pro-juif, ou pro-arabe, ou pro-noir ; il n'est qu'au service des humiliés et des victimes ; pour lui, un homme est un homme, simplement ».

Le Conseil National du M.R.A.P. élit trois vice-présidents

Réuni le dimanche 8 novembre, le Conseil national du M.R.A.P., conformément aux statuts adoptés lors du dernier congrès, a élu trois vice-présidents — complétant ainsi l'organisation du collectif de direction. Celui-ci se compose ainsi :

Président : **Pierre PARAF.**

Vice-présidents : **Charles PALANT**, abbé **Jean PIHAN**, **Fred HERMANTIN.**

Secrétaire général : **Albert LEVY.**

Trésorier : **Francis BONIART.**

Secrétariat national : **Alexandre CHIL-KOZLOWSKI**, **Renée BA-BOULENE**, **Henri CITRINOT**, **Marguerite KAGAN**, **Sally N'DONGO**, **Lucky TIPHAINE.**

Cette décision, il faut le souligner, doit permettre au Mouvement de renforcer son action et de mobiliser autour de lui des soutiens toujours plus nombreux, dans les milieux les plus variés.

Autour de Pierre Paraf, confirmé à la présidence, où il exerce une activité incessante, inspirée par une longue et riche expérience du combat antiraciste, les trois vice-présidents représentent, par leurs personnalités, des aspects divers de ce grand rassemblement qu'est

le M.R.A.P., unissant des hommes de bonne volonté de toutes origines et de toutes tendances.

L'abbé Jean Pihan joue, depuis dix ans, un rôle particulièrement efficace dans l'animation du C.L.E.P.R. (Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux), dont il est vice-président ; il appartenait au Bureau national du M.R.A.P. depuis le congrès de novembre 1969.

M^e Fred Hermantin qui, précédemment, était membre du Bureau national et du Secrétariat national, est connu pour les efforts inlassables qu'il consacre, tant sur le plan professionnel qu'au sein du Mouvement, à la défense des travailleurs immigrés et de leurs droits.

Quant à Charles Palant, il demeurera, à son nouveau poste, le dirigeant, le militant qui a incarné, comme secrétaire général, les multiples batailles menées par le M.R.A.P. pendant ses vingt et une années d'existence.

Albert Lévy, nouveau secrétaire général, était, auparavant, membre du Secrétariat national ; il continuera d'assurer la direction de « Droit et Liberté ».

Avec des militants chevronnés comme Alexandre Chil-Kozlowski, ou faisant

LE BAL ANNUEL

de l'Union des Engagés
Volontaires et Anciens
Combattants Juifs
aura lieu le

31 DÉCEMBRE 1970

dans les salons de

L'HOTEL HILTON

18, av. de Suffren (Paris)
**Orchestre de danses
modernes et tzigane**

Miko Doïna

Réservation :

U. E. V. A. C. J.

**58, rue du Château-d'Eau
Paris-X^e**

Tél. : 607-49-26

Leurs premières armes, comme Lucky

Tiphaine, avec Sally N'Dongo, le président de l'Union des travailleurs sénégalais, membre du Secrétariat national depuis plusieurs années, avec Marguerite Kagan, bien connue des lecteurs de « Droit et Liberté », Francis Boniart, Henri Citrinot, Renée Baboulène, portés aux responsabilités nationales depuis un an par leurs réalisations et leur dévouement, l'ensemble de l'équipe dirigeante, soutenue par un Mouvement en plein essor, assumera sans aucun doute avec honneur, les tâches qui lui incombent.

Le Conseil national a également mis au point les mesures à prendre en vue d'assurer le plus grand retentissement possible à l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale ; il a approuvé et rendu public l'appel que nous publions en page 7.

D'autre part, le Conseil national a procédé à l'examen de la situation des juifs dans les pays socialistes et de la campagne qui se développe actuellement à ce sujet dans certains milieux. Il a décidé de poursuivre son information lors d'une nouvelle réunion.

Document

La Convention internationale contre la discrimination raciale

Le 21 décembre 1965, l'assemblée générale des Nations unies a adopté une Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cette Convention a reçu l'approbation unanime de l'assemblée, mais tous les gouvernements ne l'ont pas encore ratifiée.

Les Etats qui l'ont ratifiée sont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, Chypre, la Costa-Rica, l'Equateur, l'Espagne, la Finlande, le Ghana, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Irak, l'Iran, l'Islande, le Koweït, la Libye, Madagascar, La Mongolie, le Niger, la Nigéria, la Norvège, le Pakistan, Panama, les Philippines, la Pologne, la République Arabe Unie, la République fédérale allemande, la Biélorussie, l'Ukraine, la Grande-Bretagne, la Roumanie, le Saint-Siège, la Sierra Leone, le Swaziland, la Syrie, la Tchécoslovaquie, la Tunisie, l'Union soviétique, l'Uruguay, le Vénézuéla et la Yougoslavie. Le gouvernement français pour sa part ne l'a pas encore ratifiée.

Nous publions ci-après des extraits de la Convention dont seule compte l'application qu'en feront les Etats signataires.

Article premier

1. Dans la présente convention, l'expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. (...)

Article 2

1. Les Etats parties condamnent la discrimination raciale et s'engagent à poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination raciale et à favoriser l'entente entre toutes les races, et à cette fin :

a) Chaque Etat partie s'engage à ne se livrer à aucun acte ou pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et à faire en sorte que toutes les autorités publiques et institutions

publiques, nationales et locales, se conforment à cette obligation :

b) Chaque Etat partie s'engage à ne pas encourager, défendre ou appuyer la discrimination raciale pratiquée par une personne ou une organisation quelconque ;

c) Chaque Etat partie doit prendre des mesures efficaces pour revoir les politiques gouvernementales nationales et locales et pour modifier, abroger ou annuler toute loi et toute disposition réglementaire ayant pour effet de créer la discrimination raciale ou de la perpétuer là où elle existe ;

d) Chaque Etat partie doit, par tous les moyens appropriés, y compris, si les circonstances l'exigent, des mesures législatives, interdire la discrimination raciale pratiquée par des personnes, des groupes ou des organisations et y mettre fin ;

e) Chaque Etat partie s'engage à favoriser, le cas échéant, les organisations et mouvements intégrationnistes multiraciaux et autres moyens propres à éliminer les barrières entre les races, et à décourager ce qui tend à renforcer la division raciale.

2. Les Etats parties prendront, si les circonstances l'exigent, dans les domaines social, économique, culturel et



autres, des mesures spéciales et concrètes pour assurer comme il convient le développement ou la protection de certains groupes raciaux ou d'individus appartenant à ces groupes en vue de leur garantir, dans des conditions d'égalité, le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces mesures ne pourront en aucun cas avoir pour effet le maintien de droits inégaux ou distincts pour les divers groupes raciaux, une fois atteints les objectifs auxquels elles répondaient.

Article 3

Les Etats parties condamnent spécialement la ségrégation raciale et l'apartheid et s'engagent à prévenir, à interdire et à éliminer sur les territoires relevant de leur juridiction toutes les pratiques de cette nature.

Article 4

Les Etats parties condamnent toute propagande et toutes organisations qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une certaine couleur ou d'une certaine origine ethnique, ou qui prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciales, et ils s'engagent à adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à une telle discrimination, ou tous actes de discrimination ; à cette fin, tenant compte des principes formulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et des droits expressément énoncés à l'article 5 de la présente convention, ils s'engagent notamment :

a) A déclarer délits punissables par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale, ainsi que tous actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique, de même que



toute assistance apportée à des activités racistes, y compris leur financement;

b) A déclarer illégales et à interdire les organisations ainsi que les activités de propagande organisée et tout autre type d'activité de propagande qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent et à déclarer délit punissable par la loi la participation à ces organisations ou à ces activités;

c) A ne pas permettre aux autorités publiques ni aux institutions publiques, nationales ou locales, d'inciter à la discrimination raciale ou de l'encourager.

Article 5

Conformément aux obligations fondamentales énoncées à l'article 2, les Etats parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, notamment dans la jouissance des droits suivants :

a) Droit à un traitement égal devant les tribunaux et tout autre organe administrant la justice;

b) Droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'Etat contre les voies de fait ou les sévices de la part, soit de fonctionnaires du gouvernement, soit de tout individu, groupe ou institution;

c) Droits politiques, notamment droit de participer aux élections — de voter et d'être candidat — selon le système du suffrage universel et égal, droit de prendre part au gouvernement, ainsi qu'à la direction des affaires publiques, à tous les échelons, et droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques;

d) Autres droits civils, notamment :

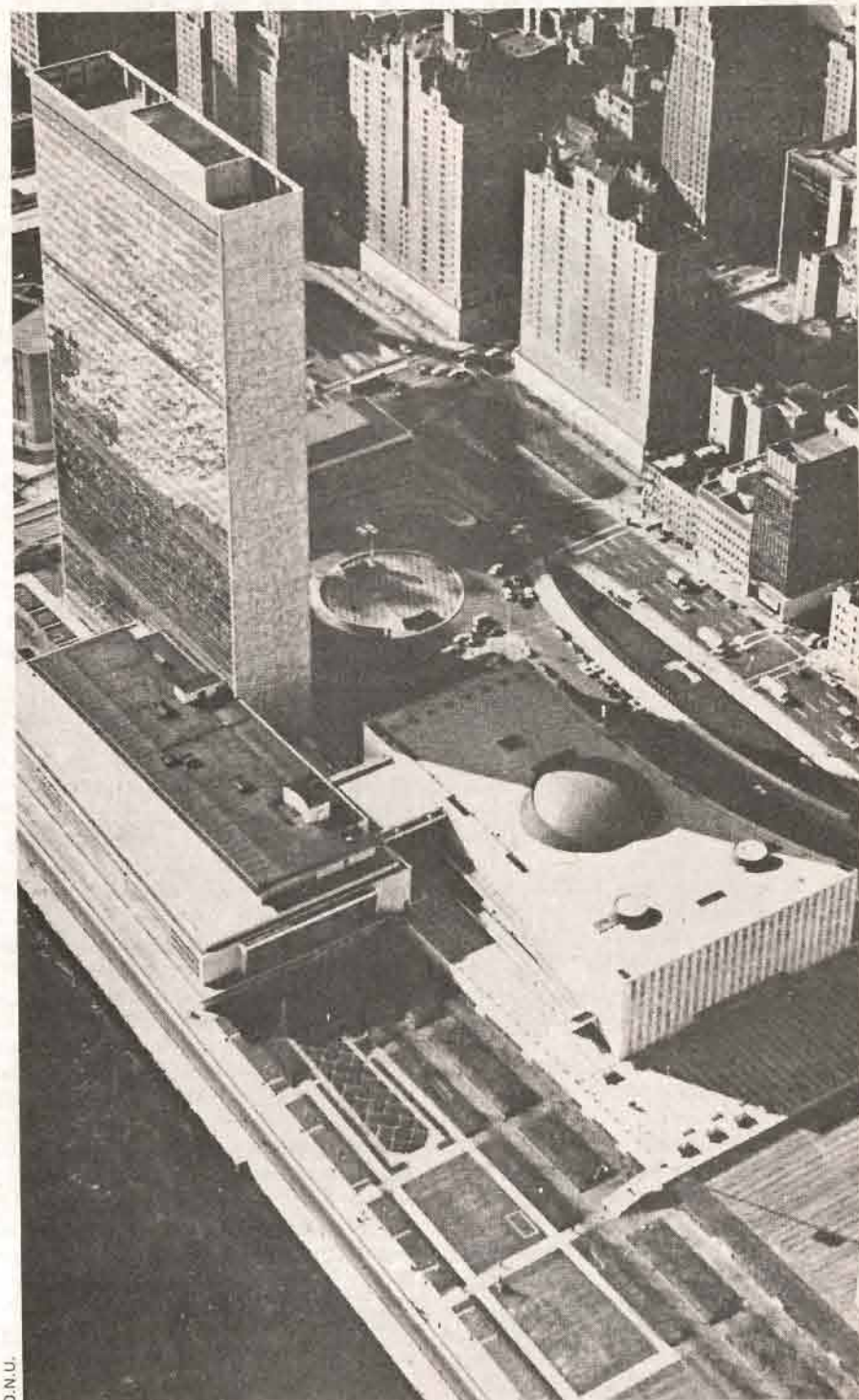
i) Droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat;

ii) Droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays;

iii) Droit à une nationalité;

iv) Droit de se marier et de choisir son conjoint;

v) Droit de toute personne, aussi bien seule qu'en association, à la propriété;



O.N.U.

Le siège de l'O.N.U. à New York.

- vi) Droit d'hériter;
- vii) Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion;
- viii) Droit à la liberté d'opinion et d'expression;
- ix) Droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques;

e) Droits économiques, sociaux et culturels, notamment :

i) Droits au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, à la protection contre le chômage, à un salaire égal pour un travail égal, à une rémunération équitable et satisfaisante;

ii) Droit de fonder des syndicats et de s'affilier à des syndicats;

iii) Droit au logement;

iv) Droit à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sociale et aux services sociaux;

v) Droit à l'éducation et à la formation professionnelle;

vi) Droit de prendre part, dans les conditions d'égalité, aux activités culturelles;

f) Droit d'accès à tous lieux et services destinés à l'usage du public, tels que moyens de transport, hôtels, restaurants, cafés, spectacles, parcs.

Article 6

Les Etats parties assureront à toute personne soumise à leur juridiction une protection et une voie de recours effectives, devant les tribunaux nationaux et autres organismes d'Etat compétents, contre tous actes de discrimination raciale qui, contrairement à la présente convention, violeraient ses droits individuels et ses libertés fondamentales, ainsi que le droit de demander à ces tribunaux satisfaction ou réparation juste et adéquate pour tout dommage dont elle pourrait être victime par suite d'une telle discrimination.

Article 7

Les Etats parties s'engagent à prendre des mesures immédiates et efficaces, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations et groupes raciaux ou ethniques, ainsi que pour promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration des

Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la présente convention.

Article 8

1. Il est constitué un comité pour l'élimination de la discrimination raciale (ci-après dénommée « le comité »), composé de dix-huit experts connus pour leur haute moralité et leur impartialité, qui sont élus par les Etats parties parmi leurs ressortissants et qui siègent à titre individuel, compte tenu d'une répartition géographique équitable et de la représentation des différentes formes de civilisation ainsi que des principaux systèmes juridiques. (...)

Article 9

(...) 2. Le comité soumet chaque année à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du secrétaire général, un rapport sur ses activités et peut faire des suggestions et des recommandations d'ordre général fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des Etats parties. Il porte ces suggestions et recommandations d'ordre général à la connaissance de l'Assemblée générale avec, le cas échéant, les observations des Etats parties (...).

m r a p

BULLETIN D'ADHESION

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'ADHÈRE AU M.R.A.P.

Nom Prénom

Profession

Adresse

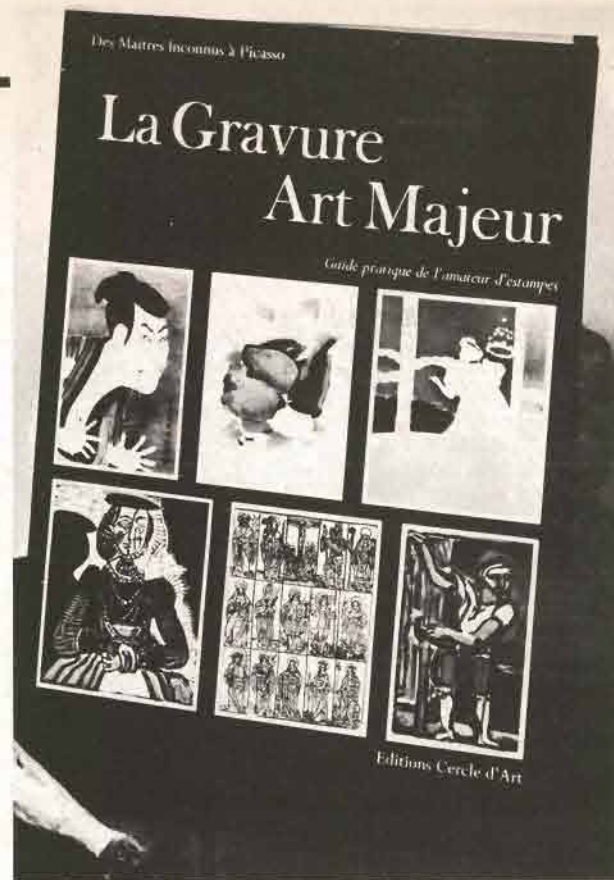
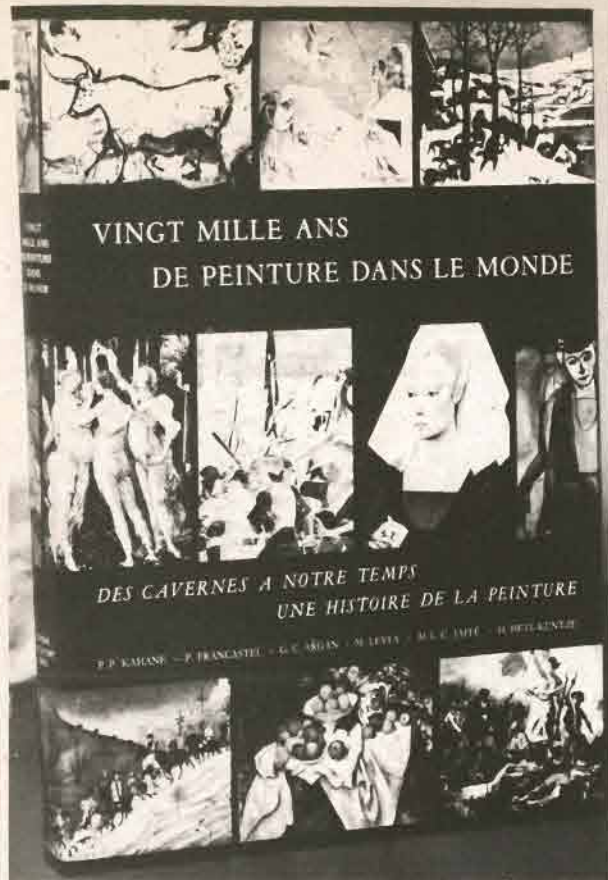
Je vous envoie, à cet effet, la somme de

Je souhaite :

- recevoir une documentation complète sur le M.R.A.P.
- être invité à ses réunions et manifestations,
- participer à l'un de ses Comités locaux ou professionnels.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 5 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris



Des ouvrages fondamentaux sur les arts plastiques

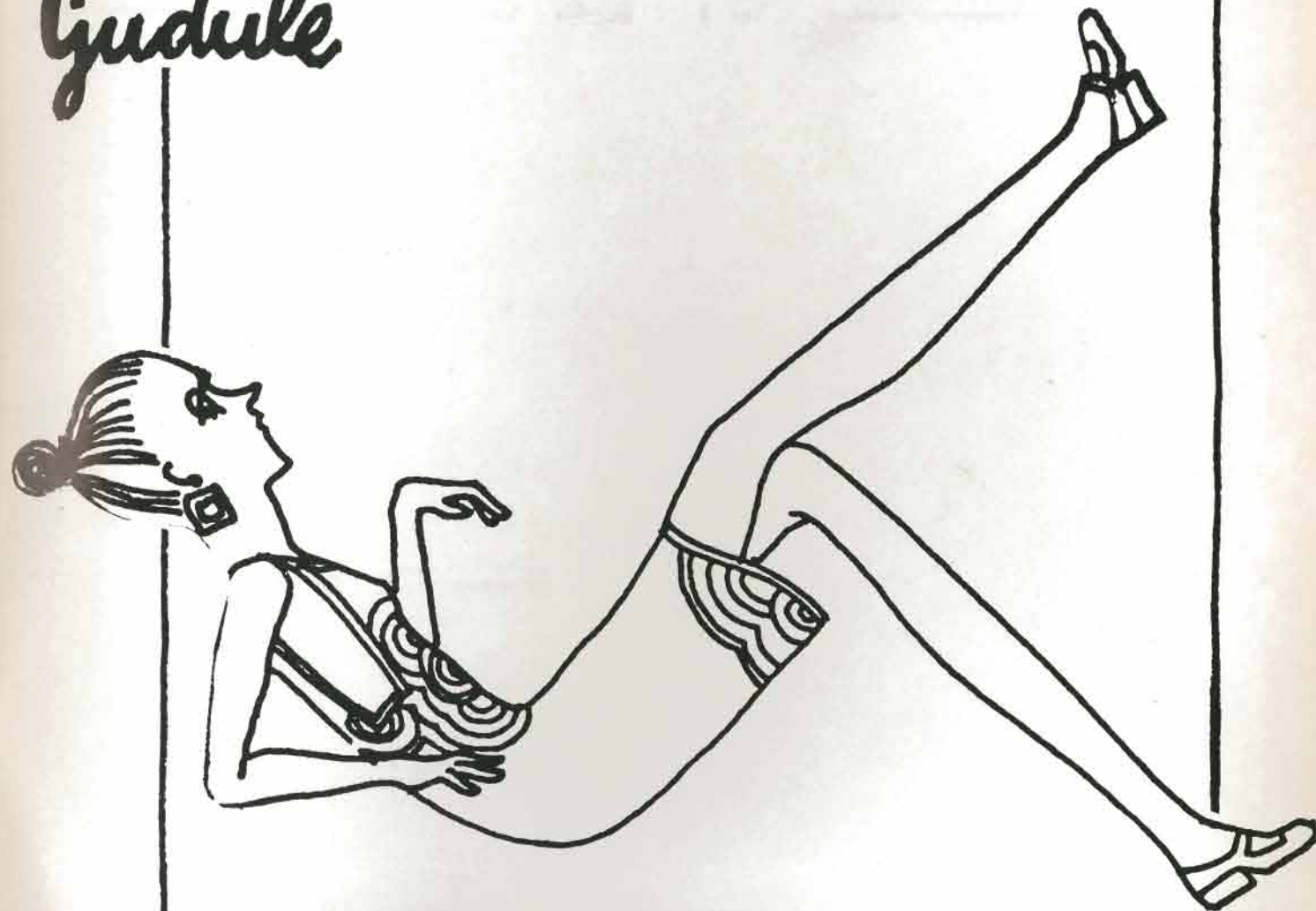
Une collection prestigieuse

LA
BIBLIOTHÈQUE
DES
GRANDS
PEINTRES



Aux Editions Cercle d'Art
90, rue du Bac - Paris (7^e)

Gudule





RAINETT

PARIS

Catalogue
et liste
des dépositaires
sur demande
à Rainett
B.P. 233-02
Paris B.P.